

Sayı: 17812098-TİM.AKİB.GSK.SAN.2023/40-652
Konu: Genel Duyuru

Mersin, 2/02/2023

Sayın Üyemiz,

Konu 1: Fas'a İhracı Gerçekleştirilecek Sanayi Ürünlerinin Uygunluk Kontrolü Hk.

T.C. Ticaret Bakanlığı İhracat Genel Müdürlüğü'nden alınan bir yazıda, Rabat Ticaret Müşavirliğimiz tarafından iletilen bir yazıya atıfla, Fas Sanayi ve Ticaret Bakanlığı tarafından, Fas'a ithal edilen sanayi ürünlerinin yerel mevzuat çerçevesinde uygunluk kontrollerinin 1 Şubat 2020 tarihinden itibaren dış kaynak kullanılarak gerçekleştirilmeye başlanması için Fransız Bureau Veritas, Alman TUV Rheinland, İspanyol Applus Fomento, SGS Maroc ve Intertek Labtest firmaları ile anlaşma sağlanmış olduğu ve halihazırda söz konusu beş firmanın sertifika vermeye yetkili olduklarına atıfta bulunularak bu defa, Fas gümrük kontrol noktalarında Uygunluk Sertifikası alınması gereken ürün listesinde güncellemeler yapılmış olduğu ve yeni eklenen ürün adlarının bir örneği ekte yer alan bilgi notunda kırmızı ile belirtildiği ifade edilmiştir.

Ek 1: Bilgi Notu-Uygunluk Kontrolü (1 sayfa)

Konu 2: ABD / İnşaat Demiri Telafi Edici Vergi Hk.

T.C. Ticaret Bakanlığı İthalat Genel Müdürlüğü'nden alınan bir yazıda, Amerika Birleşik Devletleri (ABD) tarafından, ülkemiz menşeli “**İNŞAAT DEMİRİ**” (7213.10, 7214.20 ve 7228.30 gümrük tarife istatistik pozisyonlarında yer alan) ithalatına karşı 22 Mayıs 2017 tarihinden bu yana telafi edici vergi önlemi ve anti-damping önlemi uygulanmakta olduğu hatırlatılmaktadır. Dünya Ticaret Örgütü (DTÖ) Sübvansiyonlar ve Telafi Edici Önlemler Anlaşması ile DTÖ Anti-Damping Anlaşması'nın ilgili hükümlerine göre ABD makamları tarafından önlemlerin devamının gerekliliğini incelemek amacıyla 1 Haziran 2022 tarihinden bu yana nihai gözden geçirme soruşturmalarının (sunset review) yürütülmekte olduğu belirtilmektedir.

Söz konusu soruşturmalara yönelik olarak, ABD Ticaret Bakanlığı (DOC) Uluslararası Ticaret İdaresi (ITA) ve Uluslararası Ticaret Komisyonu (ITC) tarafından yayımlanan açılış bildirimlerinde iletilen sorulara cevaplarımızın iletilmiş olduğu, sektör tarafından herhangi bir yanıtın Kurumlara iletilmemesi sebebiyle ITA ve ITC tarafından “hızlandırılmış” (expedited) soruşturmanın yürütülmesi kararı verildiği bildirilmektedir. Hızlandırılmış soruşturmalar kapsamında söz konusu Kurumların soruşturmaya ilişkin kararlarını “mevcut en iyi bilgilere” (facts available) dayanarak almakta olduğu ifade edilmektedir.

Yazıda devamla, ITA tarafından söz konusu soruşturmalara ilişkin 4 ve 5 Ekim tarihlerinde açıklanan nihai kararlar çerçevesinde anti-damping ve telafi edici vergi önlemlerinin kaldırılması halinde dampingin ve telafi edilebilir sübvansiyonların devam/tekrar edeceğine karar verilmiş olduğu, ITC tarafından açıklanan 24 Ocak 2023 tarihli karar çerçevesinde ise anti-damping ve telafi edici vergi önlemlerinin kaldırılması halinde maddi zararın devam/tekrar edeceğine karar verildiği ifade edilmektedir. Söz konusu ITA kararlarına 4 Ekim 2022 tarihli ABD Resmi Gazetesi (<https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2022-10-04/pdf/2022-21519.pdf>) ile 5 Ekim 2022 tarihli ABD Resmi Gazetesi'nden (<https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2022-10-05/pdf/2022-21627.pdf>), ITC kararına ise



Sayı: 17812098-TİM.AKİB.GSK.SAN.2023/40-652
Konu: Genel Duyuru

Mersin, 2/02/2023

https://www.usitc.gov/press_room/news_release/2023/er0113_63409.htm bağlantısından ulaşılması mümkün bulunmaktadır.

Konu 3: ABD / Çelik Çiviler Anti-Damping ve Telafi Edici Vergi Soruşturmaları Hk.

T.C. Ticaret Bakanlığı İthalat Genel Müdürlüğü'nden alınan bir yazıda, Amerika Birleşik Devletleri (ABD) tarafından ülkemizin yanı sıra Hindistan, Umman, Sri Lanka ve Tayland menşeli “**çelik çiviler**” (**certain steel nails**) ithalatına karşı 19 Ocak 2022 tarihinde anti-damping ve telafi edici vergi soruşturmaları açıldığı hatırlatılmaktadır.

Söz konusu telafi edici vergi soruşturması kapsamında ABD Ticaret Bakanlığı Uluslararası Ticaret İdaresi (ITA) tarafından açıklanan nihai karar çerçevesinde, örneklere seçilen firmalarımız için %1,52 ve %3,88 oranlarında, diğer firmalarımız için ise %1,86 oranında sübvansiyon marjı hesaplanmış olduğu belirtilmektedir. Uluslararası Ticaret Komisyonu (ITC) tarafından yürütülen ve ülke görüşlerimizin iletiği zarar soruşturması kapsamında ABD’li çelik çivi üreticilerinin Türkiye’den gerçekleşen sübvansiyonlu ithalat sebebiyle zarar görmediği/zarar tehdidinde maruz kalmadığı yönünde verilen kararın 6 Ekim 2022 tarihinde yayımlanması sonrasında ülkemizden gerçekleşecek çelik çiviler ithalatında sübvansiyon önlemi uygulanmayacağı ifade edilmektedir.

Mezkur anti-damping soruşturması kapsamında ise, ITA’nın 23 Aralık 2022 tarihinde yayımlanan nihai kararı çerçevesinde örneklere seçilen firmalarımız için %27,62 ve %118,20, diğer firmalarımız için ise %27,62 oranında damping marjı hesaplanmış olduğu belirtilmektedir.

Öte yandan, Komisyon üyeleri tarafından zarara ilişkin yürütülen soruşturma kapsamında yapılan oylama sonucunun 25 Ocak 2023 tarihinde yayımlanmış olduğu, tüm üyelerin ABD’li çelik çivi üreticilerinin Türkiye’den (ve soruşturma kapsamı ülkelerden Hindistan ve Tayland’dan) gerçekleşen dampingli ithalat sebebiyle zarar görmediği/zarar tehdidinde maruz kalmadığı yönünde oylarını kullandığı belirtilmektedir. Soruşturma konusu diğer bir ülke olan Sri Lanka’ya yönelik soruşturmanın ise mezkur ülke tarafından damping yapılmadığı tespiti sebebiyle 23 Aralık 2022 tarihinde sonlandırıldığı bildirilmektedir. Komisyon’un olumsuz tespiti neticesinde ülkemizden gerçekleşecek çelik çiviler ithalatında anti-damping önlemi uygulanmayacağı belirtilmektedir. Söz konusu karara ilişkin bildirim için https://www.usitc.gov/press_room/news_release/2023/er0125_63446.htm bağlantısından ulaşılması mümkün bulunmaktadır.

Konu 4: Fas Demiryolu Ofisi (ONCF) Tarafından Vagon Temini İçin Açılan İhale Hk.

Türkiye İhracatçılar Meclisi’nden (TİM) alınan bir yazıda, Rabat Ticaret Müşavirliği tarafından iletilen bir yazıya atıfla, Fas Demir Yolu Ofisi (ONCF) tarafından aşağıda belirtildiği şekilde 2 lot vagon temini için ihale açıldığı,



Sayı: 17812098-TİM.AKİB.GSK.SAN.2023/40-652
Konu: Genel Duyuru

Mersin, 2/02/2023

Lot n	Ürün/Malzeme	Bütçe	Yatırılması gereken teminat
Lot 1	Kömür taşınması için 250 adet vagon (hopper vagon)	300.000.000 Fas Dirhemi (Yaklaşık 29,63 Milyon Dolar)	4.500.000 Fas Dirhemi (Yaklaşık 444.501,51 Dolar)
Lot 2	Petrol ürünlerini taşıyan 100 adet tank vagonu	180.000.000 Fas Dirhemi (Yaklaşık 17,78 Milyon Dolar)	2.700.000 Fas Dirhemi (Yaklaşık 266.700,90 Dolar)

İhale duyurusunda ihale dosyalarının kamu ihaleleri www.marchespublics.gov.ma portalında veya www.oncf.ma web sitesinden indirilebileceği, İhale dosyasındaki değişiklikler, “Règlement de Consultation” dokümanın 17. Maddesinde “Introduction de Modifications” başlığı altında belirtilen koşullara göre incelenebileceği; sunulacak başvuruların içeriğinin ONCF’in “Règlement Achat (RG.0003/PMC-version 2)” dokümanının 27, 29, ve 31.maddeleri hükümlerine uygun olarak düzenlenmesi gerektiği, adayların kamu ihaleleri (www.marchespublics.gov.ma) portalı üzerinden elektronik olarak başvurmaları gerektiği; evrak şeklinde sunulacak başvuruların kabul edilmeyeceği; 22 Mart 2023 tarihi saat 09:00’da (Yerel saat) ihaleye ilişkin başvuru zarflarının, Rue Mohammed Triki Agdal adresinde yer alan Demir Yolu Eğitim Merkezinde açılacağı ifade edilmektedir.

Bahse konu ihale duyurusu ekte yer almakta olup ihaleye ilişkin orijinal dokümanların <https://www.marchespublics.gov.ma/index.php?page=entreprise.EntrepriseDemandeTelechagementDce&refConsultation=690919&orgAcronyme=o8p> bağlantısından indirilebileceği belirtilmiştir.

Ek 4: İhale Duyurusu (1 sayfa)

Konu 5: Fas/Sıcak Haddelenmiş Sac Korunma Önlemi Hk.

T.C. Ticaret Bakanlığı İthalat Genel Müdürlüğü’nden alınan bir yazıda, Fas tarafından “**Sıcak Haddelenmiş Sac**” ithalatına karşı 19 Haziran 2020 tarihinden bu yana uygulanmakta olan korunma önleminin uzatılması talebi kapsamında Fas Sanayi ve Ticaret Bakanlığı’na (Bakanlık) 26 Ocak 2023 tarihinde bir gözden geçirme soruşturması başlatıldığı hatırlatılmaktadır.

Söz konusu soruşturmaya ilişkin olarak Rabat Ticaret Müşavirliğimizden alınan 30 Ocak 2023 tarihli yazıda; soruşturmanın (72.08; 72.11.13; 72.11.14; 72.11.19; 72.25.30; 72.25.40; 72.26.20.00.11; 72.26.20.00.20; 72.26.20.00.51; 72.26.20.00.52; 72.26.20.00.59; 72.26.91; 72.26.99.80.00) GTİP’leri altında ithalatı gerçekleşen ürünleri kapsayacağı, anılan Bakanlık tarafından soruşturma sürecinde kullanılacak soru formlarının başvuruda ilgili taraf olarak tanıtılan üreticiler, ithalatçılar ve ihracatçılara iletileceği, aynı zamanda diğer ilgili tarafların soruşturmanın başlangıç tarihinden itibaren 15 gün içinde söz konusu belgeleri adı geçen Bakanlıktan e-posta yoluyla temin edebileceği, süreler soru formlarında ayrıca yer verildiği, kendisini ilgili taraf olarak gören tarafların soruşturmanın başlangıç tarihinden 30 gün içinde kendilerini tanıtmasının gerektiği, ilgili tarafların en geç soruşturmanın başlangıç tarihinden itibaren 30 gün içinde (2 Mart 2023 günü saat 16:00’ya kadar) görüş ve yorumlarını anılan Bakanlığa göndermesi gerektiği, konu hakkında kamuoyu dinleme toplantısı düzenlenebileceği ve soruşturma ile ilgili hususlara ilişkin Bakanlığın



Sayı: 17812098-TİM.AKİB.GSK.SAN.2023/40-652
Konu: Genel Duyuru

Mersin, 2/02/2023

kamuoyu duyurusunda iletişim bilgilerine yer verilen birimi ile temasa geçilebileceği ifade edilmektedir.

Bu bağlamda, soruşturma açılış raporu, soru formları ve yerli üreticinin uzatma talebi ile ekleri ekte yer almaktadır.

Ek 5-1: Soruşturma Açılış Raporu (17 Sayfa)

Ek 5-2: Soru Formu

Ek 5-3: Soru Formu (Excel)

Ek 5-4: Yerli Üreticinin Uzatma Talebi (1 Adet-56 Sayfa) ve Ekleri (5 Adet)

Konu 6: Fas / Anti-Damping – Buzdolapları Hk.

T.C. Ticaret Bakanlığı İthalat Genel Müdürlüğü'nden alınan bir yazıda, Fas tarafından ülkemiz menşeli buzdolapları ithalatına karşı 17 Ocak 2017 tarihinden itibaren 5 yıl uygulanmak üzere anti-damping önlemi uygulandığı hatırlatılmaktadır.

Fas soruşturma otoritesi tarafından söz konusu önlemin devamının gerekli olup olmadığına ilişkin bir nihai gözden geçirme soruşturması açılmadığından önlemin sona erdiği belirtilmektedir.

Bilgilerini rica ederim.

Dr. Osman Erşahan
Genel Sekreter Yardımcısı



Fas Sanayi ve Ticaret Bakanlığı tarafından, Fas'a ithal edilen sanayi ürünlerinin yerel mevzuat çerçevesinde uygunluk kontrollerinin 1 Şubat 2020 tarihinden itibaren dış kaynak kullanılarak gerçekleştirilmeye başlanması için, Fransız Bureau Veritas, Alman TÜV Rheinland ve İspanyol Applus Fomento firmaları ile anlaşma sağlanmıştı. Bu kapsamda, bahsi geçen tarihten itibaren kontrole tabi olan sanayi ürünlerinin ithalatçıları tarafından anlaşmalı şirketlerden sağlanan uygunluk sertifikalarının ibrazı zorunlu hale gelmiştir. Bilahare, adı geçen Bakanlığın internet sitesinde yapılan güncellemelere istinaden, Bakanlık tarafından sanayi ürünlerinin uygunluk kontrollerinin gerçekleştirilmesi adına SGS Maroc ve Intertek Labtest firmaları ile anlaşma sağlanmıştı. Hâlihazırda bu beş firma sertifikaların verilmesinde yetkili konumdadır.

Bu defa, Fas gümrük kontrol noktalarında Uygunluk Sertifikası alınması gereken ürün listesinde güncellemeler olmuştur. Anılan Bakanlığın internet sitesine istinaden, **otomobil yedek parçaları (araba ve treyler lastikleri, araba aküleri, fren aksesuarları, camlar, filtreleme elemanları, mekanik kontrol kablosu, yaprak yaylar, iç lastik, metalik olmayan contalar, otomotiv ekipman ve aksesuarlarının ambalajları ve etiketlenmesi), inşaat malzemeleri (seramik fayans, çimento, sızdırmazlık levhaları, sıhhi ürünler, musluklar, plastik borular, filmaşin ve inşaat demiri), ahşap paneller, sandviç paneller, gazlı ısıtıcılar, gazlı su ısıtıcıları, iş kıyafetleri dışındaki giyim ürünleri, cep telefonları için şarj cihazları, power bank, devre kesiciler, battaniyeler, halılar ve duvardan duvara halı kaplamaları, döşemelik kumaşlar, ayakkabılar, tıbbi olmayan korunma maskeleri, koruyucu solunum cihazları, partiküllere karşı filtreli yarım maske, bebek bezi, okul defterleri, boya ve vernik, tekstil pvc kaplı tuval, sokak aydınlatma direkleri, ofis mobilyaları: depolama mobilyaları, ev ve mutfak mobilyaları, ev içinde kullanılan çocuk parkları, bebek bakım malzemeleri (bebek sandalyeleri), koltuklar, yataklar, ahşap kapılar ve iç kapı takımları, inşaatla kullanılan içi boş profiller, elektrik izolatörleri, okul çantaları, deri ve deri benzeri ürünler (sandıklar, valizler ve evrak çantası; el çantası; cep veya çanta eşyaları; kap özelliği taşımayan deri eşyaları; kap özelliğine sahip olmayan kılıflama eşyaları), bağlantı parçaları, plastik borular: basınçlı hava ile uygulamalar için tekstil takviyeli çeşitleri, su için kullanılan tekstil ile güçlendirilmiş termoplastik borular, suyun emilmesi ve boşaltılması için kauçuk hortumlar, su için kullanılan tekstil takviyeli kauçuk hortumları, bina içi sıcak ve soğuk su tesisatları için çok katmanlı kanalizasyon sistemleri: borular, mutfak eşyaları (ocaklar için kullanılanlar) ürünlerinin uygunluk kontrollerinin Fas gümrük kontrol noktalarında gerçekleştirilmesi, mezkur ürünler dışında kalan sanayi ürünlerinde uygunluk kontrollerinin çıkış ülkelerinde gerçekleştirilmesi gerekmektedir.**

Menşé ülkesinde uygunluk kontrolüne tabi tutulması gereken ürün listesine aşağıdaki linkten ulaşılabilir:

<https://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Liste%20des%20produits%20contr%C3%B4l%C3%A9s%20%20l'origine%2030.05.2022.pdf>

Fas'ta, varış noktasında uygunluk kontrolüne tabi tutulması gereken ürün listesine aşağıdaki linkten ulaşılabilir:

<https://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Liste%20des%20produits%20contr%C3%B4l%C3%A9s%20%20l'origine%2030.05.2022.pdf>

Daha detaylı bilgiler ve olabilecek soruların cevapları için, firmalarımızın yukarıda mezkur yetkilendirilmiş firmaların Türkiye ofisleri ile temas etmelerinde yarar bulunmaktadır.



ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE FINANCES, ACHATS ET JURIDIQUE
DIRECTION ACHATS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° F0368/PM
SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS PUBLIQUE

Le 22 MARS 2023 à 09 heures (heures locale), Il sera procédé dans le Centre de Formation Ferroviaire de l'ONCF sis à rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant la mise en place d'un marché, pour les prestations ci-après :

Fourniture du matériel roulant remorqué fret :

- **LOT N°1 : 250 wagons trémies de transport du Charbon**
- **LOT N°2 : 100 wagons citernes de transport des produits pétroliers**

Maître d'ouvrage : **Directeur Pôle Matériel.**

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable **gratuitement** à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et à titre indicatif à partir de l'adresse électronique www.oncf.ma.
Les modifications du dossier d'appel d'offres sont consultables suivant les conditions précisées dans l'article 17 « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.

Le cautionnement provisoire est à :

- **Lot n°1 : 4 500 000.00 DH.**
- **Lot N°2 : 2 700 000.00 DH**

L'estimation des coûts des prestations est fixée à :

- **Lot n°1 : 300 000 000.00 DH TTC.**
- **Lot N°2 : 180 000 000.00 DH TTC.**

L'attribution se fera par lot.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des Fournisseurs doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Achats ONCF (RG.0003/PMC- version 02).

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ne seront pas admis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.





ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE
DDRC/DDC/SEMS

Rabat, le 30 janvier 2023

RAPPORT D'OUVERTURE

ENQUÊTE DE RÉEXAMEN POUR LA PROROGATION DE LA MESURE DE
SAUVEGARDE APPLIQUÉE AUX IMPORTATIONS DES TOLES LAMINEES A CHAUD

VERSION PUBLIQUE

1. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (ci-après le « Ministère ») a été saisi d'une requête conformément à l'article 69 de la loi n° 15-09 sur les mesures de défense commerciale (ci-après la « loi n°15-09 »), pour l'ouverture d'une enquête de réexamen pour prorogation de la mesure de sauvegarde appliquée aux importations de tôles laminées à chaud (ci-après les « TLAC »).

2. La société Maghreb Steel (ci-après le « requérant ») a déposé sa requête le 19 décembre 2022 puis a déposé une deuxième version modifiée le 26 décembre 2022 suite aux observations et remarques du Ministère.

3. Selon la requête, le dommage grave subi par le requérant suite à l'accroissement massif et soudain des importations en 2015 persiste. Le requérant considère que malgré l'amélioration de sa situation financière, la durée de la mesure de sauvegarde n'a pas été suffisante pour lui permettre de réparer pleinement le dommage subi et de mettre en œuvre la totalité de ses mesures d'ajustements.

4. Le requérant fait valoir que la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer le dommage grave qui subsiste toujours et lui permettre la finalisation de son plan d'ajustement déjà en cours et visant à redresser la branche de production nationale. Le requérant demande, ainsi, que la mesure appliquée sur les importations de TLAC soit prorogée à partir du 19 juin 2023.

5. Compte tenu de ce qui précède, le Ministère a procédé à l'examen de la requête à la lumière des articles 55 et 69 de la loi n°15-09 et des articles 47 et 48 du décret n°2-12-645 pris pour l'application de la loi n°15-09 (ci-après le « décret »), et a notifié la recevabilité de la requête à la branche de production nationale en date du 30 décembre 2022 conformément à l'article 56 de la loi n°15-09.

6. Le Ministère a également procédé, conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°15-09, à l'examen de la requête afin de déterminer si les données et éléments présentés justifient l'ouverture de l'enquête. Cet examen a fait ressortir ce qui suit :

1- Identification du requérant

7. Le requérant est Maghreb Steel, une société anonyme constituée en 1975, domiciliée à Route nationale 9, Km 10 – (AEROCLUB TIT MELLIL), Boulevard Ahl Loughlam – BP : 3553 – 20600- Casablanca (TEL +212 5 22 76 25 00 ; FAX +212 5 22 76 25 01). C'est une société de fabrication et de commercialisation d'acier plat au Maroc.

8. Au vu de ce qui précède, le Ministère conclue que la requête, conformément à l'article 47 (a) du décret d'application, contient l'identification du ou des producteurs requérants avec mention de leurs noms, leurs raisons sociales et leurs domiciles.

9. Maghreb Steel étant le seul producteur au Maroc des tôles laminées à chaud, sa production représente la totalité de l'industrie nationale.

10. De ce qui précède, le Ministère conclue que, dans le cas d'espèce, Maghreb Steel constitue la branche de production nationale des tôles d'acier laminées à chaud au sens de l'article 52.4 de la loi n°15-09 et l'article 4.1 c) de l'Accord sur les sauvegardes.

5- Exportateurs étrangers identifiés du produit considéré

20. Le requérant a recensé 24 exportateurs éventuels des produits concernés, qui sont :

- ARCELOR MITTAL (Allemagne) ;
- ARCELOR MITTAL (Belgique) ;
- ARCELOR MITTAL (Espagne) ;
- ARCELOR MITTAL (France) ;
- SALZGITTER MANNESMANN INTERNATIONAL ;
- RIZHAO STEEL HOLDING GROUP ;
- TATA INTERNATIONAL ;
- EZZ STEEL ;
- HIERROS JELOSA ;
- LAMINOIRS DES LANDES ;
- TISSOT INDUSTRIE ;
- ACCIAIERIA ARVEDI S.P.A ;
- MARCEGAGLIA ;
- MMK ;
- SEVERSTAL ;
- CARGIL SINGAPORE ;
- VANOMETAG ;
- COLAKOGLU METALURJI ;
- HABAS ;
- ISDEMIR ;
- MANUCHAR STEEL ;
- VILMEKS ;
- METINVEST ; et
- NUCOR ;

21. Ces sociétés exportatrices sont établies en France, Belgique, Allemagne, Chine, Inde, Egypte, Espagne, Italie, Russie, Singapour, Suisse et en Ukraine.

22. De ce qui précède, le Ministère considère que la requête a répondu à l'exigence de l'article 47 (e) en listant les exportateurs du produit considéré connus par le requérant.

6- Importateurs identifiés du produit considéré

23. La requête a identifié 32 importateurs éventuels des produits concernés, qui sont :

- AFRIC LIGHT ;
- AFRIQUIA ;
- AIC METALLURGIE ;
- ATMAR ;
- BATIFER ;
- CHARCOMEM ;
- CIMETAL ;
- CMM ;
- COMAPROM ;
- COMPTOIR METALURGIQUE MAROCAIN ;
- DISTRI FER ;
- ETAF ;
- GILMARFER ;
- INDUSTUBE ;
- INTERFER ;

Évolution de la capacité de production et son taux d'utilisation (total de production/capacité de production)

	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022
Capacité de production (T)	■	■	■	■	■	■
<i>En indice 2018=100 et S1 2021=100)</i>	100	100	100	100	100	100
Production (T)	■	■	■	■	■	■
<i>En indice 2018=100 et S1 2021=100)</i>	100	110	90	115	100	108
Taux d'utilisation de capacité (%)	■	■	■	■	■	■
<i>Evolution (%)</i>	-	11%	-19%	28%	-	9%
<i>En indice 2018=100 et S1 2021=100)</i>	100	111	89	114	100	109

Source : Données de la branche de production nationale

8.2.2 Évolution du volume et du prix moyen des ventes

45. D'après le requérant, l'impact positif de la mesure de sauvegarde en vigueur s'est fait ressentir sur les volumes des ventes ainsi que les prix pratiqués par la branche de production nationale de tôles laminées à chaud. En effet, le volume des ventes a enregistré une progression de 18% durant la période 2018-2021, à l'exception de l'année 2020 où les niveaux des ventes ont diminué de 2%.

46. Concernant le premier semestre de 2022, le niveau des ventes a connu une baisse de 4% comparativement au premier semestre de 2021. Cela est dû, d'après la requête, à l'augmentation des importations durant ladite période.

47. Le prix de vente moyen de la branche de production nationale a connu une hausse de 5% en 2020 par rapport à 2019 passant ainsi de ■ MAD/tonne à ■ MAD/tonne, ensuite il a connu une augmentation de 34% en 2021 par rapport à 2020. Le prix moyen de vente pour le premier semestre de 2022 confirme cette tendance haussière et affiche une hausse de 39% par rapport au prix moyen pratiqué en 2021.

48. En somme, les prix de vente ont connu une augmentation de 29,35% au cours de la période 2018-2021, passant de ■ MAD/tonne en 2018 à ■ MAD/tonne en 2021.

Évolution du volume et prix moyen des ventes

	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022
Volume des ventes (T)	■	■	■	■	■	■
<i>En indice 2018=100 et S1 2021=100)</i>	100	110	108	118	69	66
<i>Évolution en %</i>	-	10%	-2%	9%	-	-4%
Prix moyen de vente (MAD/T)	■	■	■	■	■	■
<i>En indice 2018=100 et S1 2021=100)</i>	100	92	96	129	100	139
<i>Évolution en %</i>	-	-8%	5%	34%	-	39%

Source : Données de la branche de production nationale

Évolution des exportations

	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022
Exportations (T)	■	■	■	■	■	■
<i>En indice 2018=100 et S1 2021=100)</i>	100	63	39	138	100	128
<i>Évolution (%)</i>	-	-37%	-38%	255%	-	28%

Source : Données de la branche de production nationale

Conclusion

57. Au vu de l'évolution des facteurs et indices pertinents qui influent sur la situation de la branche de production nationale des tôles laminées à chaud, depuis l'application de la mesure de sauvegarde en vigueur, il apparaît que la situation de la branche de production nationale s'est relativement redressée, notamment, avec l'augmentation de la production, des parts de marché, de la rentabilité et du niveau de l'emploi.

58. Néanmoins, cette amélioration récente demeure fragile et la branche de production nationale n'a pas encore pu atteindre une situation satisfaisante. En effet, et comme démontré ci-dessus, la non exploitation du plein potentiel capacitaire de la branche de production nationale ainsi que le niveau des ventes atteint en 2020 et 2021 qui, bien que positif, reste insuffisant, sont tous des facteurs qui démontrent l'incapacité de la branche de production nationale à faire face à des pressions concurrentielles des importations accrues en l'absence d'une mesure de sauvegarde.

9- La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour prévenir un dommage grave

59. Pour déterminer si la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour prévenir un dommage grave, il convient d'examiner le comportement prévisible et imminent des importations et leur effet sur la branche de production nationale si la mesure de sauvegarde devait être levée.

60. Dans sa requête, Maghreb Steel a donc démontré qu'il existe un risque prévisible et imminent d'augmentation des importations du produit considéré si la mesure de sauvegarde venait à être levée et que cette levée de la mesure aurait un effet négatif immédiat sur la branche de production nationale.

9.1 Accroissement de la capacité de production mondiale de produits sidérurgiques

61. Le requérant fait valoir que l'accroissement des importations est le résultat d'une évolution imprévue des circonstances créant des déséquilibres dans le commerce international des produits à base de fer ou d'acier. En effet, selon l'OCDE², la capacité de production de produits sidérurgiques s'est accrue et une augmentation considérable est attendue au vue des nombreux projets d'investissements prévus au cours des prochaines années en Asie et au Moyen-Orient.

62. De même, le requérant affirme que la variation nette de la capacité en 2021, tenant compte des ajouts et fermetures, porte la capacité mondiale de production brute d'acier à 2 454,3 millions de tonnes, soit une augmentation de 0,2% (+6.0 millions de tonnes) par rapport au niveau de fin 2020³.

² Selon l'OCDE, la capacité mondiale de production d'acier a augmenté en 2021 pour la troisième année consécutive. (OECD, 'Latest developments in steelmaking capacity', September 2021, DSTI/SC(2021)5/FINAL)

³ <https://www.oecd.org/industry/ind/latest-developments-in-steelmaking-capacity-2021.pdf>

63. Par ailleurs, la branche de production nationale s'appuie sur des données de l'OCDE qui avancent qu'il y a 45 millions de tonnes d'ajouts bruts de capacité d'acier, actuellement en cours de réalisation, qui devraient entrer en service sur la période 2021-2023⁴ dont une grande partie est attendue au Moyen Orient et en Asie.

9.2 Baisse de la demande mondiale

64. Le requérant fait valoir dans sa requête que les importations mondiales d'acier chaud étaient en baisse dans le monde en 2020 dans le contexte pandémique (76 millions de tonnes) avant une reprise de ces importations en 2021(86 millions de tonnes)⁵.

65. Grâce aux données de EUROFER⁶, le requérant décrit un rebond de la consommation apparente d'acier en 2021 à 148,9 millions de tonnes représentant une hausse de près de 16% par rapport aux chiffres de 2020. Cependant, selon le requérant, cette reprise des importations de 2021 est restée inférieure aux niveaux d'importations avant Covid-19 en raison d'un fort protectionnisme commercial mis en place dans les principaux marchés demandeurs d'acier chaud.

9.3 Protection accrue des marchés

66. Le développement imprévu des événements cités précédemment a fait que plusieurs pays ont eu recours aux instruments de défense commerciale dans le secteur de l'acier afin de protéger leurs producteurs nationaux. Pour appuyer ses arguments, la branche de production nationale décrit certaines mesures mises en place ou prorogées qui, selon elle, ont grandement contribué au cours de la période considérée à l'aggravation des effets découlant de la surcapacité mondiale de production d'acier :

- Les mesures prises en mars 2018 par les Etats-Unis d'Amérique au titre de la section 232 du « Trade Expansion Act » de 1962 qui sont, à ce jour, en application et dont l'abrogation semble invraisemblable ;
- L'Union Européenne qui a officialisé la mise en place de quotas mondiaux d'importation sur l'acier à partir du 1^{er} juillet 2022 en remplacement les quotas par pays, ainsi que la prorogation de la durée d'application des mesures de sauvegarde sur les produits d'aciers jusqu'en 2024⁷ ;
- La mise en place par la Turquie, à partir du 1er juillet 2022, de nouveaux droits de douane sur certains produits d'acier plats et longs des pays membres de l'OCI, dont le Maroc, ainsi que des droits antidumping sur les importations de bobines laminées à chaud en provenance de l'Union Européenne et de la Corée du Sud et ce, à compter du 7 juillet 2022 ;
- La prorogation par la Chine de l'application des taxes antidumping allant de 5,5% à 26% sur les importations de produits d'acier en provenance de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, pour les 5 prochaines années et ce, à partir du 29 juin 2022⁸ ;

⁴ <https://www.oecd.org/industry/ind/latest-developments-in-steelmaking-capacity-2021.pdf>

⁵ Données issues du site TradeMap par sélection et combinaison de chaque nomenclature correspondant aux produits de la requête : <https://www.trademap.org/>

⁶ <https://www.eurofer.eu/assets/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2022/European-Steel-in-Figures-2022-v2.pdf>

⁷ <https://www.steelorbis.com/steel-news/latest-news/eu-makes-quota-adjustments-for-some-countries-1250116.htm>

⁸ <https://www.globaltradealert.org/intervention/20488/anti-dumping/china-extension-of-definitive-anti-dumping-duty-on-imports-of-certain-iron-or-steel-fasteners-from-the-european-union-and-the-uk> ; <https://www.reuters.com/markets/commodities/china-extends-anti-dumping-tariffs-eu-uk-steel-fasteners-imports-2022-06-28/> ; <https://iiu.isit.or.th/en/news/Press%20Releases%20News/Content-5701.aspx>

- La prorogation par le Royaume-Uni de la période d'application des mesures de sauvegarde sur les importations de produits d'acier qui devaient expirer le 30 juin 2022 dernier⁹.

Conclusion

67. La requête a démontré que l'accroissement de la capacité de production mondiale de produits sidérurgiques, malgré un contexte de baisse de la consommation, dénote un accroissement probable et imminent des importations si la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations des tôles laminées à chaud venait à être levée.

68. De surcroît, l'augmentation du recours aux instruments de défense commerciale pour les produits d'acier laisse présager un afflux important des importations dudit produit en cas de suppression de la mesure de sauvegarde.

10 - Plan d'ajustement adopté par la branche de production nationale

69. Conformément à l'article 69 de la loi n°15-09, une mesure de sauvegarde peut être prorogée lorsque l'administration compétente détermine, après enquête, que la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer ou prévenir un dommage grave et qu'il existe des éléments prouvant que la branche de production nationale procède à des ajustements visant à améliorer sa compétitivité.

70. Pour l'analyse de la deuxième condition permettant d'examiner s'il existe des éléments prouvant que la branche de production nationale procède à des ajustements visant à améliorer sa compétitivité, la branche de production nationale a présenté les données, ci-dessous, sur la mise en place de son plan d'ajustement.

71. Selon la requête, le programme d'ajustement de la branche de production nationale se subdivise en deux catégories :
- Des mesures d'ajustement achevées ; et
 - Des mesures d'ajustement en cours de déploiement.

10.1 Les mesures du programme d'ajustement de la branche de production nationale

72. Lors de l'enquête initiale, le requérant s'était engagé à mettre en œuvre un programme d'ajustement s'articulant autour de plusieurs axes.

73. Selon la requête, et conformément à ce qui était prévu dans le programme d'ajustement lors de l'enquête initiale, le requérant a mis en place plusieurs améliorations qui peuvent se résumer en 3 principaux axes.

74. Aussi, il importe de souligner que l'ensemble des données et informations relatives à l'avancement du programme d'ajustement de Maghreb Steel feront l'objet de vérifications lors des visites qui seront organisées pour ce dessein dans les locaux du requérant.

Amélioration des coûts opérationnels

75. Concernant ce volet, et illustré par les données ci-après, le requérant a avancé qu'il a mis en place plusieurs projets permettant l'amélioration des coûts opérationnels. Ces projets concernent l'ensemble des inducteurs de coût tels que la réduction des consommations énergétiques, la réduction des pertes de matières et l'optimisation de la consommation d'intrants.

⁹ <https://www.gov.uk/government/speeches/uk-steel-safeguard-international-trade-secretarys-statement-29-june-2022>

➤ Optimisation du coût d'énergie

76. Le Requérant avance que le développement des énergies renouvelables dans le portefeuille de consommation de la branche de production nationale a permis de réaliser d'importants gains. Cette transition énergétique aurait permis, selon le requérant, d'économiser ■ MDH en coût énergétique sur la période 2018-S1 2022 (dont ■ MDhs sur le site de Tit Mellil, et ■ MDhs sur le site de Bled Solb).

77. Par ailleurs, la consommation de combustibles (GPL, fuel...) à la tonne produite a été nettement optimisée. En effet, en 2019 pour produire une tonne de bobine laminée à chaud, la consommation de combustibles était de ■ kWh/t. Au premier semestre 2022, cette consommation a été réduite de ■ % pour atteindre ■ kWh/t.

78. Selon la requête, la consommation d'énergie électrique a également été optimisée passant de ■ kWh/t en 2019 à ■ kWh/t au premier semestre de 2022, soit une réduction de ■ % au cours de la période.

➤ Optimisation de la consommation des cylindres de laminage

79. La consommation de cylindres de laminage est le deuxième poste de coût du processus de laminage à chaud après l'énergie. Ces deux postes de coûts représentent plus de ■ % du coût de laminage.

80. Selon la requête, le projet d'optimisation de la consommation de cylindre a permis de diminuer le ratio de ■ mm/1000T en 2019, ■ mm/1000T en 2020 à ■ mm/1000T en 2021 et ■ au premier semestre de 2022.

81. D'après le requérant, cette optimisation s'est faite à travers la diminution des incidents en élaborant une cartographie de faisabilité des programmes de laminage, la détermination des contraintes maximales d'utilisation des cylindres et l'élaboration d'un planning d'entretien adapté.

➤ Optimisation du taux de chute

82. L'optimisation des chutes des différents processus est un enjeu majeur dans la réduction de coûts. Le requérant a avancé dans sa requête que même revalorisées comme matière première, ces chutes coûtent néanmoins plus de ■ DH/t produite. Selon la requête, ce projet a permis de baisser les chutes de laminage à chaud de ■ % en 2019 à ■ % au premier semestre de 2022.

Le développement de nouveaux produits

83. Faisant partie des préoccupations majeures du requérant, le développement de nouveaux produits constitue l'un des principaux volets du programme d'ajustement. Selon la requête, plusieurs actions ont été engagées dans ce sens :

- Etudes menées auprès des utilisateurs finaux, des donneurs d'ordres et d'intégrateurs afin de développer de nouveaux produits adaptés à leurs besoins et qui soient équivalents en qualité et en compétitivité aux produits importés. Dans une optique d'élargissement de marché et de renforcement de la compétitivité, cette action a touché plusieurs secteurs dont la construction, l'industrie et l'infrastructure ;
- Développement de plusieurs nouveaux grades d'acier tels que l'acier laminé à chaud P265 à P295, A516 ou A36. Le développement de ces grades a permis au requérant l'accès à de nouveaux marchés et, ainsi, la livraison de ■ tonnes au cours de la période 2020-2022 au principal donneur d'ordre au niveau national pour cette catégorie de grade.

• Selon la requête, Maghreb Steel a été homologuée par des industriels de renommée internationale pour livrer les tôles laminées à chaud pour le secteur éolien, et a pu livrer deux parcs éoliens en 2021 et 2022 pour un volume total de ■ tonnes en grade spécial ■. Le requérant avance que cette livraison du marché éolien n'aurait pu se concrétiser sans un investissement spécifique en machines de transformation de ces tôles permettant de les découper et les chanfreiner.

• L'investissement et la mise à niveau de machines de production de profilés reconstitués soudés (PRS) a permis de dynamiser le marché et proposer des solutions de construction optimisées et agiles, et d'augmenter les volumes de consommation de tôles laminées à chaud. D'après la requête, cet effort s'est traduit par la concrétisation de livraisons de PRS de ■ tonnes en 2021, et ■ tonnes au premier semestre de 2022, ainsi que de tôles laminées à chaud destinées à être transformées en PRS de ■ tonnes sur la période 2020-S1 2022.

Les énergies renouvelables

84. Depuis 2018, la branche de production nationale s'est inscrite dans une politique d'efficacité énergétique, en intégrant les énergies renouvelables dans ses consommations énergétiques, notamment l'énergie éolienne.

85. En effet, après avoir conclu un contrat avec un prestataire d'énergie éolienne, Maghreb Steel a commencé l'utilisation de cette énergie en avril 2018. Le requérant avance dans sa requête qu'après 9 mois, la part de l'énergie éolienne a atteint ■% dans le mix énergétique.

86. Ainsi, le pourcentage des énergies renouvelables est passé à ■% en 2019 avec la signature d'un contrat avec un deuxième prestataire et à ■% en 2020. Par ailleurs, l'utilisation d'énergie éolienne en 2021 s'est élevée à ■% de la consommation totale d'énergie électrique.

10.2 Les mesures en cours de déploiement et nécessitant le maintien de la mesure de sauvegarde

87. D'après la requête de Maghreb Steel, les mesures d'ajustements suivantes sont en cours de déploiement :

- Le plan d'action relatif à l'optimisation de la consommation énergétique est en progression continue pour baisser la consommation des combustibles en dessous de ■KWh/T de façon pérenne et maîtrisée.

- La transition vers les énergies renouvelables continue de progresser également. A horizon 2024, la branche de production nationale prévoit d'augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix, à un niveau dépassant ■% de ses besoins.

- Concernant le volet de développement de nouveaux produits, la branche de production nationale prévoit d'accroître sa contribution aux projets d'infrastructures nationales. De même, de nouveaux grades continuent d'être développés, notamment les aciers normalisés pour accompagner le développement du Maroc dans les énergies éoliennes. Le requérant affirme que le développement de ces nouveaux grades permettra d'élargir la gamme de produits proposés par la branche de production nationale et augmenter le taux d'intégration locale.

Conclusion

88. En considérant les mesures susmentionnées relatives au plan d'ajustement de la branche de production nationale, le Ministère considère que la requête contient des données suffisantes permettant de justifier que la branche de production nationale a procédé à des ajustements pour améliorer sa compétitivité, conformément à l'article 69 de la loi n°15-09.

11- Conclusion générale et suggestion

89. À la lumière de l'analyse et de l'examen des renseignements contenus dans la requête de réexamen présentée par la branche de production nationale des tôles laminées à chaud, le Ministère a conclu que :

- La requête satisfait aux conditions de forme et de fonds fixées par la législation et réglementations nationales pour l'acceptation de la demande de réexamen présentée au titre de l'article 69 de la loi n°15-09 ; et
- Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°15-09, les éléments et données de la requête sont suffisants pour justifier l'ouverture d'une enquête de réexamen pour prorogation de la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations des tôles laminées à chaud.

90. Au vu de ce qui précède, le Ministère recommande de procéder à l'ouverture d'une enquête permettant d'examiner si la mesure de sauvegarde appliquée aux importations des tôles laminées à chaud continue d'être nécessaire pour réparer ou prévenir un dommage grave et s'il existe des éléments prouvant que la branche de production nationale procède à des ajustements visant l'amélioration de sa compétitivité.

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ
ⵜⴰⵏⵓⵎⴰⵏⵉⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ



المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE
DDRC/DDC/SEMS

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DE REEXAMEN POUR PROROGATION DE LA MESURE DE SAUVEGARDE

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PRODUCTEURS
ET/OU EXPORTATEURS VERS LE MAROC DE
TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Direction Générale du Commerce

Parcelle 14, Business center, aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc

Tél : +212 5 37 70 18 46

Fax: +212 5 37 72 71 50

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:363281268202322102348. Bu kod ile <http://evrak.akib.org.tr/> adresinden doğrulayabilirsiniz.

www.mcinet.gov.ma

Produit objet de l'enquête (produit considéré)	Tôles laminées à chaud, tels que définis à la section II de ce questionnaire
Références législatives	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale et décret n°2-12-645 pris pour l'application de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciales ; - Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les Sauvegardes.
Autorité chargée de l'enquête	<p>Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale Division de la Défense Commerciale Service des Enquêtes et des Mesures de Sauvegarde</p> <p>Adresse : Parcelle 14, business center, aile nord bd Riad, Hay Riad BP 610, rabat chellah, maroc</p> <p>Téléphone : 00 212 537 70 18 46</p> <p>Fax : 00 212 537 72 71 50</p> <p>Adresse électronique : DDC-SVG-TLAC@mcinet.gov.ma</p> <p>Personnes à contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Najoua Nadi - M. Abdellah Bensi

NB :

Veillez noter que ce questionnaire doit être complété en deux versions :

- Une version confidentielle ;
- Une version non-confidentielle¹.

¹ Voir le paragraphe 13 des instructions générales.

INSTRUCTIONS GENERALES

1- L'objectif de ce questionnaire est de permettre à l'autorité chargée de l'enquête d'obtenir les renseignements nécessaires à l'accomplissement de l'enquête de réexamen des mesures de sauvegarde sur les importations de tôles laminées à chaud.

Le présent questionnaire est adressé aux producteurs et/ou exportateurs vers le Maroc du produit faisant l'objet de l'enquête de réexamen des mesures de sauvegarde. Une description du produit en question est fournie à la section II.

2- Les informations doivent être compilées dans la mesure du possible à partir des bilans annuels et des enregistrements comptables tenus par votre entreprise.

3- Toutes les informations peuvent être sujettes à des vérifications. Ainsi, tout document de soutien, y compris les fiches de travail, doit être préservé pour vérification par les agents du Ministère. Vous serez, préalablement, informé de la date et de la consistance de cette visite.

Si votre entreprise refuse de donner accès aux données aux agents du Ministère chargés de la vérification, ces données peuvent être ignorées et non prises en compte dans l'enquête.

4- Il est recommandé de ne laisser aucune question ou partie sans réponse. Si la réponse est non ou sans objet, écrivez « non » ou « sans objet ». Il est dans votre intérêt de répondre de façon aussi exacte et complète que possible aux différentes questions et de joindre toutes les pièces justificatives demandées.

5- Le Ministère (Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale) (voir page 2) peut être contacté en cas de difficultés pour fournir les informations requises.

6- Les renseignements détaillés obtenus grâce à ce questionnaire serviront de base à la présente enquête. Par conséquent, l'information doit être fournie dans la mesure du possible sous la forme prescrite.

7- Votre réponse au questionnaire constituera la base sur laquelle les conclusions sur votre société seront faites. A cet égard, il est indispensable que votre réponse, ainsi que toute correction significative de celle-ci, soit fournie dans les délais fixés, étant donné qu'un travail et une analyse préparatoire considérable doivent être faits avant toute éventuelle visite de vérification sur place.

8- L'information requise et les documents demandés ainsi que toute autre information présentée au cours de l'enquête devront être présentés en langue arabe ou française. Les documents présentés en une langue, autre que les langues susmentionnées, sans traduction, ne seront pas considérés au cours de la procédure.

9- La non-communication de toute information pertinente ou la communication d'informations incomplètes, erronées ou trompeuses dans les délais impartis, peut avoir des conséquences défavorables sur les résultats de l'enquête.

10- Si vous ne pouvez pas tirer facilement, de vos registres comptables, les renseignements demandés pour les présenter exactement sous la forme requise, veuillez fournir des estimations et expliquer en détail la méthodologie utilisée pour préparer ces estimations.

11- Veuillez fournir les commentaires ou les explications nécessaires dans l'espace prévu à cette fin ou sur des feuilles détachées, que vous joindrez au questionnaire, identifiées par le numéro de la question y relative.

12- Les tableaux en annexe doivent être fournis sous format Excel et transmises sur support informatique (clé USB). Les tableaux de la section I doivent être remplis une seule fois. Les tableaux des autres sections relatifs aux données économiques doivent être complétés pour chaque catégorie de produits concernés fabriqués par votre entreprise. Spécifier les unités de mesures utilisées et, si nécessaire, les facteurs de conversion utilisés.

13- Les renseignements fournis à titre confidentiel par une partie seront, sur exposition de raisons valables, traités comme tel par le Ministère et ne seront divulgués sans l'autorisation expresse de la partie les ayant fournis.

Afin de garantir les droits de la défense de toutes les parties intéressées lors de l'enquête, les parties qui fournissent des renseignements confidentiels sont tenues d'en fournir des résumés non confidentiels, qui seront rendus publics, suffisamment détaillés et clairs pour permettre de comprendre raisonnablement la substance des informations fournies à titre confidentiel.

A défaut de tels résumés ou si ces résumés ne sont pas suffisamment détaillés et clairs pour permettre de comprendre la substance des renseignements fournis à titre confidentiel et si la partie n'a pas exposé de raisons valables pour justifier sa demande du traitement confidentiel, le Ministère peut ne pas prendre en compte lesdits renseignements.

La version confidentielle doit comporter la mention « confidentiel » dans toutes les pages du questionnaire, les annexes et les pièces jointes jugées confidentielles. La version non confidentielle, doit comporter la mention « public » apposée sur toutes les pages, les annexes et les pièces jointes.

Votre attention est attirée sur le fait que lorsqu'une page ou un document transmis joint au questionnaire ne comporte pas de mention concernant sa confidentialité ou non, il sera considéré comme non confidentiel.

Exemple :

Dans la question 5 de la Section III du questionnaire, il vous est demandé de donner un état détaillé sur vos exportations vers le Maroc transaction par transaction. La version confidentielle sera présentée de la manière suivante :

	Exportations des produits considérés vers le Maroc					
Référence	N° facture	Date facture	PU Départ usine	Quantité (tonne)	Valeur (1000 Euro)	Client
1240	100	01/01/2018	12	3000	36000	Société du Nord
1240	101	01/01/2019	11,5	4000	46000	Comptoir commercial
1230	102	02/01/2020	15	2000	3000	Trading Company Ltd

La version non confidentielle de cet état peut être présentée de la manière suivante :

	Exportations des produits considérés vers le Maroc					
Référence	N° facture	Date facture	PU Départ usine	Quantité (tonne)	Valeur (1000 Euro)	Client
1240	100	01/01/2018	100	100	100	A
1240	101	01/01/2019	95,8	133,3	127,8	B
1230	102	02/01/2020	125	66,7	83,4	C

Les numéros des factures, les références du produit ainsi que la date de facture, ne peuvent être retenus comme données confidentielles dans la mesure où ils ne donnent pas de renseignements stratégiques à vos concurrents.

NB : A chaque fois où vous demandez le traitement confidentiel d'une information, vous êtes tenus d'expliquer pourquoi un tel traitement est requis. Si le traitement confidentiel n'est pas justifié ou un résumé non confidentiel n'est pas fourni, les données concernées peuvent être ignorées et ne pas être prises en compte par les agents du Ministère chargés de l'enquête.

14- Ce questionnaire comprend quatre (4) sections. Pour vos r ponses, veuillez reporter le num ro de la section et de la question au document o  figure la r ponse.

SECTION I: IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE

- 1. Nom ou raison sociale:**
- 2. Forme juridique:**
- 3. N° de registre de commerce:**
- 4. Coordonnées:**

Adresse :

Tel :

Fax :

- 5. Personne chargée du dossier à contacter en cas de besoin**

Nom et prénom:

Qualité :

Tél. :

Fax :

E-mail :

- 6. Date de création:**
- 7. Date de début de l'activité:**
- 8. Montant du capital (en milles euros) :**
- 9. Lieu d'activité:**

- 10. Structure du capital:**

Veillez fournir une liste, selon le format du **tableau I.10**, des actionnaires dans le capital de votre entreprise, en précisant la part de chacun dans ledit capital. Veillez indiquer s'ils sont impliqués dans la production et/ou la vente du produit considéré.

- 11. La structure de la Société**

Veillez fournir un diagramme dressant la structure hiérarchique et organisationnelle de votre société ou groupe de sociétés. En outre, le diagramme doit mettre en évidence les sociétés impliquées dans la production, distribution, ventes, exportations ou autres opérations en relation avec le produit considéré. Veillez fournir toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

- 12. Gamme de Produits**

Veillez indiquer, selon le **tableau I.12**, tous les produits fabriqués ou vendus par votre entreprise en spécifiant pour chaque produit sa part dans la production et les ventes. Joindre, si disponible, des brochures de vente.

- 13. Données comptables**

Veillez joindre à ce questionnaire, pour les exercices comptables (2018, 2019, 2020 et 2021), les documents comptables, les rapports annuels des exercices comptables achevés et audités, les comptes rendus des assemblées générales et les rapports de gestion établis par le gérant. Veillez fournir, si disponible, la situation provisoire ou prévisionnelle de l'année en cours.

- 14. Liste des importateurs ou clients marocains**

Veillez fournir une liste (par année), selon le format du **tableau I.14**, des importateurs ou clients marocains (nom, adresse, tél. etc.) auxquels vous vendez le produit considéré. Indiquer ceux avec qui vous avez une convention ou contrat écrit. Joindre une copie de ladite convention ou ledit contrat.

- 15. Volume et valeur des ventes**

Veillez fournir le volume et la valeur des ventes de votre entreprise conformément au **tableau I.15**.

- 16. Profitabilité de la société**

Veillez fournir des éléments de réponse sur la profitabilité de la société, conformément au **tableau I.16**.

17. Emploi

Veillez fournir des éléments de réponse sur l'emploi de la société conformément au **tableau I.17**.

SECTION II : IDENTIFICATION DU PRODUIT FAISANT OBJET DE L'ENQUETE

1. Produits considérés

Les produits couverts par ce questionnaire sont les tôles d'acier laminées à chaud enroulées ou non enroulées. Le produit considéré relevait lors de l'enquête initiale des positions tarifaires du tarif douanier SH suivantes :

72.08, 72.11.13, 72.11.14, 72.11.19, 72.25.30, 72.25.40, 72.26.20.00.11, 72.26.20.00.21, 72.26.20.00.30, 72.26.20.00.40, 72.26.20.00.51, 72.26.20.00.52, 72.26.20.00.59, 72.26.91, 72.26.99.90.91 et 72.26.99.90.99.

Dans l'édition du 1er janvier 2022 du tarif douanier, le produit considéré relève, désormais, des positions tarifaires suivantes :

72.08, 72.11.13, 72.11.14, 72.11.19, 72.25.30, 72.25.40, 72.26.20.00.11, 72.26.20.00.20, 72.26.20.00.51, 72.26.20.00.52, 72.26.20.00.59, 72.26.91, 72.26.99.80.00.

2. Spécifications des produits considérés

Les renseignements suivants sont nécessaires pour définir et distinguer les différents types de tôles laminées à chaud vendus par votre entreprise sur le marché marocain.

N.B : Les références des tôles laminées à chaud, présentées dans cette section doivent coïncider exactement avec celles fournies dans les sections suivantes.

Veillez fournir des éléments de réponses sur les références ou codes produits conformément au **tableau II.2**.

→ **Exemple de code :** une tôle laminée à chaud enroulée, d'une épaisseur 2 mm et d'une largeur 1500 mm, et d'une nuance E24 sera codée comme suit :

<i>Référence</i>	<i>Epaisseur</i>	<i>Largeur</i>	<i>Nuance d'acier</i>
Tôle laminée à chaud enroulée	2 mm	1500 mm	Toute nuance

3. Comparaison entre les produits considérés exportés par votre société au Maroc et ceux fabriqués au Maroc.

Veillez fournir une comparaison entre **les produits considérés que vous exportez au Maroc** avec les **produits fabriqués localement** et commercialisés sur le marché domestique marocain. Veuillez décrire toutes les éventuelles différences entre les deux produits.

4. A partir de quelle date votre entreprise a commencé à exporter les produits considérés vers le marché marocain

SECTION III : INFORMATION CONCERNANT LES PRODUITS CONSIDÉRÉS

1. Evolution de la production des produits considérés

Veillez remplir le **tableau III.1 en annexe**.

2. Evolution de la capacité de production et taux d'utilisation de la capacité de production des produits considérés

La capacité se réfère à la production maximale possible. Décrivez le système exploité par votre entreprise et la méthode utilisée pour calculer la capacité installée.

Dans le cas où votre entreprise fabrique des produits autres que les produits concernés sur les mêmes équipements et machines utilisés pour la production des produit concernés, veuillez énumérer ces produits et expliquer la base de votre allocation de la capacité de production totale de votre entreprise.

Veillez fournir des éléments de réponse sur la capacité de production et le taux d'utilisation de la capacité conformément au **tableau III.2**

3. Evolution des stocks du produit considéré

Veillez fournir des éléments de réponse sur l'évolution des stocks conformément au **tableau III.3** (stocks début de la période, stock final).

4. Destination des ventes du produit considéré

Veillez présenter des éléments de réponse sur la destination des ventes des produits considérés conformément au **tableau III.4**.

NB : La valeur des ventes et le prix de vente moyen comme indiqués dans le tableau doivent être déclarés nets, départ usine, hors taxes, après tous les rabais, remises et ristournes (veillez préciser la devise).

5. Veuillez fournir des informations sur les exportations des produits considérés vers le Maroc, transaction par transaction, pour l'année 2021 et le premier semestre de l'année 2022, par référence identifiée selon le modèle à la section II.2 conformément au **tableau III.5**.

6. Veuillez fournir les données sur l'évolution de la consommation des produits considérés sur votre marché domestique conformément au **tableau III.6**. Indiquer les méthodes de calcul et joindre toute documentation nécessaire pour le calcul de la consommation.

7. Production et capacité de production dans le monde

Toutes les réponses à cette partie doivent être accompagnées de données objectives et documentées.

Veillez fournir votre point de vue sur la situation actuelle et les développements prévus, pour l'année en cours (2023) et les trois prochaines années (2024, 2025 et 2026), de la production et de la capacité de production des produits concernés installées dans votre marché domestique, dans le marché marocain et dans le monde.

8. Que se passerait-il à votre production et capacité de production durant les prochaines années si la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations des produits en question est prorogée par le Maroc ? Veuillez expliquer votre point de vue.

9. Que se passerait-il à votre production et capacité de production durant les prochaines années si la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations des produits en question n'est pas prorogée par le Maroc ? Veuillez expliquer votre point de vue.

10. Que se passerait-il à vos ventes (locales et à l'export) durant les prochaines années si la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations des produits en question est prorogée par le Maroc ? Veuillez expliquer votre point de vue.

11. Que se passerait-il à vos ventes (locales et à l'export) durant les prochaines années si la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations des produits en question n'est pas prorogée par le Maroc ? Veuillez expliquer votre point de vue.

CERTIFICATION DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

Je, soussigné, en ma qualité de certifie que les renseignements fournis dans ce questionnaire sont exacts et conformes aux enregistrements comptables de la société et comprend que l'information fournie pourrait être sujet à audit et vérification par le Ministère.

J'accepte / n'accepte pas la visite de la part du Ministère pour vérification de ces réponses.

LIEU, DATE

SIGNATURE ET CACHET

MAGHREB STEEL

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

—————

REQUETE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE

Conformément à l'article 69 de la loi 15-09 relative aux mesures de défense commerciale

Version Non Confidentielle

Requise par

Maghreb Steel
Route nationale 9 km 10
(AEROCLUB TIT MELLIL) Boulevard Ahl Loughlam
BP 3553
Casablanca 20600

Représentée par

Garrigues
Avenue d'Auderghem 22-28
1040 Bruxelles
Belgique

Page de contenu

1	INTRODUCTION	4
2	INFORMATION GÉNÉRALE	5
2.1	Identification du requérant	5
2.1.1	Renseignements à caractère général	5
2.1.2	Produits concernés par la requête	6
2.2	Produits objet de la requête	7
2.2.1	Description des produits concernés	8
2.3	Producteurs/exportateurs connus des produits concernés	12
2.4	Importateurs connus des produits concernés	13
2.5	Similarités entre les produits fabriqués localement et les produits importés	13
2.5.1	Description des produits fabriqués par Maghreb Steel	14
2.5.2	Comparaison des tôles d'acier laminées à chaud fabriquées par la BPN avec celles objet de l'enquête	14
2.5.3	Circuit de vente ou distribution	15
3	ACCROISSEMENT MASSIF DES IMPORTATIONS	16
3.1	Accroissement massif des importations en terme absolu	16
3.2	Accroissement des importations en termes relatifs par rapport à la production nationale	26
3.3	Conclusion	26
4	DEVELOPPEMENT IMPREVU DES CIRCONSTANCES	27
4.1	L'accroissement de la surcapacité mondiale	27
4.2	Protection accrue des marchés nationaux	38
4.3	Conclusion	40
5	DOMMAGE GRAVE OU MENACE DE DOMMAGE GRAVE :	41
5.1	Dommage grave	41
5.1.1	Production	42
5.1.2	Productivité, taux d'utilisation des capacités de production et des emplois	42
5.1.3	Ventes	43
5.1.4	Evolution de la Consommation Nationale et de la Part de Marché	44
5.1.5	Profits et pertes	45
5.1.6	Stocks	47
5.1.7	Investissements	47

5.2	Menace de dommage grave	48
5.3	Conclusion	49
6	PLAN D'ADJUSTEMENT STRUCTUREL ADOPTÉ PAR LA BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE	50
6.1	L'amélioration des coûts opérationnels	50
6.2	Le développement de nouveaux produits	51
6.3	Les Energies Renouvelables	53
6.1	Autres mesures d'ajustement sont en cours de déploiement	53
7	CONCLUSION	55

1 INTRODUCTION

Le Ministre délégué auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique chargé du Commerce Extérieur (le « Ministère ») a initié, le 29 Mai 2019 par un avis public, une enquête de sauvegarde sur les importations des tôles laminées à chaud. La mesure de sauvegarde provisoire a été publiée au Bulletin officiel du Maroc, numéro 6828 du 7 novembre 2019.

Par l'avis public 30/20 du 08 mai 2020, le Ministère a adopté une mesure de sauvegarde définitive pour une durée de 3 ans (la « mesure de sauvegarde» ou « la mesure»).

La date d'échéance de la levée de la mesure de sauvegarde approche. Néanmoins, la branche de production nationale de tôles laminées à chaud (la « Branche de Production Nationale » ou « BPN ») subit encore un dommage grave.

Par la présente, Maghreb Steel (« MS » ou « Maghreb Steel ») au nom de la Branche de Production Nationale, demande la prorogation de la mesure de Sauvegarde.

Tel que constaté au cours de l'enquête de sauvegarde initiale, la Branche de Production Nationale a subi un dommage grave suite à l'accroissement massif et soudain des importations de tôles laminées à chaud.

Malgré les efforts et les mesures d'ajustement, la durée de la mesure de sauvegarde n'a pas été suffisante pour permettre à la BPN de se redresser complètement du dommage grave subi : les volumes des ventes locales de la BPN restent toujours similaires aux volumes des années 2018 et 2019 lesquels ont motivé l'adoption de la mesure de sauvegarde en 2020.

A défaut d'une prorogation de la mesure de sauvegarde, la BPN risquera, à partir de juin 2023, de faire face à des dommages de plus en plus graves mettant son existence en danger, étant donné que les autres grands pays exportateurs étrangers ont continué à protéger leurs marchés nationaux en étendant leurs mesures de défense commerciale.

La Branche de Production Nationale, qui constitue une industrie stratégique pour le Maroc, doit donc être encore protégée pendant une certaine période pour pouvoir finaliser la mise en place de mesures d'ajustement garantissant le redressement de l'industrie. Par conséquent, la BPN demande la prorogation de la mesure de sauvegarde pour une durée supplémentaire de quatre ans. Cette prorogation permettra la finalisation du plan d'ajustement déjà en cours et l'application des mesures additionnelles visant à redresser la Branche de Production Nationale et à mettre un terme au dommage subi.

2 INFORMATION GÉNÉRALE

2.1 Identification du requérant

La présente requête est déposée par MAGHREB STEEL, leader national de la fabrication et la commercialisation d'acier plat et de panneau sandwich. La société est le seul producteur d'acier plat au Maroc.

2.1.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Maghreb Steel
Siège social	Route nationale 9 Km 10 - (AEROCLUB TIT MELLIL) Boulevard Ahl Loughlam- BP: 3553 – 20600 – Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 5 22 76 25 00
Numéro de fax	+ 212 5 22 76 25 01
Représentant	Anas CHRAIBI
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	Route nationale 9 Km 10 - Boulevard Ahl Loughlam- BP: 3553 - 20600 - Casablanca
Numéro de téléphone	00 212 5 22 76 25 28
Numéro de fax	00 212 5 22 76 25 02
Adresse électronique	anas.chraibi@maghrebsteel.ma
Site internet	www.maghrebsteel.ma
Forme juridique	Société Anonyme régie par la loi n° 17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 du 23 mai 2008
Date de constitution	1975
Numéro d'inscription au Registre de Commerce	RC de Casablanca 33 929

2.1.2 Produits concernés par la requête

Représentativité

Requérants	Produits	Date début de production	Volume de production en 2021 (Tonnes)	% Part par rapport à la production nationale
Maghreb Steel	Tôles laminées à chaud	2010	[200 000 - 600 000]	100%

Source : Maghreb Steel

La société Maghreb Steel est le seul producteur de produits d'acier plats au Maroc.

En d'autres termes, la société produit 100 % de la production nationale des produits similaires et directement concurrents avec les produits importés. Maghreb Steel considère que cette requête est présentée au nom de la BPN au sens de l'article 4.1.c) de l'Accord sur les Sauvegardes et l'article 52.4) de la loi n°15-09.

En 1998, la société a engagé une stratégie de restructuration profonde en vue d'une spécialisation dans les technologies avancées de l'industrie sidérurgique.

En 2010, MS a entamé l'édification d'un important complexe de laminage à chaud de bobines d'une capacité annuelle de ■■■ de tonnes.

En 2012, MS a installé un deuxième laminoir à chaud de tôles fortes d'une capacité annuelle de ■■■ tonnes.

La tôle laminée à chaud est destinée au marché domestique en tant que produit fini, et au complexe de Tit Mellil en tant que produit intermédiaire.

Ci-dessous les principales informations relatives aux lignes de production de Produits plats laminés à chaud :

Aciérie	
Capacité de production	500 000 à 1500 000
Effectif	[350 à 450 personnes]
Montant de l'investissement Initial	[2 MMDH à 3 MMDH]

Tôles laminées à chaud	
Capacité de production	1 000 000 à 2 000 000 T
Effectif	[350 à 450 personnes]
Montant de l'investissement Initial	[2 MMDH à 3 MMDH]

Source : Maghreb Steel

2.2 Produits objet de la requête

B1. Champs de l'enquête

Les produits objets de la présente requête sont les produits plats (Tôles) en acier laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.

Ils sont actuellement classés sous les positions 72.08, 72.11.13, 72.11.14, 72.11.19, 72.25.30, 72.25.40, 72.26.20.00.11, 72.26.20.00.21, 72.26.20.00.30, 72.26.20.00.40, 72.26.20.00.51, 72.26.20.00.52, 72.26.20.00.59, 72.26.91, 72.26.99.90.91 et 72.26.99.90.99 du système harmonisé (SH) du Maroc.

B2. Spécifications du produit

Les produits objet de la requête sont les tôles d'acier laminées à chaud enroulées ou non enroulées (annexe 1.1, annexe 1.2, annexe 1.3, annexe 1.4, annexe 1.5).

Ces produits sont achetés directement par les utilisateurs finaux en tant que matière première ou par les revendeurs locaux.

La tôle d'acier laminée à chaud est destinée principalement aux utilisations suivantes :

- Les aciers de construction non alliés d'usage général (conteneurs, réservoirs, profils pour la construction de bâtiments...)
- Les aciers doux pour emboutissage ou pliage à froid (tubes, électroménager, mobilier métallique ...)
- Les aciers pour bouteilles à gaz soudées...

- Les aciers alliés à haute pression et à haute limite d'élasticité
- Les aciers pour appareils à pression

Elle est importée sous les nomenclatures douanières relevant de la position tarifaire du système harmonisé N°:

- 72.08 « Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus ».
- 72.11.13, 72.11.14, 72.11.19 « Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus – simplement laminés à chaud ».
- 72.25.30 « Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, enroulés »
- 72.25.40 « Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, non enroulés »
- 72.26.20.00.11, 72.26.20.00.21, 72.26.20.00.30, 72.26.20.00.40, 72.26.20.00.51, 72.26.20.00.52 et 72.26.20.00.59 « Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm en acier à coupe rapide »
- 72.26.91 « Autres Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, simplement laminé à chaud »
- 72.26.99.90.91 et 72.26.99.90.99 « Autres Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm »

Les renseignements suivants définissent et distinguent les différents types de tôles d'acier laminées à chaud vendues par Maghreb Steel, en tant que BPN, sur le marché marocain et sur les marchés des pays tiers.

2.2.1 Description des produits concernés

Pour assurer la production des tôles laminés à chaud, MS est dotée de 2 lignes de laminage à chaud réversibles pour les produits plats en acier, dont les capacités annuelles respectives sont de 1 000 000 T/ an de bobines laminées à chaud et de 500 000 T/an de plaques laminées à chaud.

Laminoir à chaud de Bobine

Après passage dans un four de réchauffage qui porte les brames à plus de 1 000°C, le métal est acheminé sur des rouleaux motorisés. Progressivement, par un passage successif dans

différentes cages équipées de cylindres refroidis à l'eau, le métal perd en épaisseur et gagne en longueur. A la sortie, nous obtenons de la tôle en bobines laminées à chaud.

Laminoir à chaud de Tôle forte

Après passage dans un four de réchauffage qui porte les brames à plus de 800 °C, le métal est acheminé sur des rouleaux motorisés. Progressivement, par un passage successif dans différentes cages équipées de cylindres refroidis à l'eau, le métal perd en épaisseur et gagne en longueur. A la sortie, nous obtenons des plaques laminées à chaud.

Ces différents produits sont importés sous les nomenclatures douanières suivantes :

Système Harmonisé (SH)	Désignation des produits
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.
7211 : <ul style="list-style-type: none">• 721113• 721114• 721119	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus, Simplement laminés à chaud : <ul style="list-style-type: none">- Laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm- Autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus- Autres
7225 : <ul style="list-style-type: none">• 722530• 722540	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, enroulés Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, non enroulés
7226 : <ul style="list-style-type: none">• 7226200011• 7226200021• 7226200030• 7226200040• 7226200051• 7226200052• 7226200059• 722691• 7226999091• 7226999099	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm : <ul style="list-style-type: none">• En acier à coupe rapide• Simplement laminé à chaud• Autres produits laminés plats en autres aciers alliées d'une largeur inférieure à 600 mm

En ce qui concerne le régime d'importation, l'ensemble de ces produits a bénéficié d'un démantèlement des droits et taxes douaniers conformément aux accords ci-dessous,

- Accord d'Association entre le Maroc et l'Union Européenne
- Accord de Libre-échange avec les États-Unis
- Grande Zone Arabe de Libre-échange
- Accord de libre-échange avec les pays arabes méditerranéens (Accord d'Agadir),

Les droits de douane appliqués en vertu de ces accords sont de 0%.

S'ajoutent à cette liste, 2 accords qui sont entrés en vigueur en 2020 avec des modalités particulières :

- Accord de libre-échange avec la Turquie,
- Accord d'association Maroc-Royaume-Uni

Une première mesure de sauvegarde sur les produits laminés à Chaud a été initiée en 2020.

Cette mesure consistait en l'imposition d'un droit additionnel ad valorem de 25% sur les importations des tôles laminées à chaud.

Conformément à l'article 65 de La loi 15-09 relative aux mesures de défense commerciale, afin de satisfaire à l'obligation de libération progressive de la mesure de sauvegarde définitive, le droit *ad valorem* a été libéralisé au-delà de la première année de son application selon le calendrier suivant :

- | | |
|---------------------------------|-----|
| ▪ Du 19/06/2020 au 18/06/2021 : | 25% |
| ▪ Du 19/06/2021 au 18/06/2022 : | 24% |
| ▪ Du 19/06/2022 au 18/06/2023 : | 23% |
| ▪ A compter du 19/06/2023 : | 0% |

En outre, les produits faisant l'objet de la requête bénéficient d'un régime d'admission temporaire pour le perfectionnement de l'actif pour usage agricole ou pour réexportation.

2.3 Producteurs/exportateurs connus des produits concernés

Le tableau suivant présente les principaux exportateurs connus des produits faisant l'objet de la requête :

Raison Sociale	Pays d'origine	Tel	Mail
ARCELOR MITTAL	ALLEMAGNE	+49 42 1648 0	amb.kontakt@arcelormittal.com
ARCELOR MITTAL	BELGIQUE	+32 (0)9 347 31 11	contact.belgium@arcelormittal.com
SALZGITTER MANNESMANN INTERNATIONAL	ALLEMAGNE	+49 211 43001	
RIZHAO STEEL HOLDING GROUP	CHINE	86-633-6188060	rzgt@rizhaosteel.com
TATA INTERNATIONAL	INDE	+91 22 66652200	til.post@tatainternational.com
EZZ STEEL	EGYPTE	+20 (2) 27989900	
ARCELOR MITTAL	ESPAGNE	+34 985 12 60 00	comunicaespana@arcelormittal.com
HIERROS JELOSA	ESPAGNE	+34 985 16 77 42	
ARCELOR MITTAL	FRANCE	+33 3 28 29 30 00	
LAMINOIRS DES LANDES	FRANCE	+33 5 59 45 78 32	
TISSOT INDUSTRIE	FRANCE	+33 5 56 27 40 40	
ACCIAIERIA ARVEDI S.P.A	ITALIE	+39 0372 53521	info@arvedi.it
MARCEGAGLIA	ITALIE	+39 . 0376 685 1	info@marcegaglia.com
MMK	RUSSIE	+7 (3519) 24-40-09	infommk@mmk.ru
SEVERSTAL	RUSSIE	+7 (495) 926 77 66	severstal@severstal.com
CARGILL SINGAPORE	SINGAPOUR	65-6393-8267	
VANOMET AG	SUISSE	+41 41 726 48 00	
COLAKOGLU METALURJI	TURQUIE	+90 262 676 75 00	
HABAS	TURQUIE	00 90 232 625 1174 / 1169	
ISDEMIR	TURQUIE	+90 216 578 8000	grupiletisim@erdemir.com.tr
MANUCHAR STEEL	BELGIQUE	+32 3 64084 30	contact@manucharsteel.com
VILMEKS	TURQUIE	+90 212 27096 21	steel@vilmeks.com
METINVEST	UKRAINE	+38 (044) 251 83 05	metinvest@metinvestholding.com
NUCOR	USA	704.366.7000	

2.4 Importateurs connus des produits concernés

Les importateurs connus des produits objets de la requête sont:

Importateurs	Adresse	Mail	Tel
AFRIC LIGHT	Zone Industrielle Beni Mellal, Beni Mellal	contact@afriqlight.ma	+212 521 489 823
AFRIQUA	139, bd Moulay Ismail 20290 Casablanca	afriquagaz@akwagroup.com	(+212) 05 22 63 96 00
AIC METALLURGIE	3, zone ind. Bir Rami, impasse n°1 14090 Kénitra	aicm@aicmetallurgie.ma / commercial@aicmetallurgie.ma	(+212) 05 37 37 89 37/38
ATMAR	20 Charia Al Fadila Quartier Industriel, Rabat	info@atmar.ma	+212 5 37 79 40 63
BATIFER	111, zone industrielle Lotissement ElMasbahia, Mohammedia	batifer@batifer.ma	+212 5233-15647
CHARCOMEM	Zi Ould Mellouk II, Casablanca	contact@charcomem.com	(+212) 5 22 33 19 95 / (+212) 5 22 33 13 21
CIMETAL	1, rue Mustapha Elmehdoui -ex Merle -Casablanca	Citmetalmaroc@gmail.com / contact@citmetal.ma	(+212) 0522970229
CMM	Allée des orangers, Quartier Najat, N° 57, Rue 4	contact.labo@cmmmaroc.com	(+212) 0522344607
COMAPROM	ROUTE 110 RUE QUARTIER INDUSTRIEL AIN SEBIM CASABLANCA	contact@comaprom.co.ma	+212 522 35 54 75/76/77
COMPTOIR METALLURGIQUE MAROCAIN	bd Abou Bakr El Kadiri, z.i. Sidi Makrouf, 20000 Casablanca	d.tsouli@lecomptoir.ma	+212 522979973 /464
DISTRIFER	Rte 3016 - Lahraouiyine Tit Mellil, Casablanca	chawki@hotmail.com	+212 522598415
ETAF	12, Rue Jilali Ghafiri, Ain Sebââ 20250 - Casablanca	etaf@etaf.ma	+212 522 66 00 16/17/18/19
GILMARFER	2 Bd de la Chimie, Casablanca 20250	info@gilmarfer.com	+212 0522 35 01 12 - 0522 35 63 95/96/98
INDUSTUBE	Zi Route de Tétouan Allée N°2, Tanger 90000	industube@industube.com	+212 (05) 39 35 09 40 / 35 02 62
INTERFER	Zone Industrielle 111 Lot El Masbahia, Mohammedia 20800	interfer@interfer.ma	+212 523 322 462
INTRAL INDUSTRIE	Embranchement Route 107/111, Mohammedia 20650		05233 13994
LONGOFER	R.N 9 (EXTENSION 107) KM 10 COMMUNE AHLLOUGHILAM CASABLANCA	hallaoui@longofer.com / a.danane@longofer.com	+212 522 887 400
MAROC FER	zone industrielle, Casablanca 20100	contact@marocfer.com	+212 (0)522 33 58 44
MENASTEEL	Lot N°11, Zone Industrielle Bouznica Maroc, Bouznika	info@menasteel.ma	+212 0537649054
NOVOMETAL	N9		+212 0522357246
OOD METAL	JFGQ+PRX, Casablanca 20250	ood.fikri@gmail.com / oodmetals@gmail.com	+212 5223-58502
OCP	Boulevard Al Abtal, Dar-el-Beida	contact@ocpgroup.ma	+212 5222-50736
PROMINOX	Km12, Boulevard ANI Laghnam, Dar-el-Beida 20600	prominox@prominox.com	+212 522 765 962 +212 522 765 960
SCIF	Allée des Cactus, Casablanca 20250	scif@scif.ma	+212 5229-51093
SIEMENS S.A	Route De Rabat Quartier Beausite, Casablanca, Maroc	siemensma@siemens.com	+212 5226-89200
SMM SOCCODAM DAVUM	SMM SOCCODAM DAVUM. BD. AHL LOGHILAM, BP 2570, 20250; CASABLANCA	infocommercial@ssd.ma	+212 5227-61700
SOFAFER	HAY ENNAMAE, BP 5383 QUARTIER INDUSTRIEL BENSOUIDA, LOT N 251 FES	contact@sofafer.ma	+212 5 35 96 00 91
SOFRECOR	BP-58 Zone Industrielle, SELOUANE-NADOR - MAROC	sofrecor@menara.ma	+212 5 36 60 94 44 / +212 5 36 60 94 45
SOMACHAME	R322, Casablanca 20250	contact@somachame.ma / contact.charpente@somachame.ma	(+212)-522 672 008 / 009 / 010
TECHNIQUE ACIERS	37. Av. Khalid Bnou Loualid Ain Sebââ Casablanca	contact@techniqueaciers.ma	+212 523 35 28 68
TECHNOGAZ	Rue Ibnou El Ouennane (Ain, Casablanca)	b.qiaoui@akwagroup.com	+212 523 35 14 22
TUBE & PROFIL	75 BD DE LA GRANDE CEINTURE AIN SEBAA CASABLANCA	info@tubeprofil.com / commercial@tubeprofil.com / technique@tube	+212 522 33 15 92/93 15 97

2.5 Similarités entre les produits fabriqués localement et les produits importés

Étant donné que MS est le seul producteur au Maroc, sa production représente la totalité de l'industrie nationale. Les produits fabriqués par la BPN et ceux importés sont similaires et par conséquent directement concurrents au sens de l'article 2 de l'Accord sur les sauvegardes et l'article 52 de la loi n°15-09.

2.5.1 Description des produits fabriqués par Maghreb Steel

- Les produits fabriqués par la BPN sont la tôle d'acier laminée à chaud, enroulée ou non enroulée.
- Pour une description détaillée du processus de fabrication et des destinations de produits, nous faisons référence au sous-titre 2.2.

2.5.2 Comparaison des tôles d'acier laminées à chaud fabriquées par la BPN avec celles objet de l'enquête

Les tôles d'acier laminées à chaud fabriquées par la BPN sont destinées aux mêmes acheteurs locaux et aux mêmes utilisations que les produits importés.

- La BPN fabrique ses tôles d'acier laminées à chaud suivant les normes marocaines et internationales. Dans ce sens, il est à noter que les sites de production de la BPN sont certifiés conformément aux exigences nationales, européennes et internationales (NM ISO 9001-2015, NM ISO 14001-2015, NM ISO 45001-2018), aussi les produits de la BPN sont certifiés au niveau national selon (NM EN 10120-2020, NM EN 10111-2013, NM EN 10025-2-2016), et international IATF 16949 (Automobile) et CE.
- Tel que constaté au cours de l'enquête de la mesure de sauvegarde initiale, il n'y a aucune différence entre les tôles d'acier laminées à chaud importées, objet de la présente requête, et celles fabriquées par la BPN:
- Les caractéristiques dimensionnelles et physico-chimiques de la tôle d'acier laminée à chaud fabriquée par MS, sa qualité ainsi que ses utilisations ne diffèrent en rien avec celles du produit importé. Les tôles d'acier laminées à chaud fabriquées par la BPN répondent aux exigences fondamentales des normes internationales, et européennes en particulier.
- Le procédé de fabrication employé par la BPN est un procédé sidérurgique standard de laminage à chaud. La BPN est dotée d'une aciérie électrique et de deux laminoirs à chaud de références mondiales reconnues, et installés par un des leaders mondiaux du domaine.

2.5.3 Circuit de vente ou distribution

Les produits importés et ceux fabriqués localement partagent les mêmes circuits de distribution et sont en concurrence directe au moment de la vente.

La distribution des tôles laminées à chaud, enroulées ou non enroulée se fait essentiellement à travers des industriels, des grossistes, des distributeurs ou détaillants moyens. Dans certains cas, et pour répondre aux besoins spécifiques d'un chantier, MS peut vendre directement aux donneurs d'ordre.

Il faut noter que les distributeurs et les grossistes industriels s'approvisionnent de la même manière auprès du producteur national qu'auprès des producteurs étrangers. Les détaillants ainsi que les clients acheteurs ne distinguent pas l'origine des produits plats laminés à chaud, enroulés ou non enroulés.

L'utilisateur marocain de ces produits d'acier plat perçoit de la même manière les produits importés et ceux fabriqués localement, tant sur le plan des caractéristiques, que de la disponibilité et de la qualité.

3 ACCROISSEMENT MASSIF DES IMPORTATIONS

Conformément à l'article 69.1 de la loi 15-09 relatif au réexamen des mesures de sauvegarde, celles-ci peuvent être prorogées dans les mêmes conditions que celles prévues pour la requête initiale lorsqu'il est déterminé que la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer ou prévenir un dommage grave.

Tout au long de cette section, nous analyserons l'évolution des importations de l'extérieur du Maroc au cours des dernières années, afin de constater que celles-ci continuent à affaiblir l'industrie marocaine de produits plats en acier laminés à chaud, dans les mêmes conditions et en atteignant presque les mêmes niveaux des années 2018 et 2019, lesquels ont motivé l'adoption de la mesure initiale ¹.

Cette observation concernant l'évolution des importations doit être faite à la fois en terme absolu, ainsi que par rapport à la production nationale.

3.1 Accroissement massif des importations en terme absolu

Les tableaux et figures ci-après présentent l'évolution des importations des produits objet de la requête en terme absolu.

Tableau 1: Importations Globales des produits plats laminés à chaud

	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022
Volume en (KG)	107 213	109 705	86 901	60 992	32 199	56 242
Valeur en (DH)	796 450 272	819 103 433	616 550 566	593 420 195	285 936 028	563 476 241

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en tonne

Les importations globales de produits plats laminés à chaud ont augmenté en 2019 par rapport à 2018, avec 109 705 tonnes importés en 2019 contre 107 213 tonnes en 2018, avant d'enregistrer une baisse significative en 2020 à 86 901 tonnes.

Cette baisse est due au fait que la mesure est entrée en vigueur à la moitié de l'année 2020. Comme le montrent les données du premier semestre 2022, cette baisse des importations

¹ Avis public 30/20 du 08 mai 2020.

pendant les années 2020 et 2021, est due principalement au ralentissement de l'activité en raison des restrictions imposées pour lutter contre la pandémie du Covid 19.

En effet, la baisse constatée sur l'année 2020 est arrivée dans un contexte pandémique en raison du Covid 19, qui a fortement impacté l'activité du secteur de l'acier avec de nombreux arrêts d'usines et un confinement général. L'impact sera plus significatif au cours de l'année 2021, tel que l'illustre la baisse des importations de 86 901 tonnes à 60 992 tonnes.

Ce fort impact des restrictions de la pandémie, plutôt que de la mesure de sauvegarde (encore trop récente pour déployer ses effets) est reflété par la hausse des importations pendant le premier semestre 2022.

Ainsi, après la levée des restrictions post-pandémie sur l'activité du secteur, une très forte hausse des importations est à noter sur le premier semestre de 2022 en comparaison avec les années 2020 et 2021.

Les volumes des importations sur le premier semestre de 2022 ont atteint un niveau de 56 242 tonnes, soit presque le double des importations du premier semestre de 2021, avec 32 199 tonnes.

Ce qui est contradictoire avec les chiffres présentés pour l'année 2021 : le volume d'importations pendant la totalité de l'année 2021 (60 992 tonnes) est équivalent aux importations réalisées sur le premier semestre 2022 (56 242 tonnes) uniquement.

Sur la base des chiffres indiqués pour le premier semestre 2022, il est possible d'estimer un volume d'importations annuel à la fin de 2022 de plus de 100 000 tonnes. Cela placerait la BPN dans un scénario similaire à celui des années 2018 et 2019, dont les chiffres ont conduit à l'adoption de la mesure en 2020.

On peut constater également que ces importations continuent d'augmenter malgré la hausse des prix à l'importation sur les années 2021 (593MDhs pour 61K To - 9729 Dhs/To) et 2022 (563MDhs pour 56K To - 10 019 Dhs/To ; Environ 744MDhs en moyenne sur les années 2018, 2019 et 2020 pour une moyenne de 101 273K To - 7347Dhs/To). (Voir Tableau 1)

Tableau 2: Evolution par pays des volumes d'importations au Maroc des produits laminés à chaud

Pays	Evolution des volumes d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Volume en To /an						Variation (%/an)			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2019 / 2018	2020 / 2019	2021 / 2020	S1 2022 / S1 2021
TURQUIE	18 839	19 055	11 472	20 828	10 935	19 349	1%	-40%	82%	77%
FRANCE	9 282	23 576	17 912	13 799	3 931	11 409	154%	-24%	-23%	190%
UKRAINE	14 215	13 682	4 858	1 513	2	60	-4%	-64%	-69%	3006%
EGYPTE	14 631	15 867	-	-	-	-	8%	-100%		
ITALIE	4 838	5 335	6 122	9 759	8 512	1 164	10%	15%	59%	-86%
BELGIQUE	9 163	6 779	3 593	2 443	1 328	1 267	-26%	-47%	-32%	-5%
BRESIL	6	-	-	-	-	20 016	-100%			
CHINE	10 933	6 865	1 004	81	42	13	-37%	-85%	-92%	-68%
ALLEMAGNE	535	11 230	3 557	530	336	33	1999%	-68%	-85%	-90%
ESPAGNE	3 713	3 722	2 386	4 048	1 021	1 741	0%	-36%	70%	70%
FEDERATION DE RUSSIE	12 406	-	-	-	-	-	-100%			
REPUBLIQUE DE COREE	52	26	10 475	-	-	6	-49%	39577%	-100%	
INDE	243	325	8 932	44	14	2	34%	2647%	-100%	-88%
PROVINCE DE CHINE TAIWAN	-	-	8 092	6	-	-			-100%	
ARABIE SAOUDITE	143	-	-	4 888	4 329	-	-100%			-100%
ETATS-UNIS	4 612	-	-	37	27	-	-100%			-100%
THAILANDE	-	-	4 540	-	-	-			-100%	
FINLANDE	610	647	646	788	266	589	6%	0%	22%	121%
SUEDE	351	628	696	1 042	557	555	79%	11%	50%	0%
PAYS-BAS	132	1	1 723	81	79	25	-99%	168870%	-95%	-68%
REPUBLIQUE TCHEQUE	110	925	34	174	159	-	742%	-96%	418%	-100%
DANEMARK	508	16	562	93	52	-	-97%	3515%	-83%	-100%
LETTONIE	1 142	-	0	-	-	-	-100%		-100%	
PORTUGAL	452	254	190	158	87	-	-44%	-25%	-17%	-100%
SLOVENIE	82	-	-	465	430	-	-100%			-100%
POLOGNE	58	329	13	28	28	10	469%	-96%	117%	-65%
TUNISIE	-	278	-	-	-	-		-100%		
ROUMANIE	-	-	98	149	26	-			52%	-100%
INDONESIE	146	24	-	37	37	-	-84%	-100%		-100%
BULGARIE	-	136	-	-	-	-		-100%		
AUTRICHE	9	-	-	-	-	3	-100%			
ROYAUME-UNI	1	4	-	-	-	-	566%	-100%		
JAPON	-	-	-	1	1	-				-100%
OMAN	1	-	-	-	-	-	-100%			
SLOVAQUIE	-	0	-	-	-	-		-100%		
LUXEMBOURG	-	-	-	-	-	-				
MACEDOINE	-	-	-	-	-	-				
SERBIE	-	-	-	-	-	-				
TOTAL GENERAL	107 213	109 705	86 901	60 992	32 199	56 242	2,3%	-20,8%	-29,8%	74,7%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en tonne

Entre 2018 et le premier semestre de 2022, la Turquie a exporté 89 543 tonnes de produits plats laminés à chaud vers le Maroc, ce qui en fait le principal fournisseur du pays.

Dans la première année depuis la mise en œuvre de la mesure, ce pays a fourni au Maroc 20 828 tonnes de produits plats laminés à chaud en 2021, en hausse de 82% par rapport aux chiffres de 2020 (11 472 tonnes).

Cette tendance à la hausse est encore plus prononcée en 2022 : sur le premier semestre 2022 seulement, la Turquie a atteint quasiment ses volumes totaux de l'année 2021 (20 828 tonnes) avec 19 349 tonnes de produits exportés vers le Maroc.

En d'autres termes, en six mois seulement, la Turquie a presque doublé le volume d'exportations vers le Maroc du premier semestre 2021 (10 935 tonnes). Cela veut dire qu'elle atteint en six mois une augmentation de 77 % par rapport au premier semestre de 2021.

La France est le 2ème exportateur vers le Maroc d'acier laminé à chaud avec 11 409 tonnes importées depuis ce pays sur le premier semestre de 2022, en hausse de 190% par rapport au premier semestre de 2021.

Les données montrent qu'il y a eu une légère baisse des exportations françaises vers le Maroc en 2020 et 2021 (17 912 et 13 799 tonnes, respectivement). Au cours des six premiers mois de 2022 (11 409 tonnes), les volumes d'exportations sont équivalents aux volumes annuels de 2021 (13 799 tonnes).

Cela portera le volume des exportations annuelles de produits exportés de la France vers le Maroc à fin 2022, à des chiffres similaires ou supérieurs à ceux de 2019 et 2018 (23 576 et 9282 tonnes, respectivement), lesquelles ont motivé la mise en œuvre de la mesure en 2020. (Voir Tableau 2)

En ce qui concerne l'Espagne, comme les données de variation du Tableau 2 le montrent, ses exportations d'acier vers le Maroc ont également fortement augmenté sur les deux dernières années, avec des hausses successives de 70% en 2021 par rapport à 2020 et de 70% pendant le S1 2022 par rapport au S1 2021.

Tableau 3 : Evolution par pays de la valeur des importations au Maroc des produits laminés à chaud

Pays	Evolution des valeurs d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Valeurs en Dhs /an						Variation (%/an)			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2019 / 2018	2020 / 2019	2021 / 2020	S1 2022 / S1 2021
TURQUIE	133 478 834	125 205 192	73 882 858	196 230 006	90 260 988	186 031 918	-6%	-41%	166%	106%
FRANCE	64 816 314	197 870 414	122 338 343	131 944 438	34 588 461	113 398 423	205%	-38%	8%	228%
UKRAINE	102 448 997	88 469 298	33 169 333	16 066 456	33 966	1 027 506	-14%	-63%	-52%	2925%
EGYPTE	109 215 682	111 979 409	-	-	-	-	3%	-100%		
ITALIE	39 459 833	39 552 100	42 154 963	81 548 773	68 301 743	14 525 867	0%	7%	93%	-79%
BELGIQUE	69 020 740	56 334 992	32 289 533	32 320 856	16 456 913	22 649 421	-18%	-43%	0%	38%
BRESIL	56 282	-	-	-	-	181 676 211	-100%			
CHINE	84 314 424	53 401 861	6 847 424	1 798 575	987 483	406 468	-37%	-87%	-74%	-59%
ALLEMAGNE	5 897 610	76 342 648	25 469 876	8 967 137	4 657 785	1 006 222	1194%	-67%	-65%	-78%
ESPAGNE	28 483 618	30 342 844	21 937 977	41 115 212	10 643 432	23 092 460	7%	-28%	87%	117%
FEDERATION DE RUSSIE	74 921 863	-	-	-	-	-	-100%			
REPUBLIQUE DE COREE	483 662	240 676	72 275 154	-	-	81 965	-50%	29930%	-100%	
INDE	2 856 663	3 573 854	59 940 922	461 664	97 100	56 000	25%	1577%	-99%	-42%
PROVINCE DE CHINE TAIWAN	-	-	55 832 318	110 014	-	-			-100%	
ARABIE SAOUDITE	1 076 100	-	-	41 723 591	36 955 149	-	-100%			-100%
ETATS-UNIS	32 719 016	-	-	704 815	555 164	-	-100%			-100%
THAILANDE	-	-	31 324 414	-	-	-			-100%	
FINLANDE	8 533 461	8 564 122	8 536 199	10 753 626	3 513 879	9 662 277	0%	0%	26%	175%
SUEDE	5 140 415	9 068 744	9 936 490	14 759 623	7 697 426	9 148 788	76%	10%	49%	19%
PAYS-BAS	1 289 715	19 256	11 076 031	861 900	852 712	433 561	-99%	57420%	-92%	-49%
REPUBLIQUE TCHEQUE	1 070 053	7 683 594	250 085	1 356 624	1 196 763	-	618%	-97%	442%	-100%
DANEMARK	8 094 200	195 597	4 867 167	743 365	417 877	-	-98%	2388%	-85%	-100%
LETTONIE	12 482 780	-	2	-	-	-	-100%		-100%	
PORTUGAL	7 363 006	4 315 497	3 421 979	3 724 052	2 022 123	-	-41%	-21%	9%	-100%
SLOVENIE	1 162 070	-	-	6 057 046	5 592 080	-	-100%			-100%
POLOGNE	590 720	2 598 207	156 744	359 790	359 790	147 817	340%	-94%	130%	-59%
TUNISIE	-	1 918 752	-	-	-	-		-100%		
ROUMANIE	-	-	842 754	1 245 179	177 741	-			48%	-100%
INDONESIE	1 286 477	175 400	-	427 615	427 615	-	-86%	-100%		-100%
BULGARIE	-	1 176 072	-	-	-	-		-100%		
AUTRICHE	177 555	-	-	-	-	131 337	-100%			
ROYAUME-UNI	4 511	73 713	-	-	-	-	1534%	-100%		
JAPON	-	-	-	139 838	139 838	-				-100%
OMAN	5 670	-	-	-	-	-	-100%			
SLOVAQUIE	-	1 191	-	-	-	-		-100%		
LUXEMBOURG	-	-	-	-	-	-				
MACEDOINE	-	-	-	-	-	-				
SERBIE	-	-	-	-	-	-				
TOTAL GENERAL	796 450 272	819 103 433	616 550 566	593 420 195	285 936 028	563 476 241	2,8%	-24,7%	-3,8%	97,1%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en Dhs

Les valeurs de ces importations sont également en hausse sur le premier semestre 2022, dépassant largement les volumes enregistrés en 2018 et 2019, avant la mise en œuvre de la mesure.

Les importations depuis la Turquie ont augmenté en valeur de 166% en glissement annuel sur l'année 2021 et de 106% sur le premier semestre 2022 par rapport au S1 2021. Les valeurs d'importations d'acier laminé à chaud depuis la France sont là aussi en hausse sur la même période, +8% en 2021 et +228% sur S1 2022. Et en ce qui concerne l'Espagne les valeurs

enregistrent aussi une hausse significative de +87% en 2021 et +117% sur S1 2022 (Voir Tableau 3)

Tableau 4 : Evolution du volume des importations au Maroc des bobines laminées à chaud (LAC) par pays

Pays	Evolution des volumes d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Volume en To/an						Variation (%/an)			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2019 / 2018	2020 / 2019	2021 / 2020	S1 2022 / S1 2021
TURQUIE	15 829	13 682	10 672	20 379	10 727	17 265	-14%	-22%	91%	61%
FRANCE	8 672	17 595	15 009	12 461	3 057	10 466	103%	-15%	-17%	242%
EGYPTE	14 631	15 867	-	-	-	-	8%	-100%		
BRESIL	-	-	-	-	-	20 016				
UKRAINE	9 550	8 034	1 557	399	-	-	-16%	-81%	-74%	
BELGIQUE	8 126	5 144	1 472	91	2	51	-37%	-71%	-94%	3122%
ALLEMAGNE	52	10 578	3 140	13	3	2	20434%	-70%	-100%	-32%
FEDERATION DE RUSSIE	12 204	-	-	-	-	-	-100%			
CHINE	10 248	74	994	69	34	13	-99%	1246%	-93%	-61%
REPUBLIQUE DE COREE	-	-	10 475	-	-	-			-100%	
ESPAGNE	1 716	2 416	1 104	2 521	258	737	41%	-54%	128%	185%
INDE	6	-	8 243	13	-	2	-100%		-100%	
PROVINCE DE CHINE TAIWAN	-	-	8 092	6	-	-			-100%	
ITALIE	182	1 897	2 584	2 164	2 162	75	944%	36%	-16%	-97%
ARABIE SAOUDITE	143	-	-	4 888	4 329	-	-100%			-100%
ETATS-UNIS	4 612	-	-	-	-	-	-100%			
THAILANDE	-	-	4 540	-	-	-			-100%	
PAYS-BAS	-	1	1 711	1	-	-		167667%	-100%	
TUNISIE	-	278	-	-	-	-		-100%		
ROUMANIE	-	-	0	149	26	-			32809%	-100%
PORTUGAL	46	52	27	-	-	-	13%	-48%	-100%	
REPUBLIQUE TCHEQUE	70	-	2	-	-	-	-100%		-100%	
DANEMARK	-	-	-	41	-	-				
POLOGNE	1	10	1	-	-	-	961%	-87%	-100%	
ROYAUME-UNI	1	4	-	-	-	-	566%	-100%		
AUTRICHE	1	-	-	-	-	2	-100%			
SUEDE	0	0	0	0	0	-	8%	-3%	-77%	-100%
OMAN	1	-	-	-	-	-	-100%			
SLOVAQUIE	-	0	-	-	-	-		-100%		
FINLANDE	-	-	-	-	-	-				
TOTAL GENERAL	86 090	75 631	69 623	43 195	20 598	48 630	-12,1%	-7,9%	-38,0%	136,1%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en tonne

On peut constater sur l'analyse détaillée par produit que les 2 principaux pays exportateurs de bobines laminées à chaud restent encore une fois la Turquie et la France sur les 5 dernières années avec respectivement 77 827 tonnes et 64 204 tonnes sur la période considérée, allant de 2018 au premier semestre 2022.

Par ailleurs, les exportations de la Turquie vers le Maroc pendant le premier semestre de 2022 (17 265 tonnes) dépassent les valeurs annuelles pour 2019 (13 682 tonnes), avant la mise en œuvre de la mesure. Les valeurs de ces variations sont en hausse depuis 2021, +91% en 2021 et +61% sur S1 2022.

Aussi pour la France, les chiffres des exportations totaux de l'année 2021 (12 461) sont équivalents à ceux de 2020 (15 009 tonnes), mais également à ceux du premier semestre 2022 avec 10 466 T (pour seulement six mois), montrant une croissance de +242% sur le S1 2022 en comparaison avec le premier semestre 2021.

En 2021, 2 521 tonnes de bobines LAC ont été importées depuis l'Espagne et 737 tonnes sur le 1^{er} semestre 2022, représentant des hausses respectives de 128% en 2021 et de 185% sur S1 2022 en glissement annuel.

On peut aussi constater une nouvelle origine d'importation de bobines LAC avec le Brésil qui a fourni 20 016 tonnes sur S1 2022, représentant sa première expédition de ce type de produit vers le Maroc sur les 5 dernières années. (Voir Tableau 4)

Tableau 5 : Evolution de la valeur des importations des bobines laminées à chaud (LAC) au Maroc par pays

Pays	Evolution des valeurs d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Valeurs en Dhs /an						Variation (%/an)			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2019 / 2018	2020 / 2019	2021 / 2020	S1 2022 / S1 2021
TURQUIE	112 120 686	89 938 583	68 470 546	192 175 222	88 928 508	164 175 395	-20%	-24%	181%	85%
FRANCE	56 469 555	115 225 327	96 874 100	107 703 916	19 364 603	100 501 215	104%	-16%	11%	419%
EGYPTE	109 215 682	111 979 409	-	-	-	-	3%	-100%		
BRESIL	-	-	-	-	-	181 676 211				
UKRAINE	67 670 726	46 740 173	10 743 749	3 847 472	-	-	-31%	-77%	-64%	
BELGIQUE	55 758 092	35 810 063	9 800 805	796 588	43 490	730 299	-36%	-73%	-92%	1579%
ALLEMAGNE	718 122	67 992 783	20 136 217	346 165	112 625	124 691	9368%	-70%	-98%	11%
FEDERATION DE RUSSIE	73 320 217	-	-	-	-	-	-100%			
CHINE	78 676 633	625 103	6 679 475	1 613 315	891 695	403 990	-99%	969%	-76%	-55%
REPUBLIQUE DE COREE	-	-	72 275 154	-	-	-			-100%	
ESPAGNE	10 951 123	15 804 236	7 483 257	20 457 097	1 730 687	6 792 210	44%	-53%	173%	292%
INDE	134 770	-	55 238 606	107 764	-	56 000	-100%		-100%	
PROVINCE DE CHINE TAIWAN	-	-	55 832 318	110 014	-	-			-100%	
ITALIE	1 343 449	12 356 617	17 049 717	16 891 102	16 858 710	1 275 876	820%	38%	-1%	-92%
ARABIE SAOUDITE	1 076 100	-	-	41 723 591	36 955 149	-	-100%			-100%
ETATS-UNIS	32 719 016	-	-	-	-	-	-100%			
THAILANDE	-	-	31 324 414	-	-	-				-100%
PAYS-BAS	-	19 256	10 951 808	9 188	-	-		56775%	-100%	
TUNISIE	-	1 918 752	-	-	-	-		-100%		
ROUMANIE	-	-	6 546	1 245 179	177 741	-			18922%	-100%
PORTUGAL	347 483	355 423	179 785	-	-	-	2%	-49%	-100%	
REPUBLIQUE TCHEQUE	663 907	-	19 803	-	-	-	-100%		-100%	
DANEMARK	-	-	-	325 488	-	-				
POLOGNE	13 405	103 587	22 677	-	-	-	673%	-78%	-100%	
ROYAUME-UNI	4 511	73 713	-	-	-	-	1534%	-100%		
AUTRICHE	48 509	-	-	-	-	109 174	-100%			
SUEDE	314 631	441 535	349 621	101 424	101 424	-	40%	-21%	-71%	-100%
OMAN	5 670	-	-	-	-	-	-100%			
SLOVAQUIE	-	1 191	-	-	-	-		-100%		
FINLANDE	-	-	-	-	-	-				
TOTAL GENERAL	601 572 287	499 385 751	463 438 598	387 453 525	165 164 632	455 845 061	-12,1%	-7,9%	-38,0%	176,0%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes; les valeurs sont en Dhs

Les valeurs des importations sur le premier semestre 2022 sont également en hausse, +85% origine Turquie avec 164.2 MDhs contre 89MDhs sur S1 2021. En dépassant pendant les six

premiers mois de 2022 les chiffres totaux des années antérieures à l'adoption de la mesure de 2018 (112,1 MDhs) et de 2019 (89,9 MDhs).

Depuis la France, les valeurs des importations ont augmenté de 419% sur le 1^{er} semestre 2022 par rapport à S1 2021 avec 100,5 MDhs (contre 19,3 MDhs sur S1 2021). En dépassant aussi pendant les six premiers mois de 2022, les valeurs totales de l'année 2018 (Antérieure à l'adoption de la mesure) (56,4 MDhs).

En valeurs, les importations en provenance d'Espagne sont également en hausse de 173% en 2021 et de 292% sur S1 2022 en glissement annuel avec respectivement, 1.7 MDhs et 6.8 MDhs.

L'importations LAC en provenance du Brésil a quant à elle représenté 181,6 MDHS. (Voir Tableau 5)

Tableau 6 : Evolution du volumes des importations des Tôles laminées à chaud (Non Enroulées) par pays

Pays	Evolution des volumes d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Volume en To /an						Variation (%/an)			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2019 / 2018	2020 / 2019	2021 / 2020	S1 2022 / S1 2021
ITALIE	4 656	3 438	3 538	7 595	6 350	1 089	-26%	3%	115%	-83%
UKRAINE	4 665	5 648	3 301	1 114	2	60	21%	-42%	-66%	3006%
FRANCE	610	5 981	2 902	1 338	874	943	881%	-51%	-54%	8%
TURQUIE	3 009	5 373	800	449	208	2 083	79%	-85%	-44%	901%
BELGIQUE	1 037	1 636	2 121	2 352	1 327	1 216	58%	30%	11%	-8%
CHINE	685	6 791	10	12	8	0	891%	-100%	18%	-98%
ESPAGNE	1 997	1 306	1 282	1 527	763	1 003	-35%	-2%	19%	32%
FINLANDE	610	647	646	788	266	589	6%	0%	22%	121%
SUEDE	350	628	695	1 042	556	555	79%	11%	50%	0%
ALLEMAGNE	483	652	417	517	333	31	35%	-36%	24%	-91%
INDE	237	325	688	32	14	-	37%	112%	-95%	-100%
REPUBLIQUE TCHEQUE	40	925	32	174	159	-	2229%	-97%	448%	-100%
LETTONIE	1 142	-	0	-	-	-	-100%	-	-100%	-
DANEMARK	508	16	562	52	52	-	-97%	3515%	-91%	-100%
PORTUGAL	406	202	163	158	87	-	-50%	-19%	-3%	-100%
SLOVENIE	82	-	-	465	430	-	-100%	-	-	-100%
POLOGNE	57	319	12	28	28	10	461%	-96%	139%	-65%
PAYS-BAS	132	-	12	79	79	25	-100%	-	545%	-68%
INDONESIE	146	24	-	37	37	-	-84%	-100%	-	-100%
FEDERATION DE RUSSIE	202	-	-	-	-	-	-100%	-	-	-
BULGARIE	-	136	-	-	-	-	-	-100%	-	-
ROUMANIE	-	-	97	-	-	-	-	-	-100%	-
REPUBLIQUE DE COREE	52	26	-	-	-	6	-49%	-100%	-	-
ETATS-UNIS	-	-	-	37	27	-	-	-	-	-100%
AUTRICHE	8	-	-	-	-	1	-100%	-	-	-
BRESIL	6	-	-	-	-	-	-100%	-	-	-
JAPON	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-100%
ROYAUME-UNI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SLOVAQUIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SERBIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LUXEMBOURG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MACEDOINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	21 123	34 073	17 279	17 797	11 601	7 612	61,3%	-49,3%	3,0%	-34,4%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en tonne

Globalement, les importations de Tôles laminées à chaud non enroulé ont augmenté de 3% en glissement annuel sur l'année 2021.

Par origine, on retrouve l'Ukraine en 2ème position avec 14 788 tonnes exportés vers le Maroc depuis 2018.

La Turquie a par ailleurs quasiment multiplié par 10 ses exportations de tôle laminée à chaud non enroulée vers le Maroc sur le 1^{er} semestre 2022 avec 2 083 tonnes contre 208 tonnes sur le 1^{er} semestre 2021. Ses exportations en S1 2022 sont en hausse de 901% par rapport au 1^{er} semestre 2021, en multipliant par trois pendant les six premiers mois de 2022 (2 083 tonnes) les niveaux d'exportations annuels vers le Maroc enregistrés en 2020 (800 tonnes) et en 2021 (449 tonnes).

La France exporte régulièrement de la tôle laminée à chaud non enroulée avec 11 774 tonnes depuis 2018. Sur le 1^{er} semestre 2022, ses exportations sont en hausse de 8% par rapport au 1^{er} semestre 2022.

En ce qui concerne l'Espagne, les chiffres enregistrés pour le S1 de 2022 montrent aussi une hausse de 32% par rapport au 1^{er} semestre 2021.

L'Italie est le principal fournisseur avec 20 316 tonnes exportés entre 2018 et S1 2022. Les importations italiennes de Tôles laminées à chaud non enroulées ont augmenté de 115% en 2021 avant un recul constaté de 83% sur S1 2022 par rapport au S1 2021 (*Voir Tableau 6*).

Les niveaux enregistrés en 2021 restent toutefois plus élevés que les niveaux de 2018 et 2019 avant la mise en place de la mesure de sauvegarde.

Tableau 7: Evolution de la valeur des importations des Tôles laminées à chaud (Non Enroulées) par pays

Pays	Evolution des valeurs d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Valeurs en Dhs /an						Variation (%/an)			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2019 / 2018	2020 / 2019	2021 / 2020	S1 2022 / S1 2021
ITALIE	38 116 384	27 195 483	25 105 246	64 657 671	51 443 033	13 249 991	-29%	-8%	158%	-74%
UKRAINE	34 778 271	41 729 125	22 425 584	12 218 984	33 966	1 027 506	20%	-46%	-46%	2925%
FRANCE	8 346 759	82 645 087	25 464 243	24 240 522	15 223 858	12 897 208	890%	-69%	-5%	-15%
TURQUIE	21 358 148	35 266 609	5 412 312	4 054 784	1 332 480	21 856 523	65%	-85%	-25%	1540%
BELGIQUE	13 262 648	20 524 929	22 488 728	31 524 268	16 413 423	21 919 122	55%	10%	40%	34%
CHINE	5 637 791	52 776 758	167 949	185 260	95 788	2 478	836%	-100%	10%	-97%
ESPAGNE	17 532 495	14 538 608	14 454 720	20 658 115	8 912 745	16 300 250	-17%	-1%	43%	83%
FINLANDE	8 533 461	8 564 122	8 536 199	10 753 626	3 513 879	9 662 277	0%	0%	26%	175%
SUEDE	4 825 784	8 627 209	9 586 869	14 658 199	7 596 002	9 148 788	79%	11%	53%	20%
ALLEMAGNE	5 179 488	8 349 865	5 333 659	8 620 972	4 545 160	881 531	61%	-36%	62%	-81%
INDE	2 721 893	3 573 854	4 702 316	353 900	97 100	-	31%	32%	-92%	-100%
REPUBLIQUE TCHEQUE	406 146	7 683 594	230 282	1 356 624	1 196 763	-	1792%	-97%	489%	-100%
LETTONIE	12 482 780	-	2	-	-	-	-100%	-	-100%	-
DANEMARK	8 094 200	195 597	4 867 167	417 877	417 877	-	-98%	2388%	-91%	-100%
PORTUGAL	7 015 523	3 960 074	3 242 194	3 724 052	2 022 123	-	-44%	-18%	15%	-100%
SLOVENIE	1 162 070	-	-	6 057 046	5 592 080	-	-100%	-	-	-100%
POLOGNE	577 315	2 494 620	134 067	359 790	359 790	147 817	332%	-95%	168%	-59%
PAYS-BAS	1 289 715	-	124 223	852 712	852 712	433 561	-100%	-	586%	-49%
INDONESIE	1 286 477	175 400	-	427 615	427 615	-	-86%	-100%	-	-100%
FEDERATION DE RUSSIE	1 601 646	-	-	-	-	-	-100%	-	-	-
BULGARIE	-	1 176 072	-	-	-	-	-	-100%	-	-
ROUMANIE	-	-	836 208	-	-	-	-	-	-100%	-
REPUBLIQUE DE COREE	483 662	240 676	-	-	-	81 965	-50%	-100%	-	-
ETATS-UNIS	-	-	-	704 815	555 164	-	-	-	-	-100%
AUTRICHE	129 046	-	-	-	-	22 163	-100%	-	-	-
BRESIL	56 282	-	-	-	-	-	-100%	-	-	-
JAPON	-	-	-	139 838	139 838	-	-	-	-	-100%
ROYAUME-UNI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SLOVAQUIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SERBIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LUXEMBOURG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MACEDOINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	194 877 985	319 717 682	153 111 968	205 966 670	120 771 396	107 631 180	64,1%	-52,1%	34,5%	-10,9%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en Dhs

En valeur, ces importations étaient en hausse de 34,5% en glissement annuel sur 2021.

Les importations de tôle laminée à chaud non enroulée de la Turquie ont augmenté de 1540% (x16) sur le 1^{er} semestre 2022 par rapport au S1 2021, atteignant en six mois de 2022 (21.9 MDhs) l'équivalent de l'année 2018 (21,3 MDhs) avant la mise en œuvre de la mesure.

Le même constat est valable aussi pour l'Espagne, qui a augmenté ses exportations de tôle laminée à chaud non enroulée vers le Maroc de 83% sur le 1^{er} semestre 2022 par rapport au S1 2021, dépassant en six mois de 2022 (16,3 MDhs) les chiffres totaux des années 2019 (14,5 MDhs) et de 2018 (17,5 MDhs) (Voir Tableau 7).

3.2 Accroissement des importations en termes relatifs par rapport à la production nationale

Tableau 8 : Importations en termes relatifs par rapport à la production nationale (tonnes)

Tableau 4.4.1 (Laminé à chaud)							Évolution			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2018-2019	2019-2020	2020-2021	S12021-S12022
Importations	107 213	109 705	86 901	60 992	32 199	56 242	2%	-21%	-30%	75%
Production nationale	100	110	90	115	63	68	10%	-18%	28%	8%
Importation/Production	100	93	90	49	48	77	-7%	-3%	-45%	62%

Source : les données internes de BPN et de l'Office des change - Unité : production et importations en tonne

Le ratio Importations/Production Nationale est resté stable mais à un niveau élevé sur la période 2018 à 2022 environ ■ % des importations contre la production nationale.

Cependant, même si l'année 2021 a connu une légère baisse à ■ %, une reprise à la hausse au cours du premier semestre de 2022 à ■ % reste du moins significative.

De nouveau, comme la tendance en termes absolus le montre aussi, en seulement six mois de 2022, les importations ont atteint les niveaux obtenus pendant toute l'année 2021. Cela permet de faire une estimation des chiffres à la fin de l'année 2022, qui seront similaires à ceux des années 2018 et 2019, avant l'adoption de la mesure.

3.3 Conclusion

De l'analyse des données ci-dessus, on peut constater que, depuis 2020 un accroissement massif des importations continue à affaiblir l'industrie marocaine de produits plats en acier laminés à chaud.

Bien qu'en général les chiffres montrent une diminution de la pression des importations étrangères sur la BPN au cours des années 2020 et 2021, cette tendance est principalement due à l'interruption de l'activité de l'industrie en raison de la pandémie du Covid-19.

Malgré l'adoption de la mesure de sauvegarde en 2020, l'augmentation des importations en termes absolus ainsi que relatifs depuis 2021 continue d'augmenter, atteignant les niveaux obtenus au cours des années 2018 et 2019, et qui ont motivé l'adoption de la mesure en mi-2020.

Il reste donc indispensable de disposer de la mesure de sauvegarde pendant un délai plus long, afin que ses effets puissent commencer à montrer des résultats.

4 DEVELOPPEMENT IMPREVU DES CIRCONSTANCES

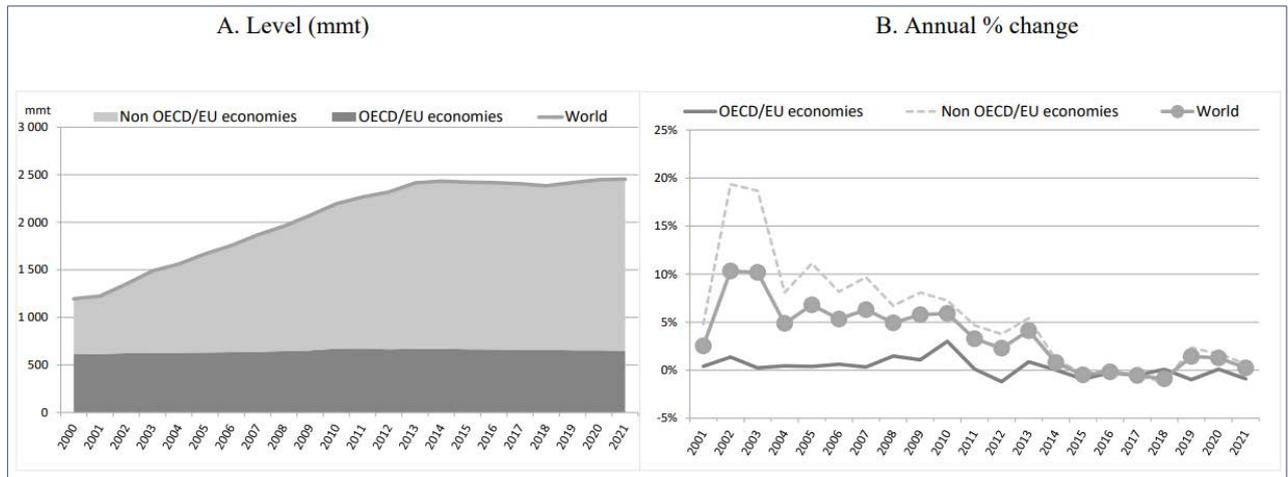
4.1 L'accroissement de la surcapacité mondiale

Le requérant considère que l'accroissement des importations est le résultat d'une évolution imprévue des circonstances qui découle elle-même d'un nombre de facteurs créant et aggravant des déséquilibres dans le commerce international des produits à base de fer ou d'acier.

D'abord, la **capacité de production de produits sidérurgiques a continué d'augmenter en 2021**.² La variation nette de la capacité en 2021, tenant compte des ajouts et fermetures, porte la capacité mondiale de production brute d'acier à 2454,3 millions de tonnes, soit une augmentation de 0,2% (+6.0 millions de tonnes) par rapport au niveau de fin 2020 (**Voir Figure 1**).

Figure 1 : Capacité mondiale de production d'acier brut et variation annuelle en % (2021)

Source : OCDE³



Il y a 45,0 millions de tonnes d'ajouts bruts de capacité d'acier, actuellement en cours de réalisation, qui devraient entrer en service sur la période 2021-2023 (**Voir Figure 2**). 68,7 millions de tonnes supplémentaires d'ajouts de capacité sont actuellement en cours de planification pour un éventuel démarrage au cours de la même période.

Une augmentation considérable des capacités sidérurgiques est particulièrement attendu sur L'Asie et le Moyen-Orient au cours des prochaines années si tous les projets en cours ou prévus se concrétisent à terme.

² Selon l'OCDE, la capacité mondiale de production d'acier a augmenté en 2021 pour la troisième année consécutive. (OECD, 'Latest developments in steelmaking capacity', September 2021, DSTI/SC(2021)5/FINAL)

³ <https://www.oecd.org/industry/ind/latest-developments-in-steelmaking-capacity-2021.pdf>

Figure 2 : Ajouts potentiels de La capacité brute en 2021-2023

Source : OCDE⁴

	Nominal capacity (mmt)	Nominal capacity (mmt)	% change	Potential gross capacity additions 2021-23 (mmt)		Capacity in 2023 (mmt)		% change expected (2020 vs 2023)	
	2019	2020 (A)	2020-2019	Underway (B)	Planned (C)	Low (A)+(B)	High (A)+(B)+(C)	Low	High
Africa	44.6	44.7	0.1%	3.2	1.0	47.8	48.8	7.1%	9.3%
Asia	1617.6	1646.3	1.8%	18.6	46.9	1664.9	1711.8	1.1%	4.0%
CIS	143.4	143.6	0.2%	0.0	3.2	143.6	146.8	0.0%	2.2%
Europe	292.4	291.0	-0.5%	2.2	2.8	293.2	296.0	0.8%	1.7%
EU	216.0	213.4	-1.2%	0.2	1.6	213.6	215.2	0.1%	0.8%
Other Europe	76.4	77.6	1.6%	2.0	1.2	79.6	80.8	2.6%	4.1%
Latin America	78.0	77.5	-0.6%	0.7	0.0	78.3	78.3	1.0%	1.0%
Middle East	79.5	86.7	9.1%	16.4	10.9	103.0	113.9	18.9%	31.5%
North America	153.3	156.5	2.1%	4.0	3.9	160.5	164.4	2.6%	5.0%
Oceania	6.4	6.4	0.0%	0.0	0.0	6.4	6.4	0.0%	0.0%
OECD/EU economies Total	660.4	662.2	0.3%	6.2	6.7	668.4	675.1	0.9%	1.9%
non-OECD/EU economies Total	1754.7	1791.0	2.1%	38.8	62.0	1829.8	1891.8	2.2%	5.6%
World Total	2415.1	2452.7	1.6%	45.0	68.7	2497.7	2566.4	1.8%	4.6%

Note: The capacity data reflect information up to December 2020. The table "Europe" includes both OECD/EU economies and non OECD/EU economies in Europe, as well as Turkey. Please see Annex C for detailed capacity data by individual economies. Figures for the European Union (EU) include all EU Member States.
Source: OECD

En Europe, les données d'EUROFER indiquent un rebond de la consommation apparente d'acier en 2021 à 148,9 millions de tonnes représentant une hausse de près de 16% par rapport aux chiffres de 2020 (voir Figure 3).

Figure 3 : Consommation apparente d'acier – UE

Source : Eurofer⁵



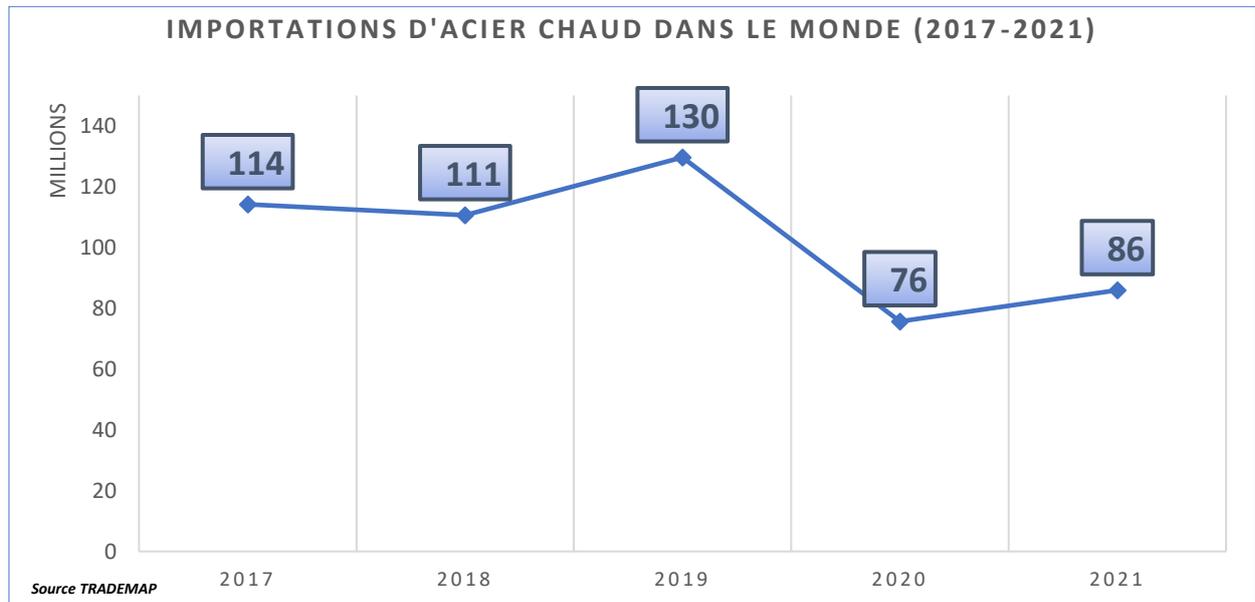
Les importations mondiales d'acier chaud étaient en baisse dans le monde en 2020 dans le contexte pandémique que l'on sait en raison du Covid 19 (76 millions de tonnes) avant une reprise de ces importations en 2021(86 millions de tonnes). (Voir Figure 4)

⁴ <https://www.oecd.org/industry/ind/latest-developments-in-steelmaking-capacity-2021.pdf>

⁵ <https://www.eurofer.eu/assets/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2022/European-Steel-in-Figures-2022-v2.pdf>

Figure 4 : Importations mondiales d'acier chaud (2017-2021)

Source : TradeMap⁶

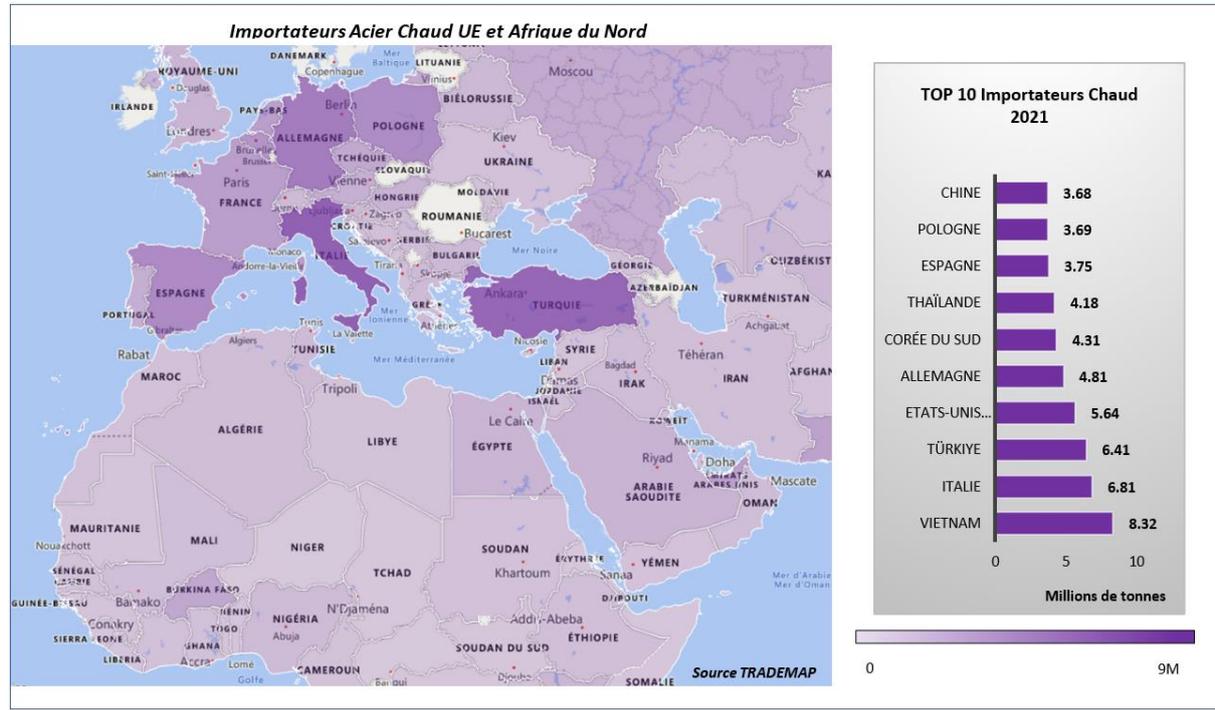


La reprise des importations de 2021 est restée inférieure aux chiffres d'importations pré-Covid 19 en raison d'un fort protectionnisme commercial mis en place dans les principaux marchés demandeurs d'acier chaud par crainte d'observer une hausse trop importante d'importations pour satisfaire le retour de la demande.

⁶ Données issues du site TradeMap par sélection et combinaison de chaque nomenclature correspondant aux produits de la requête : <https://www.trademap.org/>

Figure 5 : Importateurs d'acier chaud en 2021 avec Focus UE et Afrique du Nord & Top 10 des importateurs d'acier chaud en 2021 (Bobines laminées à chaud, Tôles)

Source : TradeMap



Les exportateurs sont en recherche constante de nouveaux marchés afin de rediriger et rétablir leurs volumes d'exportations habituels.

Le **Maroc** a enregistré une forte hausse de ses importations d'acier chaud sur le premier semestre de 2022. Le pays a importé 56 242 Tonnes d'acier chaud sur le premier semestre 2022 contre 60 992 tonnes sur l'ensemble de l'année 2021 et 32 199 Tonnes sur le premier semestre 2021. (**Voir Figure 6**)

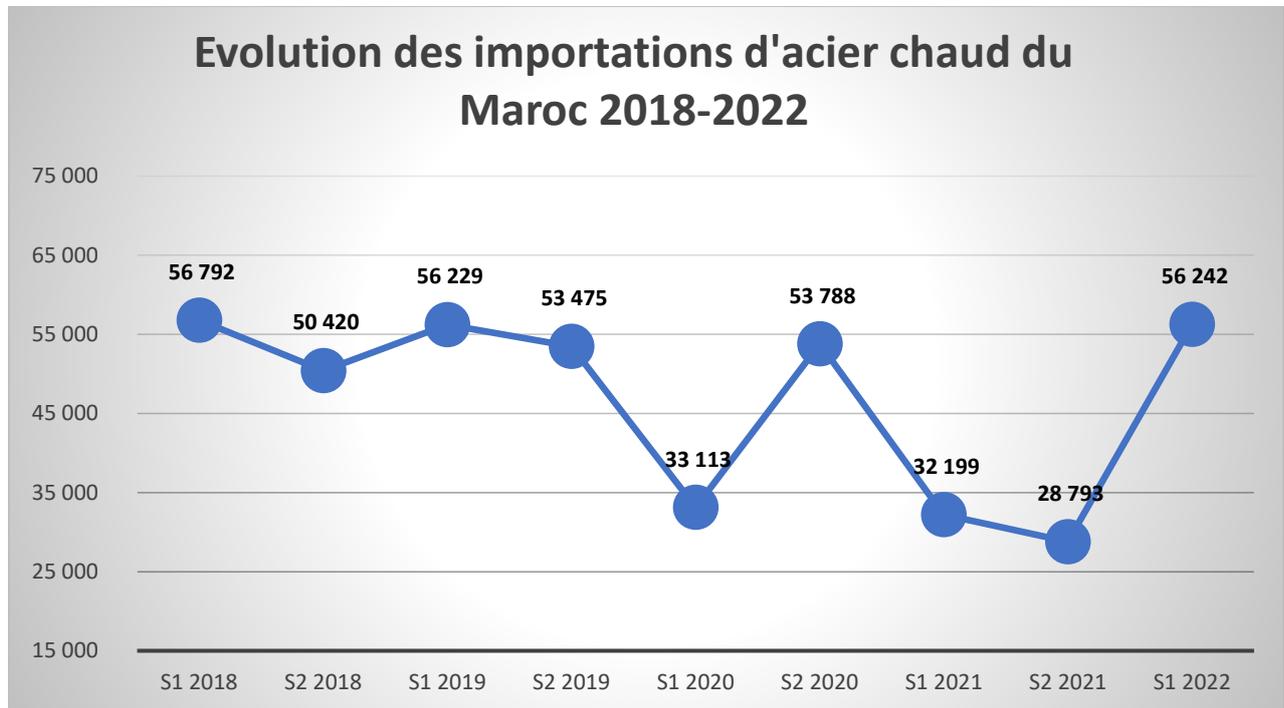
Les importations de bobines laminées à chaud sur le premier semestre de 2022 (48 630 Tonnes) ont d'ailleurs dépassées le total HRC⁷ importé sur l'ensemble de l'année 2021 (43 195 Tonnes).

Sur l'ensemble des produits chauds, le **Maroc** a enregistré une hausse de 74,7 % de ses importations d'acier chaud sur le premier semestre 2022 par rapport au premier semestre 2021⁸.

⁷ Hot Rolled Coils : Bobines laminées à chaud

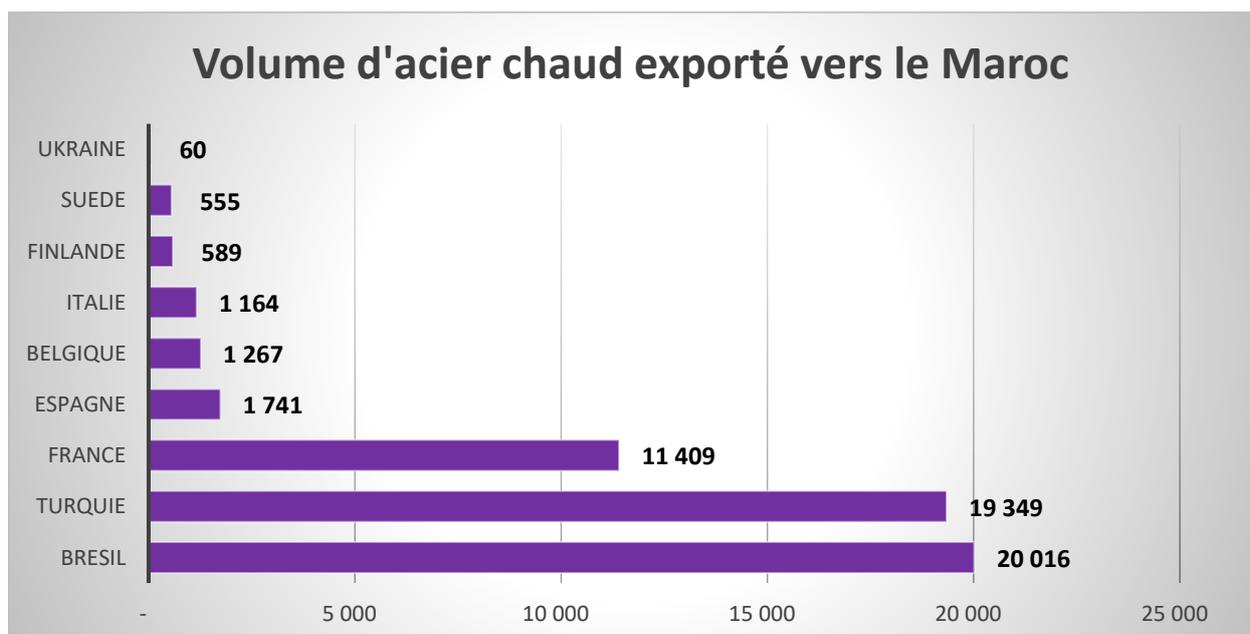
⁸ Données issues des Statistiques de l'Office des Changes sur le Commerce extérieur.

Figure 6 : Evolution des importations d'acier chaud du Maroc sur la période 2018 - S1 2022
(Source : Offices Des Changes)



3 pays se sont particulièrement distingués sur leurs exportations d'acier chaud au Maroc. Le Brésil a exporté 20 016 Tonnes vers le Maroc sur le premier semestre 2022, la Turquie, 19 349 Tonnes, et la France, 11 409 Tonnes. (Voir Figure 7)

Figure 7 : Exportateurs d'acier chaud vers le Maroc sur le premier semestre de 2022
Source : Offices Des Changes



L'Union Européenne a vu sa production d'acier chaud rebondir en 2021 à 140,6 millions de tonnes après les baisses consécutives de 2019 (139 millions de tonnes) et 2020 (123,6 millions

de tonnes). L'acier plat a représenté 84,4 millions de tonnes en 2021 contre 74,7 millions de tonnes en 2020. **(Voir Figure 8)**

Figure 8 : Production d'acier Chaud de l'Union Européenne en milliers de Tonnes

Source : EUROFER⁹

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total Hot Rolled	145,358	142,250	144,052	142,874	143,653	147,772	148,478	139,199	123,664	140,650
▶ of which flat products	88,538	87,822	89,328	87,746	88,538	91,747	91,481	85,082	74,720	84,424
▶ Quarto Plate	11,553	10,245	10,860	10,350	10,383	10,994	11,024	10,109	9,137	10,086
▶ Hot Rolled Wide Strip	75,585	76,223	77,074	76,053	76,734	79,256	78,977	73,578	64,339	72,948
▶ Other flat products	1,400	1,354	1,395	1,344	1,422	1,498	1,480	1,395	1,244	1,389
▶ of which long products	56,820	54,428	54,723	55,128	55,115	56,025	56,997	54,117	48,944	56,226
▶ Wire Rod	19,673	19,123	19,192	19,776	19,510	20,479	21,067	20,175	18,428	21,780
▶ Rebars	14,290	12,871	12,708	12,454	12,852	12,195	12,320	12,435	11,294	12,151
▶ Merchant Bars	11,191	11,371	11,869	11,664	11,535	12,146	12,285	10,833	9,515	11,526
▶ Heavy Sections	8,825	8,073	8,024	8,210	8,573	8,568	8,605	8,013	7,172	8,087
▶ Other long products	2,842	2,990	2,931	3,025	2,646	2,636	2,719	2,662	2,535	2,682

L'Union Européenne a également vu ses importations d'acier en provenance des pays hors de l'UE augmenter à 30,3 millions de tonnes en 2021 contre 22,4 millions de tonnes en 2020. L'acier plat a représenté 79% de ces importations en 2021 avec 24 millions de tonnes importés, également en hausse par rapport aux 17,1 millions de tonnes de 2020. **(Voir Figure 9)**

Ces importations ont haussé dans un contexte de protectionnisme et accru et malgré les différentes barrières commerciales mise en place par l'UE sur les importations d'acier.

⁹<https://www.eurofer.eu/assets/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2022/European-Steel-in-Figures-2022-v2.pdf>

Figure 9 : Importations d'acier de l'Union Européenne (A) et type de produits et importés (B)

Source : EUROFER¹⁰

Figure 9- A

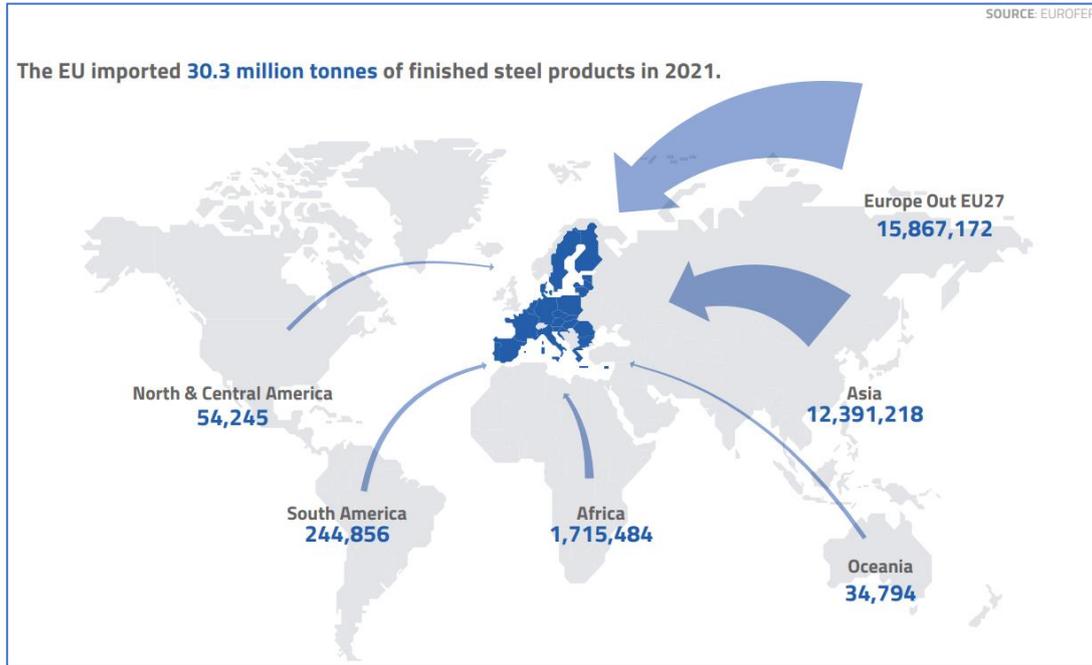
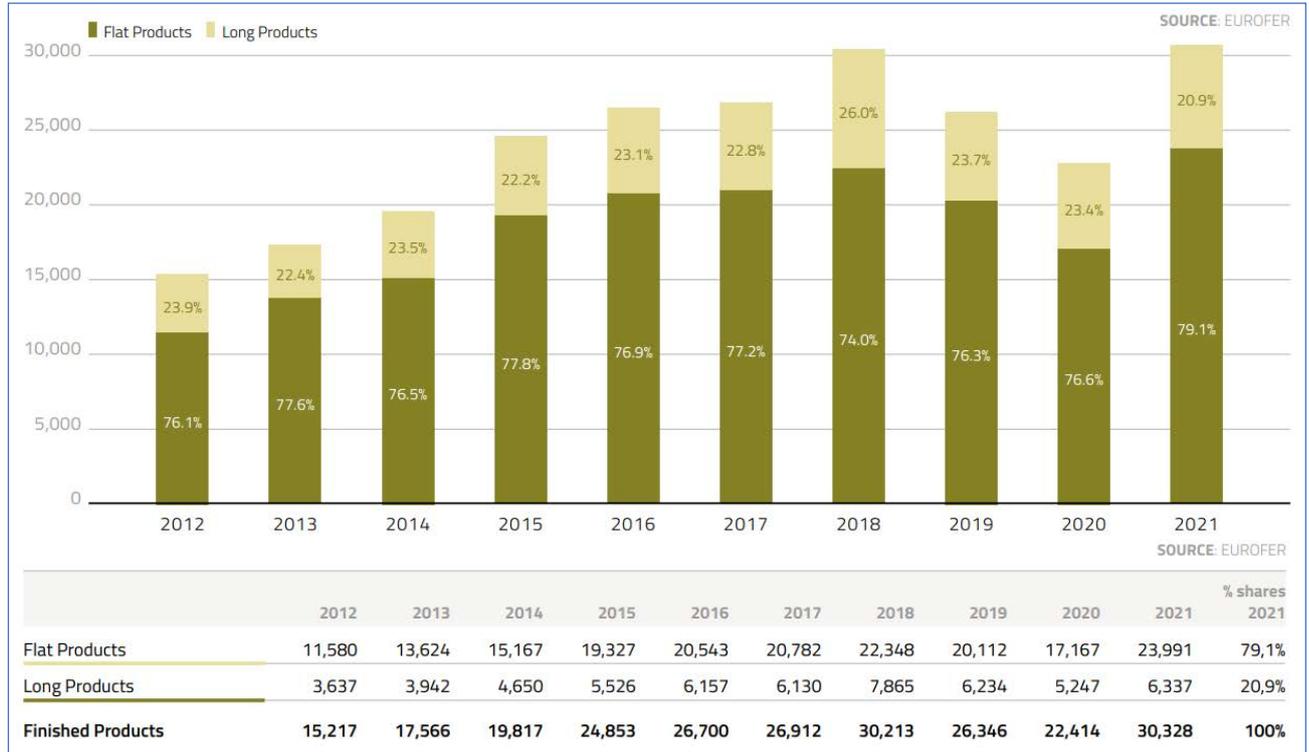


Figure 9- B (en milliers de tonnes)



¹⁰<https://www.eurofer.eu/assets/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2022/European-Steel-in-Figures-2022-v2.pdf>

Selon WorldSteel, les exportations d'acier dans le monde étaient en hausse en 2021 par rapport à 2020.

En effet, sur l'année 2021, 436,3 millions de tonnes d'acier ont été exportés dans le monde dont 79,2 millions de tonnes de feuillards et bobines laminés à chaud et 30,9 millions de tonnes de tôles représentant 110,1 millions de tonnes d'acier chaud indiquant une reprise de ces exportations. En 2020, 104 millions de tonnes d'acier chaud a été exporté dans le monde¹¹.

La Chine était le principal exportateur d'acier dans le monde en 2021 avec 66,2 millions de tonnes exportés. Le Japon et la Russie était 2ème et 3ème exportateurs mondiaux avec respectivement 33,8 et 32,6 millions de tonnes d'acier. (Voir Figure 10)

Figure 10 : Exportations d'acier dans le monde par produit et par région
Source : WorldSteel Association

**World steel exports by product
2017 to 2021**

million tonnes

	2017	2018	2019	2020	2021
Ingots and semi-finished material	60.2	61.8	56.1	55.7	61.2
Railway track material	2.7	2.6	4.9	2.6	2.8
Angles, shapes and sections	22.1	22.7	21.5	19.6	20.3
Concrete re-inforcing bars	18.3	18.8	19.1	19.2	22.1
Bars and rods, hot-rolled	21.2	18.7	15.2	12.8	15.3
Wire rod	27.0	27.6	26.8	25.2	28.9
Drawn wire	8.9	9.0	8.8	8.7	9.6
Other bars and rods	5.9	6.4	5.6	4.5	6.1
Hot-rolled strip	3.9	3.8	3.2	2.8	3.5
Cold-rolled strip	4.5	4.5	4.0	3.7	4.8
Hot-rolled sheets and coils	85.0	78.9	78.4	74.6	79.2
Plates	33.2	33.3	32.8	29.4	30.9
Cold-rolled sheets and coils	37.4	35.7	32.5	19.0	36.7
Electrical sheet and strip	4.5	4.6	4.1	3.9	5.1
Tinmill products	7.0	6.8	6.9	7.0	6.8
Galvanised sheet	46.2	44.7	43.0	37.0	45.3
Other coated sheet	18.0	17.9	18.2	18.1	20.2
Steel tubes and fittings	41.9	41.2	40.9	32.3	34.3
Wheels (forged and rolled) and axles	0.8	0.9	0.8	0.7	0.9
Castings	1.2	1.3	1.3	1.1	1.4
Forgings	1.0	1.1	1.0	0.9	1.0
Total	450.7	442.2	425.2	378.8	436.3

**Major importers and exporters of steel
2021**

Rank	Total exports	Mt
1	China	66.2
2	Japan	33.8
3	Russia	32.6
4	South Korea	26.8
5	European Union (27) ¹	26.0
6	Germany ²	23.9
7	Turkey	22.1
8	India	20.4
9	Italy ²	17.2
10	Ukraine	15.7
11	Belgium ²	15.5
12	France ²	12.6
13	Brazil	11.5
14	Vietnam	11.2
15	Taiwan, China	10.8
16	Netherlands ²	10.1
17	Indonesia	9.9
18	Spain ²	9.7
19	Malaysia	8.3
20	United States	8.2

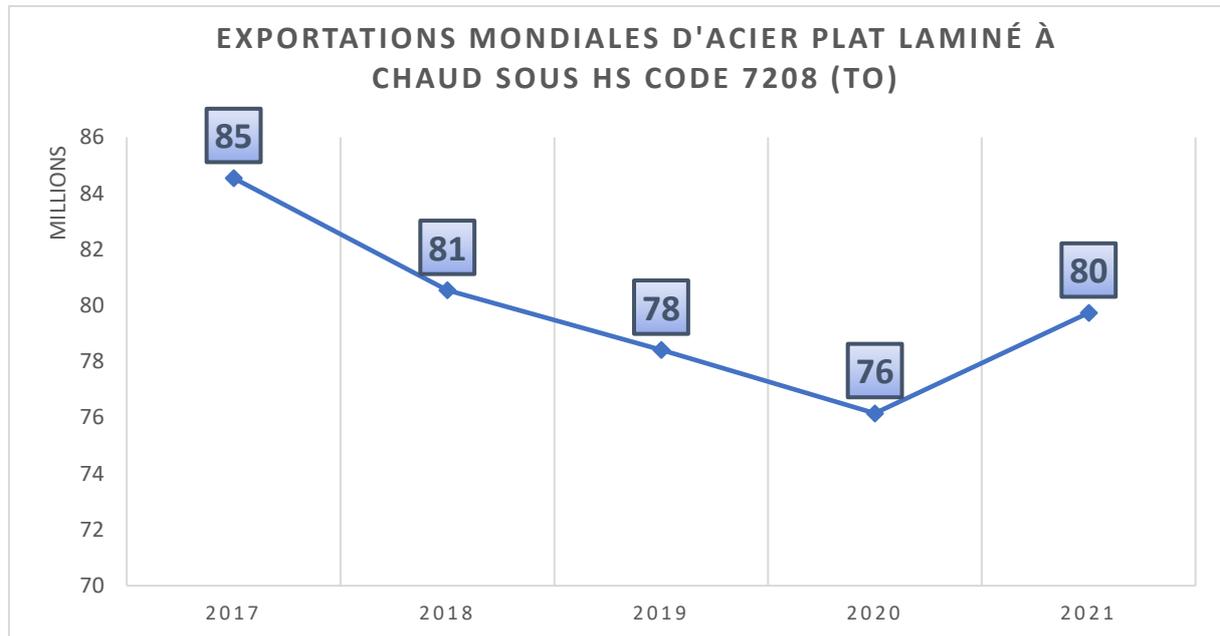
Les exportations mondiales d'acier relevant de la nomenclature douanière 7208 était en baisse constante entre 2017 et 2020 avec 85 millions de tonnes en 2017 contre 76 millions de tonnes en 2020. Les barrières commerciales mise en place dans les marchés traditionnels des principaux fournisseurs de bobines laminées à chaud ont entraîné une baisse des chiffres d'exportations.

Ces fournisseurs, sont toujours en recherche de nouveaux marchés afin de maintenir les chiffres d'exportations. L'année 2021 a été marqué par une forte reprise des exportations de bobines laminées à chaud, +4 millions de tonnes en glissement annuel pour atteindre les 80 millions de tonnes. (Voir Figure 11)

¹¹ Rapport de World Steel « World-Steel-in-Figures-2022 » [/https://worldsteel.org/publications/bookshop/world-steel-in-figures-2022/?do_download_id=74c6ae4c-36ed-438f-99e5-1bdfec92b3e3](https://worldsteel.org/publications/bookshop/world-steel-in-figures-2022/?do_download_id=74c6ae4c-36ed-438f-99e5-1bdfec92b3e3)

Figure 11 : Exportations de tôles d'acier laminées à chaud entre 2017 et 2021 sous nomenclature 7208

Source : TradeMap¹²



L'UE a exporté 19,4 millions de tonnes d'acier fini en 2021, dont 1,7 millions de tonnes vers l'Afrique (**Voir Figure 12-A**). L'acier plat a représenté 66,4% de ces exportations, soit 12,9 millions de tonnes. Ces exportations sont restées stable en glissement annuel avec 19,8 millions de tonnes d'acier fini exporté en 2020 dont 13,3 millions de tonnes d'acier plat. (**Voir Figure 12-B**)

¹² Données issues du site TradeMap par sélection et combinaison de chaque nomenclature correspondant aux produits de la requête : <https://www.trademap.org/>

Figure 12 : Exportations d'acier de l'Union Européenne (C), type de produits importés (D) et TOP 10 destination acier UE (E)

Source EUROFER¹³

Figure 12-A

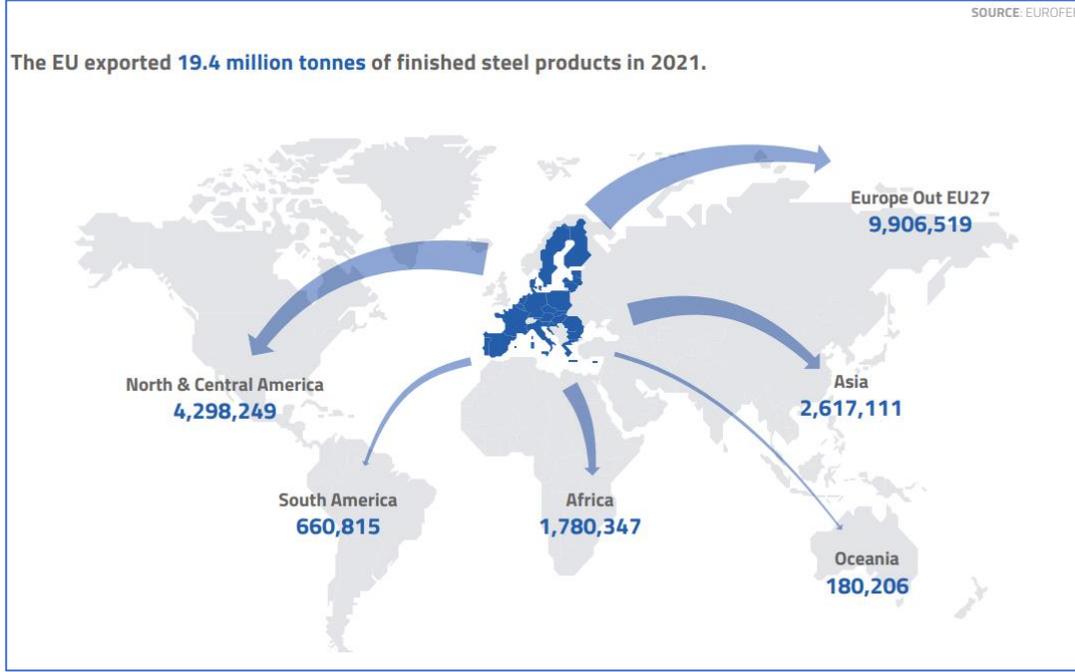
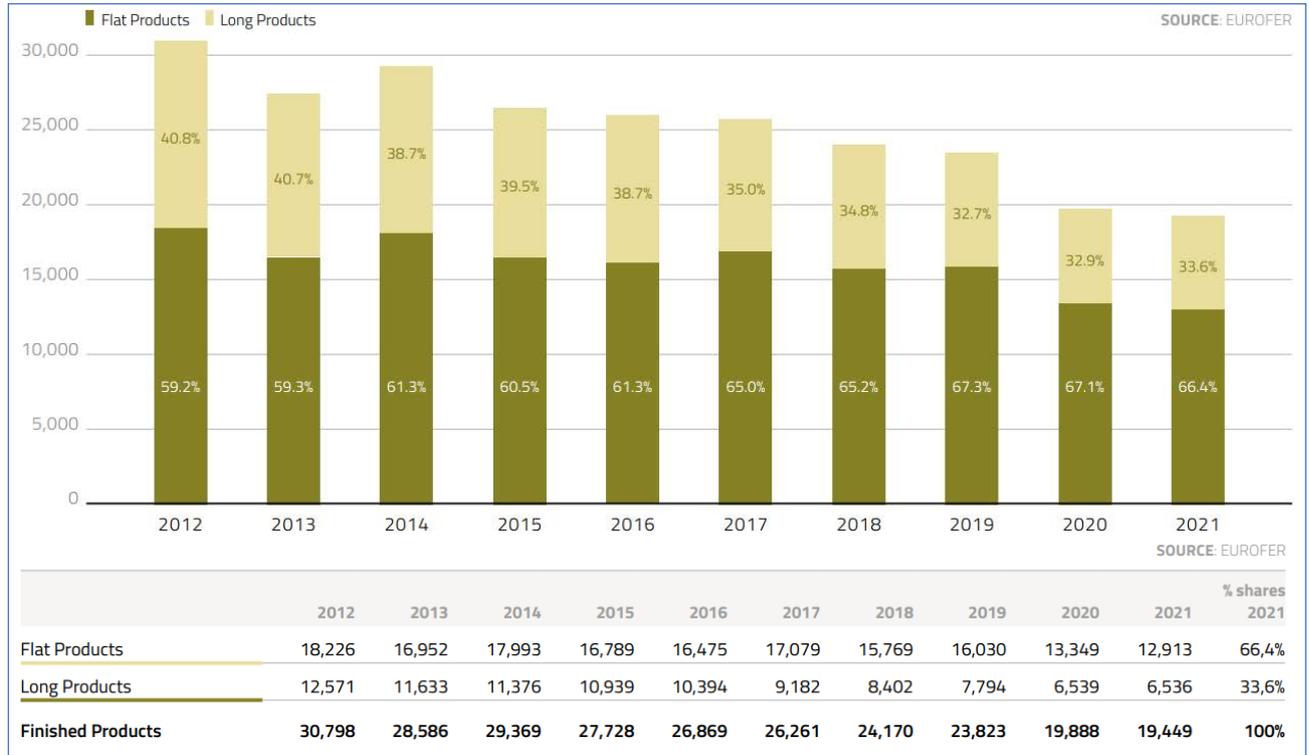


Figure 12-B (en milliers de tonnes)



¹³<https://www.eurofer.eu/assets/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2022/European-Steel-in-Figures-2022-v2.pdf>

Le Maroc se trouve à la neuvième place des destinations privilégiées de l'acier européen avec 432 000 tonnes d'acier fini exportés. **(Voir Figure 12-C)**

La Turquie est la principale destination de l'acier européen avec 2,9 millions de tonnes. Ce dernier a par ailleurs mis en place des droits Antidumping sur les importations de bobines laminées à chaud en provenance de l'UE et de la Corée du Sud à compter du 7 juillet 2022.

Le Maroc est l'un des pays à risque sur les exportations d'acier européen sur les prochaines années en raison de la proximité avec l'UE.

Figure 12-C (en milliers de tonnes)

SOURCE: EUROFER

Countries ranked according to their 2021 order

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TURKEY	4,149	4,411	3,923	4,152	3,936	4,458	3,023	3,656	3,189	2,975
U.S.A.	2,633	2,742	3,581	3,255	3,044	3,224	3,276	2,473	1,647	2,226
SWITZERLAND	1,909	1,876	1,828	1,704	1,838	1,886	1,871	1,702	1,554	1,703
MEXICO	985	790	716	577	730	870	1,197	1,012	961	1,227
CHINA	869	916	1,059	882	992	1,120	1,085	887	1,042	842
CANADA	488	394	551	745	619	531	664	713	732	722
EGYPT	441	331	320	425	465	475	537	596	646	497
NORWAY	493	452	487	435	519	483	480	461	415	441
MOROCCO	613	786	641	582	655	642	598	613	524	432
INDIA	1,171	555	637	641	722	429	472	443	411	417
OTHERS	17,047	15,333	1,626	14,330	13,349	12,143	10,967	11,267	8,767	7,967
TOTAL	30,798	28,586	29,369	27,728	26,869	26,261	24,170	23,823	19,888	19,449

4.2 Protection accrue des marchés nationaux

Depuis le début de la période considérée, en réponse à l'excédent de l'offre sidérurgique et aux pratiques faussant le marché que l'on vient d'évoquer, plusieurs pays ont commencé à recourir davantage à la politique commerciale et aux instruments de défense commerciale dans le secteur de l'acier dans le but de protéger leurs producteurs nationaux.

Depuis l'adoption de la mesure en 2020, deux événements ont été déterminants pour que la majorité des pays décident de prolonger leurs mesures de sauvegarde sur le marché de l'acier.

D'une part, la pandémie Covid-19, qui continue à déployer ses effets sur le marché d'acier mondial. Les mesures de confinement strict et d'isolement pendant les années 2020 et 2021, ont entraîné une baisse drastique de la demande, et donc une diminution des importations mondiales et de la consommation intérieure par rapport aux niveaux historiques enregistrés en 2017 et 2018 (voir figure 4). Néanmoins, tandis que le choc économique de la pandémie a été relativement symétrique (dans la mesure où la pandémie a affecté en même temps et indistinctement tous les pays du monde), la force de la reprise en 2021 a été plutôt asymétrique. Des perspectives de grande incertitude ont provoqué de fortes asymétries géographiques concernant le moment et la rapidité de la reprise. Certains exportateurs d'acier ont adopté un comportement commercial plus agressif que d'autres, dans un contexte global de surcapacité importante, la plupart des pays ont octroyé un délai supplémentaire des mesures de sauvegarde pour aider leurs producteurs nationaux.

D'autre part, la crise entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 a particulièrement dérégulé le marché de l'acier mondial, étant donné que ces deux pays sont des acteurs majeurs du secteur. Un des effets les plus significatifs de ce conflit est la pression inflationniste dans les marchés en raison d'une part, de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières pour la production d'acier, et, d'autre part des perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement.

Dans ce contexte, plusieurs pays ont récemment mis en place ou prorogé des mesures de protection à travers des droits Antidumping, des quotas ou des mesures de sauvegardes :

- Les Etats-Unis, avec les mesures prises en mars 2018 au titre de la section 232 du « Trade Expansion Act» de 1962, qui continuent de s'appliquer et rien n'indique que les autorités américaines envisagent leur abrogation.
- L'Union Européenne, qui a officialisé la mise en place de quotas mondiaux sur l'acier à partir du 1er juillet 2022 en remplacement des quotas par pays, ainsi que la

prolongation des mesures de sauvegarde de l'acier jusqu'en 2024 par précaution, estimant un risque de hausse des importations¹⁴.

- La Turquie, qui a mis en place de nouveaux droits de douane sur certains produits plats et longs en acier des pays membres de l'OCI, dont le Maroc, à partir du 1er juillet 2022, ainsi que des droits Antidumping sur les importations de bobines laminées à chaud en provenance de l'UE et de la Corée du Sud à compter du 7 juillet 2022.

À cet égard, la Turquie a profité du retrait de la Russie et l'Ukraine pour agrandir ses parts de marchés d'acier dans le monde, en diversifiant ses destinations et en recherchant de nouveaux marchés d'exportations¹⁵. Le pays a par ailleurs augmenté ses investissements à l'étranger, notamment dans le Nord de l'Afrique avec l'usine Tosyali, ainsi qu'en Algérie et au Sénégal¹⁶.

- Le Groupe Tosyali prévoit d'atteindre une capacité d'acier de 15 millions de tonnes par an grâce à un investissement de près de 5,5 milliards de Dollars dans la région. Le groupe entend pénétrer de nouveaux marchés et augmenter ses exportations dans la région.
- La Chine, qui a prolongé des taxes Antidumping allant de 5,5% à 26% sur les importations d'acier en provenance de l'UE et du Royaume-Uni, pour les 5 prochaines années à partir du 29 juin 2022¹⁷.
- Le Royaume-Uni, qui a également prolongé ses mesures de sauvegarde sur les importations d'acier qui devaient expirer le 30 juin 2022 dernier pour les 2 prochaines années¹⁸.

Les importations en provenance des principaux pays exportateurs d'acier ont exercé et continuent d'exercer une pression très forte sur le marché mondial de l'acier avec un comportement commercial plutôt agressif pour augmenter leur présence dans les marchés étrangers.

¹⁴ <https://www.steelorbis.com/steel-news/latest-news/eu-makes-quota-adjustments-for-some-countries-1250116.htm>

¹⁵ <https://gmk.center/en/infographic/turkey-china-and-eu-increased-iron-steel-import-from-russia-in-1h-2022/>

¹⁶ <https://asia.nikkei.com/Business/Business-Spotlight/Turkey-s-steelmakers-grab-for-market-share-from-China-Russia-Ukraine>

¹⁷ <https://www.globaltradealert.org/intervention/20488/anti-dumping/china-extension-of-definitive-anti-dumping-duty-on-imports-of-certain-iron-or-steel-fasteners-from-the-european-union-and-the-uk> ; <https://www.reuters.com/markets/commodities/china-extends-anti-dumping-tariffs-eu-uk-steel-fasteners-imports-2022-06-28/> ; <https://iiu.isit.or.th/en/news/Press%20Releases%20News/Content-5701.aspx>

¹⁸ <https://www.gov.uk/government/speeches/uk-steel-safeguard-international-trade-secretarys-statement-29-june-2022>

Le marché marocain de l'acier est tout à fait attractif pour les importations étrangères en raison de sa taille et de ses niveaux de prix, devenant ainsi un marché vers lequel des volumes importants d'acier pourraient être orientés.

Pour tout cela si la mesure de sauvegarde était supprimée ou le marché plus faiblement protégé, il y a une forte probabilité que des volumes très importants d'acier non vendus dans d'autres parties du monde finissent par être acheminés vers le marché marocain. Ces importations supplémentaires, combinées aux importations existantes, entraîneraient une détérioration grave de la situation économique de l'industrie de l'acier marocain en menaçant fortement sa viabilité. Il est donc indispensable que la mesure de sauvegarde soit prorogée.

4.3 Conclusion

Le cycle économique du marché mondial de l'acier sur la période 2018-2022 a été principalement marqué par un comportement commercial plutôt agressif, ainsi que par la mise en place et prorogation des instruments de défense commerciale dans la majorité des pays producteurs, afin d'atténuer les effets des déséquilibres offre/demande et de la volatilité des prix.

Les nouvelles réglementations environnementales, notamment en Europe et en Chine, ont impacté les structures des marchés, créant des distorsions entre l'offre domestique et la production exportable.

La mise en place au Maroc des mesures de sauvegarde sur les importations d'acier plat laminé à chaud en 2020 avait pour principal objectif de supporter la BPN, dans un contexte de changements majeurs que connaissait le secteur à l'échelle internationale.

Comme la section précédente le montre, ces changements continuent menacer la BPN jusqu'à présent, alors que les importations ont continué leur rythme haussier sur la période 2018-2022 en raison des circonstances imprévues susmentionnées.

5 DOMMAGE GRAVE OU MENACE DE DOMMAGE GRAVE :

La BPN a pu bénéficier depuis l'année 2020 de la mesure de sauvegarde sur les produits laminés à chaud. Néanmoins, cette période n'était pas suffisante pour finaliser la restructuration de la BPN, qui continue à subir les effets de l'accroissement massif des importations des produits d'acier laminé à chaud et notamment sur le premier semestre de 2022.

Les importations ont enregistré des augmentations très importantes sur les 3 dernières années, contrairement à la tendance qui était prévue suite à la mise en place de la mesure de sauvegarde.

Selon les exigences établies à l'article 53 de la loi n° 15-09, nous reprenons en ce qui suit les renseignements chiffrés sur l'évolution des indicateurs de performance des requérants :

- Le rythme d'accroissement des importations du produit considéré et leur accroissement en volume, en termes absolus et relatifs par rapport à la production nationale du produit similaire ou directement concurrent ;
- Production, capacité de production et taux d'utilisation ;
- Ventes sur le marché local ;
- Part de marché intérieur absorbée par les importations ;
- État des pertes et profits ;
- Emploi et productivité ;
- Investissements ;
- Stocks

La hausse des importations se répercute négativement sur les performances de la branche de production nationale dont les indicateurs ne cessent de se dégrader.

5.1 Dommage grave

Tel qu'il a été avancé au paragraphe 3 ci-dessus, les importations de tôles d'aciers laminés à chaud ont connu un accroissement brusque et massif en cette dernière période.

Cette évolution se répercute négativement sur les performances de la branche de production nationale dont les indicateurs ne cessent de se dégrader.

Nous reprenons en ce qui suit, les renseignements chiffrés sur l'évolution des indicateurs de sa performance.

5.1.1 Production

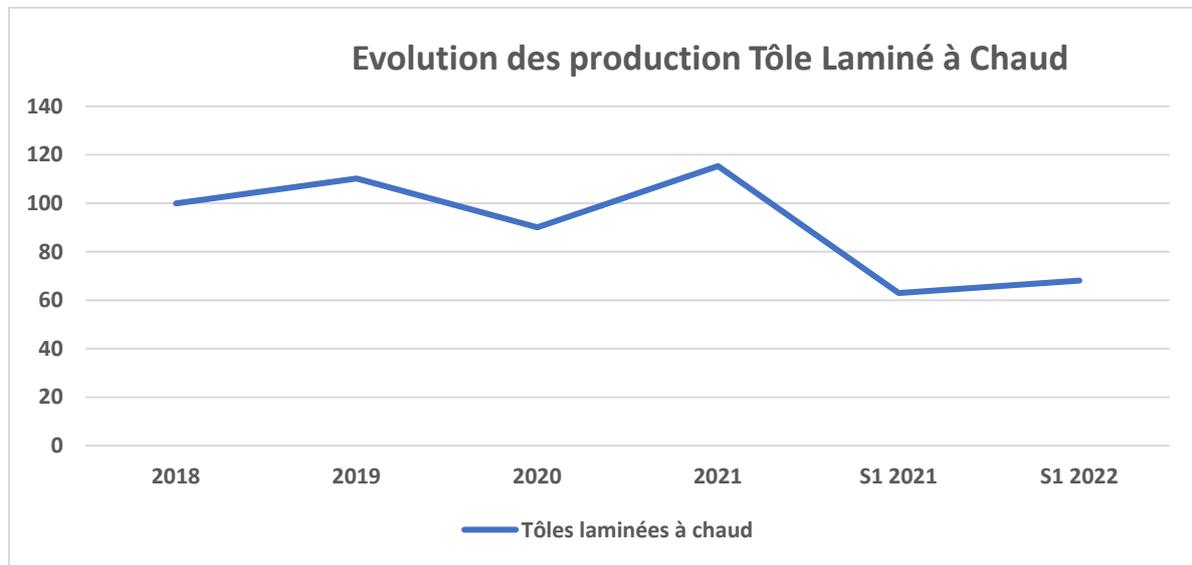
Malgré une hausse des productions entre 2018 et 2021, les productions de la BPN restent instables et reflètent une tendance aléatoire sur le marché de l'acier suite à la pandémie COVID 19 et aux différentes crises mondiales (guerres).

Tableau 9 : Production (tonnes)

	Production en T des produits objet de la requête						Evolution			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	Évolution 2018-2019	Évolution 2019-2020	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022
Tôles laminées à chaud	100	110	90	115	63	68	10%	-18%	28%	8%

Source : les données internes de BPN- Unité : production en tonne

Figure 13: Production des produits objet de la requête (2018-2022)



Source : les données internes de Maghreb Steel - Unité : production et importation en Tonne

5.1.2 Productivité, taux d'utilisation des capacités de production et des emplois

Sous l'effet de la substitution de la production locale par les importations de la tôle d'acier laminé à chaud enroulée ou non enroulée, le taux d'utilisation des lignes de production reste faible à un niveau qui ne dépasse pas les ■■■■ %.

Cette tendance est visible sur toute la période de (2018-2022), où le taux d'utilisation des lignes de production du Laminé à Chaud ne dépasse pas les ■■■■ % sur le S1 2022.

La productivité de la tôle laminée à chaud est passée de ■ tonnes/employé en 2018 à ■ tonne/employé en S1 2021. Cette augmentation est liée essentiellement à l'augmentation des volumes de production qui restent impactés par l'instabilité du marché de l'acier.

Tableau 10 : Taux d'utilisation et productivité

	Taux d'utilisation des capacités de production de la Tôle laminée à chaud						Evolution			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Capacité de Production LAC	100	100	100	100	100	100	0%	0%	0%	0%
Production	100	110	90	115	63	68	10%	-18%	28%	8%
Taux d'utilisation	100	110	90	115	126	136	10%	-18%	28%	8%
Productivité Tonne/employé	100	102	87	103	116	122	2%	-14%	18%	6%

Source : les données internes de BPN- Unité : production en tonne

Tableau 11 : Emploi (personnes) des activités Laminage à chaud

	Évolution des effectifs Industriels + support (LAC)						Evolution			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2018-2019	2019-2020	2020-2021	S12021-S12022
Total	100	108	104	112	109	111	8%	-5%	8%	2%

Source : les données internes de BPN- Unité : Effectifs

Les effectifs LAC sont restés stables sur toute la période à un niveau avoisinant les 430 personnes.

Tableau 12 : [Emploi (personnes)] du site Bled Solb

	Évolution des effectifs MS Bled Solb (Global)						Écart			
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2018-2019	2019-2020	2020-2021	S12021-S12022
Maghreb Steel	100	104	129	135	92	136	4%	24%	5%	47%
Intérimaires	100	102	91	116	141	121	2%	-11%	28%	-15%
Total	100	103	111	126	115	129	3%	8%	13%	12%

Source : les données internes de BPN- Unité : Effectifs

Les effectifs de Bled Solb ont augmenté sur les dernières années, notamment au niveau de l'aciérie pour accompagner l'augmentation des volumes de production et le choix d'un fonctionnement à ■ % Aciérie.

5.1.3 Ventes

Les ventes de la branche de production nationale, s'établissent à un niveau de ■ Kt sur le S1 2022 contre ■ Kt vendus sur la même période en 2021. Cela montre une légère baisse malgré l'adoption de la mesure en 2020.

En effet, les volumes de vente n'ont pas beaucoup évolué globalement par rapport à l'année 2018. Cela suggère que les résultats auraient été significativement inférieurs si la mesure n'avait pas été adoptée.

Tableau 13 : Ventes (volume et valeur)

Évolution des Ventes Maghreb Steel /année			Evolutions								
Produit	Volumes	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	Évolution 2018-2019	Évolution 2019-2020	Évolution 2020-2021	Évolution S12021-S12022
Export	En Tonne	100	63	39	138	38	48	-37%	-38%	255%	28%
	En KDHS	100	56	30	198	38	72	-44%	-47%	562%	92%
Local	En Tonne	100	110	108	118	69	66	10%	-2%	9%	-6%
	En KDHS	100	102	104	152	80	105	2%	3%	46%	31%
Tôles laminées à chaud	En Tonne	100	103	98	121	65	63	3%	-5%	23%	-3%
	En KDHS	100	96	95	158	75	101	-4%	-1%	66%	35%

Source : les données internes de BPN- Unité : Volume en tonnes et valeur en KDHS

5.1.4 Evolution de la Consommation Nationale et de la Part de Marché

Nous notons une forte baisse de la part de marché entre le S1 2021 et le S1 2022 (■ %), justifiée essentiellement par l'augmentation alarmante des importations. En effet, malgré la mise en place de la mesure de sauvegarde, la part de marché est passée de ■ % en S12021 à ■ % en S12022.

Le tableau suivant présente l'évolution de la consommation nationale et de la part de marché de la BPN:

Tableau 14 : Consommation nationale (tonnes)

		Consommation Nationale et Part de Marché						Évolution			
Produit	Volumes	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2018-2019	2019-2020	2020-2021	S12021-S12022
Tôles laminées à chaud	Ventes MS	100	110	108	118	69	66	10%	-2%	9%	-6%
	Ventes captives	100	111	92	119	62	69	11%	-16%	29%	11%
	Importations	107 213	109 705	86 901	60 992	32 199	56 242	2%	-21%	-30%	75%
	Total Consommation Nationale	100	109	96	105	58	64	9%	-11%	9%	10%
	PDM MaghrebSteel	100	102	104	113	114	105	2%	3%	8%	-7%

Source : les données internes de BPN et de l'Office des change - Unité : Ventes et importation en tonne

Etant donné que la société est l'unique producteur de tôle d'acier plat au Maroc, et que la demande locale du produit est en hausse, la perte de parts de marché local due aux importations est la principale cause de la dégradation des indicateurs de Maghreb Steel.

Le tableau suivant présente l'évolution de la part de marché des importations :

Tableau 15 : Part de marché - importations (%)

Volumes	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022	2018-2019	2019-2020	2020-2021	S12022-S12021
PDM Importations	100	94	84	54	52	82	-6%	-11%	-36%	58%

Source : les données internes de BPN- Unité : Stock en tonne

Nous constatons une nette augmentation de la part de marché détenue par les importations à ■ % en 2022 contre ■ % en 2021. Cette augmentation traduit une baisse équivalente de la part de marché de la branche de production nationale (■ points). Ce qui affecte de manière grave la situation de la branche nationale qui perd des volumes de ventes importants au profit des importations.

5.1.5 Profits et pertes

Les marges de la BPN n'ont pas encore atteint un niveau suffisant de maturité et restent sensibles à tout nouveau paramètre qui risque de déstabiliser la rentabilité de ses produits, notamment la hausse des importations.

Les marges unitaires des produits concernés par la requête actuelle se sont légèrement améliorées entre 2021 et 2022 sous l'effet de l'amélioration du Spread LAC/Brame à l'international suite aux différentes crises mondiales et la pandémie du Covid-19.

Le tableau suivant présente les informations relatives à la profitabilité des tôles laminés à chaud, vendues sur le marché local :

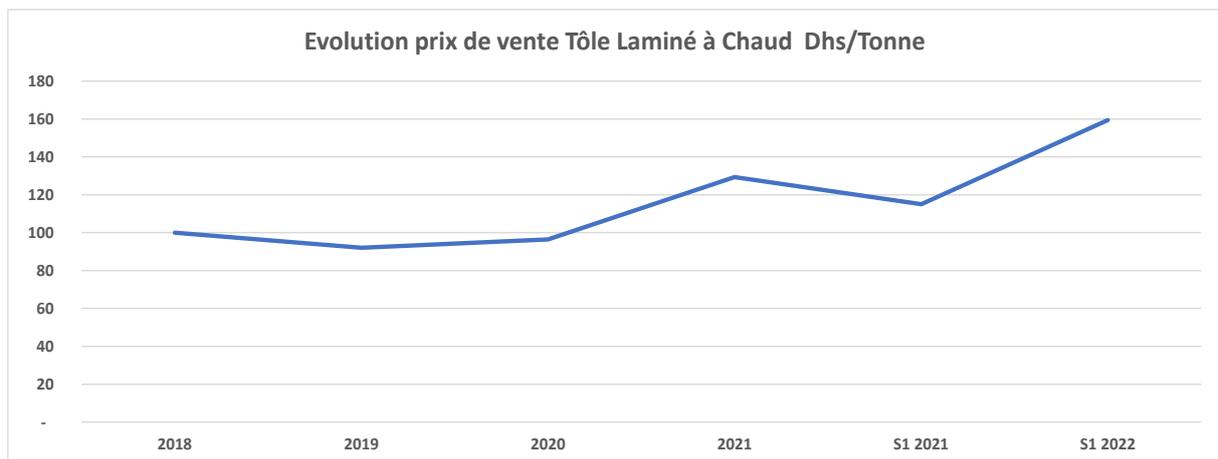
Tableau 16 : Bénéfices sur les ventes locales (Dh/T, nets avant impôts) et Profitabilité sur les ventes locales (% , nets avant impôts)

	Tôle Laminée à chaud					
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022
Prix de vente local en Dh/Tonne	100	92	96	129	115	159
Coût de production en Dh/Tonne	100	96	90	105	99	131
Marge d'exploitation en Dh/Tonne	100	60	146	315	240	380
Évolution Marge Dh/Tonne						

Source : les données internes de BPN- Unité : en Dh/tonnes

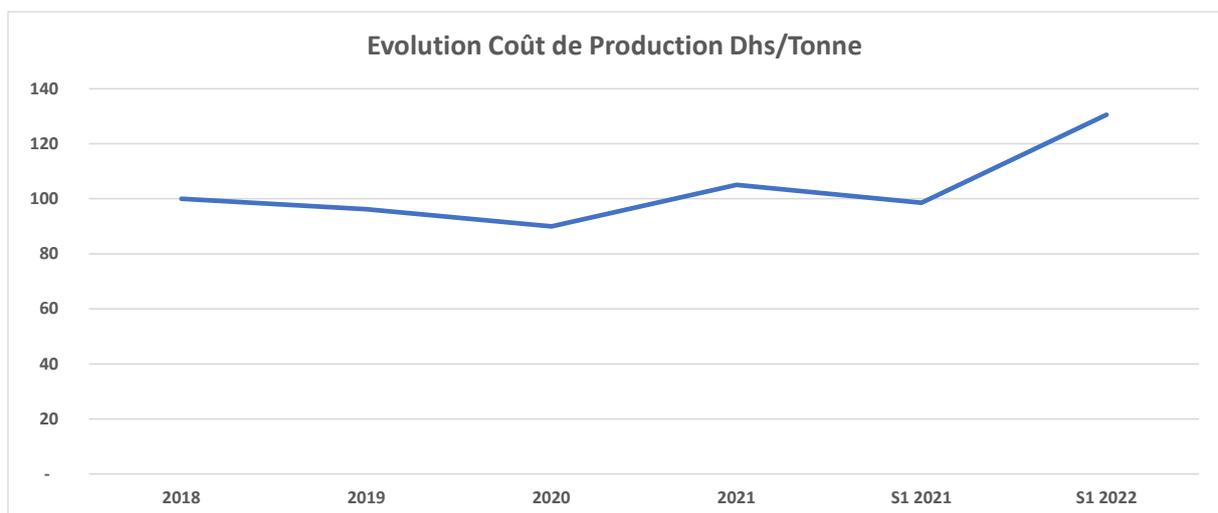
Comme le montre le tableau 16, la mesure mise en place depuis 2020 a permis d'améliorer légèrement la rentabilité des tôles laminées à chaud produites par la BPN. Néanmoins, la situation reste encore fragile.

Figure 14-a : Prix de vente local en (Dhs/Tonne)



Source : les données internes de BPN- Unité : DH/T

Figure 14-b : Coût de Production en (Dhs/Tonne)



La BPN continue à déployer des efforts pour aligner ses prix avec ceux des produits importés, en évitant des pertes supplémentaires de parts de marché.

Il convient de noter que dans le secteur sidérurgique, une faible utilisation des capacités de production se traduit inévitablement par une nette augmentation des coûts de production.

5.1.6 Stocks

Le tableau suivant présente les stocks des produits Laminés à chaud, détenus par la BPN à la fin de chaque exercice comptable, en volume (tonnes) :

Tableau 17 : Stocks (tonnes)

	Évolution par année des volumes des stocks de tôles Laminées à chaud					
	2018	2019	2020	2021	S1 2021	S1 2022
Tôles laminées à chaud	100	137	109	85	114	113

Source : les données internes de BPN- Unité : Stock en tonne

La hausse des importations a généré un stock de produit fini non vendu accumulé en 2021 et 2022. Ce surplus de stock a généré des coûts logistiques et financiers importants pour la société et justifie la demande de la prorogation de la mesure de sauvegarde afin de permettre à la branche de la production nationale de faire face à la nouvelle configuration du marché mondiale de l'acier.

5.1.7 Investissements

La BPN a continué à investir sur les processus de Laminage à chaud. L'investissement global sur la période 2018-2022 est de xxx MDHs, concernant principalement la maintenance et l'amélioration des lignes de production.

Les principaux investissements sont :

Montant en MDH	2018	2019	2020	2021	S1 2022
Montant Investissement	100,0	64,9	110,1	102,7	106,9

Année 2018 : ■■■ MDHS

- ■■■■■■■■■■■■ : ■■■ MDHs,
- ■■■■■■■■■■■■ : ■■■ MDHs,

Année 2019 : [REDACTED] MDHs,

- [REDACTED] : [REDACTED] MDHs,
- [REDACTED] : [REDACTED] MDHs,

Année 2020 : [REDACTED] MDHs,

- [REDACTED] : [REDACTED] MDHs,
- [REDACTED] : [REDACTED] MDHs,

Année 2021 : [REDACTED] MDHs,

- [REDACTED] : [REDACTED] MDHs,
- [REDACTED] : [REDACTED] MDHs,

1er Semestre 2022 : [REDACTED] MDHs

- [REDACTED] : [REDACTED] MDHs,

5.2 Menace de dommage grave

Le dommage subi par la BPN à cause de l'augmentation des importations persiste, et la pression des importations risque de s'accroître au regard des facteurs énoncés ci-dessus, c.à.d. :

- La surcapacité mondiale ;
- La stagnation voire la baisse de consommation en Europe ; et
- L'accroissement des mesures de protection dans différents pays.

Grace à la mesure de sauvegarde adoptée depuis 2020, l'industrie marocaine a légèrement amélioré sa situation par rapport à 2018.

La mesure a permis à l'industrie marocaine de surmonter les résultats négatifs enregistrés auparavant. Néanmoins, la production, le volume de ventes, l'utilisation de la capacité, la rentabilité et l'emploi restent, aujourd'hui, encore trop faibles.

Le dommage risque de s'aggraver et de devenir irréparable si la mesure de sauvegarde n'est pas prorogée.

5.3 Conclusion

Le dommage subi par la BPN à cause de l'augmentation des importations persiste, et la pression des importations risque de s'accroître au regard des facteurs énoncés ci-dessous :

D'une part, la pandémie Covid-19 qui continue à déployer ses effets sur les marchés mondiaux d'acier, mais cette fois-ci d'une façon plus agressive et asymétrique en fonction des mesures adoptées par chaque pays.

D'autre part, depuis février 2022, la crise entre la Russie et l'Ukraine qui a particulièrement dérégulé le marché de l'acier mondial exerce une pression inflationniste en raison de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières pour la production d'acier.

En plus, comme la présentation de données ci-dessus montre, l'évolution du taux d'accroissement des importations en 2018 dénote la forte probabilité d'une augmentation substantielle des importations. En outre, la hausse de la part de marché des importations en 2018 et la baisse de celle de la production nationale analysée dans le contexte cité auparavant permet de conclure à un accroissement extrêmement probable de la demande nationale adressée aux importations du produit importé au détriment du produit national similaire ou directement concurrent.

Conscients de tout cela, les principaux pays exportateurs d'acier cherchent à protéger leurs intérêts de ceux de leurs producteurs nationaux. La plupart d'entre eux a étendu les mesures de défense commerciale depuis les dernières années. Cette montée de protection des grands marchés mondiaux des produits d'acier débouchera sur la constitution de stocks chez les exportateurs qui chercheront à les acheminer ailleurs.

La mesure de sauvegarde reste pourtant nécessaire afin de prévenir un préjudice grave pour la BPN visant à la protéger ainsi que l'adapter à une situation de marché caractérisée par une pression accrue exercée par les importations.

À cet égard, et malgré la mesure mise en place en 2020 la BPN se trouve actuellement, comme le montrent ses indicateurs ci-dessus, dans une situation fragile et vulnérable aux importations étrangères si la mesure de sauvegarde expire en juin prochain, ce qui pourrait compromettre les efforts d'ajustement consentis jusqu'à présent.

6 PLAN D'ADJUSTEMENT STRUCTUREL ADOPTÉ PAR LA BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE

La BPN a mis en place un plan ambitieux avec des mesures bien définies, à travers la restauration des fondamentaux sur les volets: managérial, commercial et industriel.

Toutefois, le caractère exceptionnel des problèmes associés à la pandémie du Covid-19 depuis l'adoption de la mesure en 2020 a rendu la durée de la mesure de sauvegarde insuffisante pour permettre le redressement attendu de la BPN. Ainsi, une prorogation de la mesure de sauvegarde est nécessaire à la réalisation complète du plan de restructuration afin de permettre à la BPN de faire face à un marché global d'acier agressif.

La société a ainsi continué dans sa politique de renforcement des compétences à travers le recrutement de profils de haut niveau capables de mener un effort de transformation, ainsi que la mise en place de plusieurs comités de suivi et de pilotage de l'activité de l'entreprise.

La société a réalisé des progrès significatifs sur la maîtrise des process industriels avec la mise en place des standards et un renforcement des contrôles à tous les niveaux, se traduisant par une amélioration de la fiabilité et de la capacité des lignes de production, une amélioration de la qualité des produits, une baisse des coûts de transformation ainsi qu'une meilleure performance des rendements matières.

Une redynamisation du développement commercial a été mise en place engendrant une reprise des volumes de vente, et ceci grâce à des efforts sur la compétitivité prix, la proactivité commerciale et une disponibilité des produits.

Le management a déployé une culture sécurité forte à tous les niveaux de responsabilité avec la mise en place d'une road map contenant des actions concrètes et ciblées pour atteindre l'excellence en matière de sécurité.

Ces améliorations peuvent se résumer en 3 principaux axes, les chiffres clés correspondant à ces axes sont résumés dans l'Annexe 2:

6.1 L'amélioration des coûts opérationnels

1. La BPN a mis en place plusieurs projets permettant d'améliorer les coûts opérationnels, dont les résultats commencent à se concrétiser. Ces projets concernent l'ensemble des inducteurs de coût tels que la réduction des consommations énergétiques, la réduction des pertes de matières ou encore l'optimisation de la consommation d'intrants.

2. Les projets les plus significatifs sont les suivants :

- **Optimisation du coût d'énergie:** le développement des énergies renouvelables dans le portefeuille de consommation de la BPN a permis de réaliser des gains considérables. Cette transition énergétique a permis d'économiser ■■■ MDH en coût énergétique sur la période 2018-S1 2022 (dont ■■■ MDhs sur le site de Tit Mellil, et ■■■ MDhs sur le site de Bled Solb). L'Annexe 2 résume les économies générées par année dans chacun des sites de production. Par ailleurs la consommation de combustibles (GPL, fuel...) à la tonne produite a été nettement optimisée. En 2019, pour produire une tonne de bobine laminée à chaud, la consommation de combustibles était de ■■■ kWh/t. Au premier semestre 2022, cette consommation a été réduite de ■■■ % pour atteindre ■■■ kWh/t. La consommation d'énergie électrique a également été optimisée passant de ■■■ kWh/t en 2019 à ■■■ kWh/t au S1 2022 soit une réduction de ■■■ % au cours de la période. Un extrait des plans d'actions mis en place et de suivi est présenté en Annexe 3.
- **Optimisation de la consommation des cylindres de laminage:** La consommation de cylindres de laminage est le deuxième poste de coût du process de laminage à chaud après l'énergie. Ces deux postes de coûts représentent plus de ■■■ % du coût de laminage. Le projet d'optimisation de la consommation de cylindre a permis de diminuer le ratio de ■■■ mm/1000T en 2019, ■■■ mm/1000T en 2020 à ■■■ mm/1000T en 2021 et ■■■ au S1 2022 tel que démontré en Annexe 2. Cette optimisation s'est faite notamment à travers la diminution des incidents en élaborant une cartographie de faisabilité des programmes de laminage, la détermination des contraintes maximales d'utilisation des cylindres et l'élaboration d'un planning d'entretien adapté.
- **Optimisation du taux de chute:** l'optimisation des chutes (ou rebuts) des différents process est un enjeu majeur dans la réduction de coûts. Ces chutes, même si elles sont revalorisées par la BPN comme matière première, coûtent néanmoins plus de ■■■ DH/t produite. Ce projet interne a permis de baisser les chutes de laminage à chaud de ■■■ % en 2019 à ■■■ % au S1 2022 (Annexe 2). Un exemple de suivi du plan d'action relatif à ce projet est présenté en Annexe 3.

6.2 Le développement de nouveaux produits

L'élargissement de la gamme de produits proposés sur le marché local est au cœur des préoccupations de la BPN. Ceci permettra aussi bien d'accroître les volumes, sur des secteurs qui n'étaient pas servis par des aciers localement produits. Il s'agit d'études détaillées et

analyses des produits importés afin de proposer des produits équivalents en qualité et en compétitivité.

Plusieurs actions ont également été entreprises auprès des utilisateurs finaux, des donneurs d'ordres et d'intégrateurs afin de développer de nouveaux produits, adaptés à leurs besoins. Cet effort touche plusieurs secteurs dont la Construction, l'Industrie et l'Infrastructure. Cet élargissement de marché et l'augmentation des volumes associés permettront à terme de renforcer la compétitivité de la BPN, et d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

A titre d'exemple, plusieurs nouveaux grades d'acier ont été développés tels que l'acier laminé à chaud P265 à P295, A516 ou A36. Ces grades, notamment utilisés pour les équipements industriels et bacs de stockage, ont ouvert de nouveaux marchés pour la BPN, où le donneur d'ordre principal est ■■■, et se sont concrétisées par la livraison de ■■■ tonnes au cours de la période 2020-2022. D'autres aciers sont en cours de développement et ont passé les premières phases avec succès tels que les grades normalisés des tôles ■■■, sur un spectre d'épaisseur de ■■■ à ■■■ mm.

Par ailleurs, des nouveaux secteurs sont désormais servis en acier laminé à chaud à partir des usines de la BPN. La BPN a ainsi été homologuée au cours de la période par des industriels de renommée internationale (■■■■■) pour livrer les tôles laminées à chaud pour le secteur éolien, et a pu livrer pour la première fois deux parcs éoliens en 2021 et 2022 pour un volume total de ■■■ t en grade spécial ■■■. Cette livraison du marché éolien n'aurait pu se concrétiser sans un investissement spécifique en machines de transformation de ces tôles permettant de les découper et les chanfreiner.

Le secteur de l'adduction de l'eau, et l'importance qu'il revêt pour le Maroc, a également fait partie des centres d'attention de la BPN, qui lui a dédié un stock spécifique pour réduire les délais, tout en utilisant les optimisations nécessaires pour se positionner face aux importations. Les tests pour la production de tubes de gros diamètres allant jusqu'à ■■■ mm d'épaisseur de paroi ont été concluants, et les livraisons à date avoisinent les ■■■ tonnes.

Dans le secteur de la construction, l'investissement et la mise à niveau de machines de production de PRS (profilés reconstitués soudés) a permis de dynamiser le marché et proposer des solutions de construction optimisées et agiles, et d'augmenter les volumes de consommation de tôles laminées à chaud. Cet investissement a également été accompagné par un travail sur le terrain auprès des prescripteurs et bureaux d'études, et un recrutement de ressources spécifiques en charge des études et notes de calcul pour le bâtiment. Cet effort s'est traduit par la concrétisation de livraisons de PRS de ■■■ tonnes en 2021, et ■■■ tonnes

au S1 2022, ainsi que de tôle laminées à chaud destinées à être transformées en PRS de ■■■ tonnes sur la période 2020-S1 2022.

6.3 Les Energies Renouvelables

Depuis 2018, la BPN s'est inscrite dans une politique d'efficacité énergétique, en intégrant les énergies renouvelables dans ses consommations énergétiques, notamment l'énergie éolienne.

En 2018, Maghreb Steel a conclu un contrat avec un prestataire d'énergie éolienne et a commencé l'utilisation de cette énergie en avril 2018. La part de l'énergie éolienne a atteint ■■■ % dans le mix énergétique en 2018 sur 9 mois.

Le pourcentage des énergies renouvelables est passé à ■■■ % en 2019 avec la signature d'un contrat avec un deuxième prestataire et à ■■■ % en 2020 (Année impactée par les effets du COVID 19). L'utilisation d'énergie éolienne en 2021 s'est élevée à ■■■ % de la consommation totale d'énergie électrique. Les chiffres relatifs à la consommation énergétique sont présentés en Annexe 2.

6.1 Autres mesures d'ajustement sont en cours de déploiement

Durant la période à venir, la BPN prévoit de continuer son plan d'ajustement, et le faire aboutir. Sur le plan des coûts, l'optimisation de la consommation énergétique est un levier important. Le plan d'action illustratif présenté en Annexe 3 est en progression continue pour baisser la consommation des combustibles en dessous de ■■■ KWh/T de façon pérenne et maîtrisée. La transition vers les énergies renouvelables continue de progresser également. A horizon 2024, la BPN prévoit d'augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix, à un niveau dépassant ■■■ % de ses besoins.

Sur le plan du développement de nouveaux produits, la BPN prévoit d'accroître sa contribution aux projets d'infrastructures nationales. L'adduction de l'eau revêtant une importance capitale pour le Maroc, l'écosystème national est en train de mettre en place les moyens nécessaires pour servir au mieux ce projet et améliorer, à travers l'augmentation des volumes, la situation de la BPN. De nouveaux grades continuent d'être développés, notamment les aciers normalisés pour accompagner le développement du Maroc dans les énergies éoliennes. Le développement de ces nouveaux grades permettra d'élargir la gamme de produits proposés par la BPN, et augmenter le taux d'intégration locale.

La mise en place et finalisation de ces ajustements nécessitent davantage de temps pour leur concrétisation et justifient le maintien de la mesure de sauvegarde pour une période supplémentaire.

NB : Les Annexes 2 et 3 sont des documents internes et confidentiels à la BPN, et non disponibles dans la version publique de cette Requête. Ci-dessous un bref aperçu du contenu de ces annexes, permettant d'en apprécier la teneur.

- *Annexe 2 : Document excel de 5 onglets, chacun résumant les principaux chiffres du Plan d'Ajustement Structurel.*
- *Annexe 3 : Document interne analysant les taux de chutes et plans d'action permettant de les optimiser, ainsi que les plans d'action mis en place pour l'optimisation énergétique.*

7 CONCLUSION

Aujourd'hui, le dommage grave subi par la BPN suite à l'accroissement massif et soudain des importations persiste. Le dommage était trop grave pour être réparé en une période de temps si courte. Grace à la mesure de sauvegarde, l'industrie marocaine a légèrement amélioré sa situation par rapport à 2018. Sans la mesure de sauvegarde, la BPN serait aujourd'hui dans une situation insoutenable. Néanmoins, la production, le volume de ventes, l'utilisation de la capacité, la rentabilité et l'emploi restent, aujourd'hui, encore trop faibles. Le niveau des importations reste en effet trop élevé pendant la période d'application de la mesure de sauvegarde.

La situation critique de l'industrie sidérurgique en Europe a mené les producteurs européens à maintenir un niveau d'exportation élevé de leurs produits vers le Maroc en dépit de la mesure de sauvegarde.

La BPN a accompli d'énormes efforts pour se redresser, avec la mise en place d'un programme de restructuration très important. La BPN a réalisé des investissements au cours des trois dernières années. Malgré ces efforts, la BPN n'a pas pu augmenter suffisamment ses ventes, ni le taux d'utilisation des moyens de production.

Au terme de la période d'application de la mesure de sauvegarde, les perturbations graves et le risque de détérioration importante de la BPN n'auront pas encore disparu. La BPN n'est pas encore en mesure d'affronter un tel niveau des importations et doit encore être protégée pour pouvoir finaliser la mise en place de son plan d'ajustement garantissant son redressement. L'absence de prorogation de la mesure de sauvegarde déclencherait, à court terme, la fermeture des usines et l'impact sur les emplois serait désastreux.

Vu la situation actuelle du secteur sidérurgique au niveau mondial et de l'industrie marocaine, il est absolument nécessaire de proroger la mesure de sauvegarde. La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour que la BPN puisse améliorer sa compétitivité face à un marché étranger de l'acier assez agressif conformément aux articles 7:2 de l'Accord sur les sauvegardes de l'OMC ainsi que l'article 69 de la loi 15-09 . A cet égard, la prorogation de la mesure de sauvegarde est une condition nécessaire à la réalisation complète du plan de restructuration qui donne toutes les garanties à la BPN de pouvoir se redresser et faire face à la conjoncture internationale sensible. La durée de la mesure de sauvegarde n'a pas été suffisamment longue pour permettre la réalisation des mesures d'ajustement prévues pour le redressement de la BPN. L'industrie marocaine mérite d'être protégée. Par conséquent, la prorogation devrait être accordée pour une période supplémentaire de quatre ans.

Mr Anas CHRAIBI
Directeur Général Délégué

MAGHREB STEEL



ACIER DE CONSTRUCTION LAMINÉ À CHAUD

ACIER DE CONSTRUCTION

Les aciers de construction sont des aciers au carbone et au manganèse présentant un niveau minimal garanti de résistance (limite d'élasticité et résistance à la traction) et une ductilité satisfaisante.

APPLICATIONS

Les aciers de construction peuvent être utilisés dans la plupart des secteurs de l'industrie du bâtiment et de la construction mécanique tels que les éléments de construction, les conteneurs, les réservoirs et les profils.

CONDITIONS DE LIVRAISON

- Grades :
 - S235 (JR, J0, J2), S275 (JR, J0, J2), S355 (JR, J0, J2, K2) selon EN 10025-2
 - A36 selon ASTM A36/36M
- État de livraison :
 - «+AR» sans conditions particulières de laminage et/ou de traitement thermique
 - « + N » avec traitement de normalisation
- Les produits peuvent être livrés type 3.1, 2.2 , 2.2cc ou conformément à la norme EN 10204.

OPTIONS

Les informations suivantes doivent être spécifiées au moment de la commande :

- Quantité à livrer,
- Désignation du produit, dimensions nominales, normes de référence (conditions techniques de livraison et tolérances sur les dimensions et la forme) et/ou toute autre exigence spécifique du client,
- Type de certificat de contrôle
- Toute exigence additionnelle en matière de contrôles, d'essais et de documents de contrôle,
- Besoin de test de flexion par choc « Charpy » pour les grades en qualité JR,
- Délivrance d'un marquage CE, marquage NM
- Toutes options spécifiques au client relatives à la norme EN 10025-2.

Si le client ne donne aucune indication quant à l'exécution de l'une de ces options issues de la norme EN 10025-2, MAGHREB STEEL livre ses produits selon les spécifications de base.

ACIER DE CONSTRUCTION LAMINÉ À CHAUD

Composition chimique _ EN10025-2

Grade	C pour une épaisseur nominale de produit en mm			Si	Mn	P	S	N	Cu	Ce _q pour une épaisseur nominale de produit en mm		
	≤16	> 16 ≤ 40	> 40							≤30	> 30 ≤ 40	> 40 ≤ 150
S235JR	0,17	0,17	0,20	—	1,40	0,035	0,035	0,012	0,55	0,35	0,35	0,38
S235J0	0,17	0,17	0,17	—		0,030	0,030	0,012	0,55			
S235J2	0,17	0,17	0,17	—		0,025	0,025	—	0,55			
S275JR	0,21	0,21	0,22	—	1,50	0,035	0,035	0,012	0,55	0,4	0,4	0,42
S275J0	0,18	0,18	0,18	—		0,030	0,030	0,012	0,55			
S275J2	0,18	0,18	0,18	—		0,025	0,025	—	0,55			
S355JR	0,24	0,24	0,24	0,55	1,60	0,035	0,035	0,012	0,55	0,45	0,47	0,47
S355J0	0,20	0,20	0,22	0,55		0,030	0,030	0,012	0,55			
S355J2				0,55		0,025	0,025	—	0,55			

Composition chimique _ ASTM A36/A36M

Grade	Epaisseurs	%Max					
		C	Si	Mn	P	S	Cu
A36	EP≤20	0.25	0.4	-	0.040	0.050	≥0.25
	20<EP≤40	0.25	0.4	0.8 – 1.2	0.040	0.050	≥0.25
	40<EP≤60	0.25	0.15 - 0.4	0.8 – 1.2	0.040	0.050	≥0.25

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES _ EN 10025-2

Grade	Limite d'élasticité minimale Rp				Résistance à la traction Rm		A80%				A5,65%			
	(N/mm ²)				(N/mm ²)									
	≤16	16	40	63	<3	3 ≤ e ≤100	≤1	1	1,5	2	2,5	3	40	63
		<e≤	<e ≤	<e ≤				<e≤	<e≤	<e≤	<e≤	<e≤	<e≤	<e≤
	40	63	80				1,5	2	2,5	3	40	63	100	
S235JR	235	225	215	215	360 - 510	360 - 510	15	16	17	18	19	24	23	22
S235J0														
S235J2														
S275JR	275	265	255	245	430 - 580	410 - 560	13	14	15	16	17	21	20	19
S275J0														
S275J2														
S355JR	355	345	335	325	510 - 680	470 - 630	12	13	14	15	16	20	19	18
S355J0														
S355J2														

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES _ ASTM A36/A36M

Grade	Epaisseurs	Rp	Rm	A%
A36	5<EP≤60	≤ 250	400-550	≥20

ACIER DE CONSTRUCTION LAMINÉ À CHAUD QUARTO

Cartographie dimensionnelle

Grades : S235 & S275 JR/J0/J2 + AR

		Largeur		
		1500	2000	2500
Epaisseur	5			
	6			
	8			
	10			
	15			
	20			
	25			
	30			
	35			
	40			
	45			
	50			
	55			
	60			
	65			
	70			
75				
80				

Grades : S355 JR/J0/J2 + AR

		Largeur		
		1500	2000	2500
Epaisseur	5			
	6			
	8			
	10			
	15			
	20			
	25			
	30			
	35			
	40			
	45			
	50			
	55			
	60			
	65			
	70			
75				
80				

Grades : S235 - S275 - S355 JR/J0/J2 + N

		Largeur		
		1000	2000	2500
Epaisseur	5			
	6			
	8			
	10			
	15			
	20			
	25			
	30			
	35			
	40			
	45			
	50			
	55			
	60			
	65			
	70			
75				
80				

Grade : A36

		Largeur		
		1500	2000	2500
Epaisseur	5			
	6			
	8			
	10			
	15			
	20			
	25			
	30			
	35			
	40			
	45			
	50			
	55			
	60			
	65			
	70			
75				
80				

**A VALIDER A LA
COMMANDE**

ACIER DE CONSTRUCTION LAMINÉ À CHAUD BOBINES

Cartographie dimensionnelle

		<i>S235 JR/J0/J2+AR</i>					<i>S275 JR/J0/J2+AR</i>					<i>S355 JR/J0/J2+AR</i>		
		Largeur					Largeur					Largeur		
		1000	1250	1500			1000	1250	1500			1000	1250	1500
Epaisseur	1,5				Epaisseur	1,5				Epaisseur	1,5			
	1,6					1,6					1,6			
	1,7					1,7					1,7			
	1,8					1,8					1,8			
	1,9					1,9					1,9			
	2					2					2			
	2,5					2,5					2,5			
	3					3					3			
	3,5					3,5					3,5			
	4					4					4			
	4,5					4,5					4,5			
	5					5					5			
	6					6					6			
	7					7					7			
	8					8					8			
	9					9					9			
	10					10					10			
	11					11					11			
	12					12					12			
	13					13					13			
	14					14					14			
	15					15					15			
16				16				16						
17				17				17						
18				18				18						
19				19				19						
20				20				20						
21				21				21						
22				22				22						

**A VALIDER A LA
COMMANDE**

MAGHREB STEEL



ACIER DOUX POUR EMBOUTISSAGE LAMINÉ À CHAUD

ACIER DOUX POUR EMBOUTISSAGE

Les aciers pour formage à froid et emboutissage sont caractérisés par des valeurs maximales de résistance et un allongement à la rupture minimale. Leur très haute aptitude à l'emboutissage permet la réalisation d'une grande panoplie de pièces depuis les plus simples par pliages (DD11) jusqu'aux plus complexes (DD14)

APPLICATIONS

Ces aciers sont destinés au formage à froid et sont notamment utilisés dans : l'industrie générale, le bâtiment, la construction automobile

CONDITIONS DE LIVRAISON

- Grades : DD11 – DD13 – DD14
- État de livraison : «+AR» sans conditions particulières de laminage et/ou de traitement thermique
- Les produits peuvent être livrés type 3.1, 2.2 , 2.2cc ou conformément à la norme EN 10204.

OPTIONS

Les informations suivantes doivent être spécifiées au moment de la commande :

- Quantité à livrer,
- Désignation du produit, dimensions nominales, normes de référence (conditions techniques de livraison et tolérances sur les dimensions et la forme) et/ou toute autre exigence spécifique du client,
- Type de certificat de contrôle
- Toute exigence additionnelle en matière de contrôles, d'essais et de documents de contrôle,
- Toutes options spécifiques au client relatives à la norme EN 10111

Si le client ne donne aucune indication quant à l'exécution de l'une de ces options issues de la norme EN 10111, MAGHREB STEEL livre ses produits selon les spécifications de base.

ACIER DOUX POUR EMBOUTISSAGE LAMINÉ À CHAUD

Composition chimique _ EN10111

Désignation	C (%)	Mn (%)	P (%)	S (%)	Si (%)	Al (%)	C _{eq} (%)
DD11	≤ 0,12	≤ 0,60	≤ 0,045	≤ 0,045	-	-	-
DD13	≤ 0,08	≤ 0,40	≤ 0,030	≤ 0,030	-	-	-
DD14	≤ 0,08	≤ 0,35	≤ 0,025	≤ 0,025	-	-	-

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES _ EN 10111

Désignation	Epaisseur (mm)	R _e (MPa)	R _m (MPa)	A ₈₀ (%)	A _{5,65√S₀} (%)	Garanties des CM (Mois)
DD11	1,5 - 2	170 - 360	< 440	≥ 23	-	-
	2-3	170 - 340		≥ 24		
	3-11			-		
DD13	1,5 - 2	170 - 330	< 400	≥ 28	≥ 28	≥ 6
	2-3	170 - 310		≥ 29		
	3-11			-		
DD14	1,5 - 2	170 - 310	<390	≥ 31	-	≥ 6
	2-3	170 - 290		≥ 32		
	3-11			-		

ACIER DOUX POUR EMBOUTISSAGE LAMINÉ À CHAUD

Cartographie dimensionnelle

Grade DD11

	Largeur		
	1000	1250	1500
1,5			
1,6			
1,7			
1,8			
1,9			
2			
2,5			
3			
3,5			
4			
4,5			
4,6			
4,7			
4,8			
4,9			
5			
5,1			
5,2			
5,3			
5,4			
5,5			
5,6			
5,7			
5,8			
5,9			
6			
10			
20			

Grade DD13

	Largeur		
	1000	1250	1500
1,5			
1,6			
1,7			
1,8			
1,9			
2			
2,5			
3			
3,5			
4			
4,5			
4,6			
4,7			
4,8			
4,9			
5			
5,1			
5,2			
5,3			
5,4			
5,5			
5,6			
5,7			
5,8			
5,9			
6			
10			
20			

Grade DD14

	Largeur		
	1000	1250	1500
1,5			
1,6			
1,7			
1,8			
1,9			
2			
2,5			
3			
3,5			
4			
4,5			
4,6			
4,7			
4,8			
4,9			
5			
5,1			
5,2			
5,3			
5,4			
5,5			
5,6			
5,7			
5,8			
5,9			
6			
10			
20			

**A VALIDER O LA
COMMANDE**

MAGHREB STEEL



ACIER POUR APPAREILS À PRESSION LAMINÉ À CHAUD

ACIERS POUR APPAREILS À PRESSION

Les aciers pour appareils à pression se distinguent des aciers de construction au carbone et au manganèse par leur importante résistance à la pression à toutes les températures (ambiante, basse ou élevée).

Ils présentent une bonne aptitude au soudage et une haute résilience.

APPLICATIONS

Ces aciers sont adaptés au formage mécanique et au soudage.

Ils conviennent au recuit normalisant ou au recuit de détente qui neutralisent le durcissement consécutif au soudage.

Ils s'utilisent essentiellement pour la fabrication de chaudières, de tuberie à pression ou à vapeur, d'appareils thermiques et de récupérateurs de chaleur.

CONDITIONS DE LIVRAISON

- Grades P235GH, P265GH, P295GH, P355GH,
- Grades A516Gr60, A516Gr70
- État de livraison : «+AR» sans conditions particulières de laminage. et/ou de traitement thermique.
- Les produits peuvent être livrés type 3.1, 2.2 , 2.2cc ou conformément à la norme EN 10204

OPTIONS

Les informations suivantes doivent être spécifiées au moment de la commande :

- Quantité à livrer,
- Désignation du produit, dimensions nominales, normes de référence (conditions techniques de livraison et tolérances sur les dimensions et la forme) et/ou toute autre exigence spécifique du client,
- Toute exigence additionnelle en matière de contrôles, d'essais et de documents de contrôle,
- Besoin de test de flexion par choc « Charpy » pour les grades en qualité JR,
- Toutes options spécifiques au client relatives à la norme EN 10028-2 ou ATSM516.

Si le client ne donne aucune indication quant à l'exécution de l'une de ces options issues de la norme EN 10028-2, MAGHREB STEEL livre ses produits selon les spécifications de base

ACIER POUR APPAREILS À PRESSION LAMINÉ À CHAUD

ACIERS POUR APPAREILS À PRESSION

COMPOSITION CHIMIQUE_ EN 10028-2

	C	Si	Mn	P max	S max	Al TOT	N ppm	Cr	Cu	Mo	Nb	Ni	Ti	V	Autres
P235GH	≤ 0.16	≤ 0.35	0.6 à 1.2	0.025	0.01	≥ 0.02	≤ 120	≤ 0.3	≤ 0.3	≤ 0.08	≤ 0.02	≤ 0.3	0.03	≤ 0.02	Cr + Cu + Mo + Ni ≤ 0.7
P265GH	≤ 0.2	≤ 0.4	0.8 à 1.4	0.025	0.01	≥ 0.02	≤ 120	≤ 0.3	≤ 0.3	≤ 0.08	≤ 0.02	≤ 0.3	0.03	≤ 0.02	
P295GH	0.08 à 0.2	≤ 0.4	0.9 à 1.5	0.025	0.01	≥ 0.02	≤ 120	≤ 0.3	≤ 0.3	≤ 0.08	≤ 0.02	≤ 0.3	0.03	≤ 0.02	
P355GH	0.1 à 0.22	≤ 0.6	1.1 à 1.7	0.025	0.01	≥ 0.02	≤ 120	≤ 0.3	≤ 0.3	≤ 0.08	≤ 0.04	≤ 0.3	0.03	≤ 0.02	

COMPOSITION CHIMIQUE _ ASTM A516/A516M

Nuance	Épaisseur (mm)	C (%)	Mn (%)	P (%)	S (%)	Si (%)
A516Gr 55	≥ 12.5	≤ 0.18	0.60 - 0.90	≤ 0.035	≤ 0.035	0.15 - 0.40
	12.51 - 50	≤ 0.20				
	50.1 - 100	≤ 0.22				
	100.1 - 200	≤ 0.24				
	≥ 200.1	≤ 0.26				
A516Gr 55	≥ 12.5	≤ 0.21	0.60 - 0.90	≤ 0.035	≤ 0.035	0.15 - 0.40
	12.51 - 50	≤ 0.23				
	50.1 - 100	≤ 0.25				
	100.1 - 200	≤ 0.27				
	≥ 200.1	≤ 0.27				
A516Gr 65	≥ 12.5	≤ 0.24	0.85 - 1.20	≤ 0.035	≤ 0.035	0.15 - 0.40
	12.51 - 50	≤ 0.26				
	50.1 - 100	≤ 0.28				
	100.1 - 200	≤ 0.29				
	≥ 200.1	≤ 0.29				
A516Gr 70	≥ 12.5	≤ 0.27	0.85 - 1.20	≤ 0.035	≤ 0.035	0.15 - 0.40
	12.51 - 50	≤ 0.28				
	50.1 - 100	≤ 0.30				
	100.1 - 200	≤ 0.31				
	≥ 200.1	≤ 0.31				

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES_ EN 10028-2

	Épaisseur (mm)	Rp (MPa) (T)	R _m (MPa) (T)	A% (T)	Charpy		
					KV 20°C (J)	KV 0°C (J)	KV -20°C (J)
P235GH	< 16	≥ 235	360 - 480	≥ 24	≥ 40	≥ 34	≥ 27
	16 - 40	≥ 225					
	40 - 60	≥ 215					
P265GH	< 16	≥ 265	410 - 530	≥ 22	≥ 40	≥ 34	≥ 27
	16 - 40	≥ 255					
	40 - 60	≥ 245					
P295GH	< 16	≥ 295	460 - 580	≥ 21	≥ 40	≥ 34	≥ 27
	16 - 40	≥ 290					
	40 - 60	≥ 285					
P355GH	< 16	≥ 355	510 - 650	≥ 20	≥ 40	≥ 34	≥ 27
	16 - 40	≥ 345					
	40 - 60	≥ 335					

ACIER POUR APPAREILS À PRESSION LAMINÉ À CHAUD

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES_ ASTM A516/A516M

Nuance	Re (MPa)	Rm (MPa)	A8(%)
A516Gr 55	≥ 205	380 - 515	≥ 23
A516Gr 60	≥ 220	415 - 550	≥ 21
A516Gr 65	≥ 240	450 - 585	≥ 19
A516Gr 70	≥ 260	485 - 620	≥ 17

GRADES ÉQUIVALENTS

	ASTM	JIS G3115
P235GH EN 10028-2	A285 gr.C/A414 gr.C *	SPV 24 *
P265GH EN 10028-2	A414 gr.E *	-
P295GH EN 10028-2	A299/A414 gr.F *	-
P355GH EN 10028-2	A414 gr.G *	SPV 36 *

* À valider à la commande

CARTOGRAPHIE DIENSIONNELLE

Grades : P265 - P295 GH

Epaisseur	Largeur		
	1500	2000	2500
5			
6			
8			
10			
15			
20			
25			
30			
35			
40			
45			
50			
55			
60			
65			
70			
75			
80			

Grades : P235 GH

Epaisseur	Largeur		
	1500	2000	2500
5			
6			
8			
10			
15			
20			
25			
30			
35			
40			
45			
50			
55			
60			
65			
70			
75			
80			

Grade : A516 Gr70

Epaisseur	Largeur		
	1500	2000	2500
5			
6			
8			
10			
15			
20			
25			
30			
35			
40			
45			
50			
55			
60			
65			
70			
75			
80			

A VALIDER A LA COMMANDE

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:363281268202322102348. Bu kod ile <http://evrak.akib.org.tr/> adresinden doğrulayabilirsiniz.

MAGHREB STEEL



ACIER POUR BOUTEILLES À GAZ SOUDÉES LAMINÉ À CHAUD

ACIERS POUR BOUTEILLES À GAZ SOUDÉES

Les aciers pour bouteilles à gaz soudées sont caractérisés par la constance de leur niveau de résistance, même après traitement thermique, ce qui garantit leur sûreté. Ces qualités présentent une bonne aptitude au soudage et des valeurs de résilience et de résistance élevées. Ils sont aptes à l'emboutissage profond et non vieillissants.

APPLICATIONS

Ces aciers sont utilisés pour la fabrication de bouteilles à gaz selon le procédé suivant : emboutissage à froid du fond et du col de la bouteille, soudage sous flux, traitement thermique de normalisation.

CONDITIONS DE LIVRAISON

- Grades : P245NB, P265NB, P310NB, P355NB.
- État de livraison : «+AR» sans conditions particulières de laminage et/ou de traitement thermique.
- État de Surface : laminée à chaud (tôle noire) ou décapée.
- Les produits peuvent être livrés type 3.1, 2.2, 2.2cc ou conformément à la norme EN 10204

OPTIONS

Les informations suivantes doivent être spécifiées au moment de la commande :

- Quantité à livrer.
- Désignation du produit, dimensions nominales, normes de référence (conditions techniques de livraison et tolérances sur les dimensions et la forme) et/ou toute exigence spécifique du client.
- Toute exigence additionnelle en matière de contrôles, d'essais et de documents de contrôle.
- Toutes options spécifiques au client relatives à la norme EN 10120.

Si le client ne donne aucune indication quant à l'exécution de l'une de ces options issues de la norme EN 10120, MAGHREB STEEL livre ses produits selon les spécifications de base.

ACIER POUR BOUTEILLES À GAZ SOUDÉES LAMINÉ À CHAUD

ACIERS POUR BOUTEILLES À GAZ SOUDÉES

COMPOSITION CHIMIQUE_ EN 10120

	≤ C (%)	≤ Si (%)	≥ Mn (%)	≤ P (%)	≤ S (%)	≥ Al _{tot} (%)	≤ Nb (%)	≤ Nb (%)
P245NB	0.16	0.25	0.30	0.025	0.015	0.020	0.050	0.030
P265NB	0.19	0.25	0.40	0.025	0.015	0.020	0.050	0.030
P310NB	0.20	0.25	0.70	0.025	0.015	0.020	0.050	0.030
P355NB	0.20	0.25	0.70	0.025	0.015	0.020	0.050	0.030

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES __ EN 10120

	Épaisseur (mm)	Rp (Mpa)	R _m (Mpa)	A (%)	
				≥	≥
P245NB	1.50 - 2.99	≥ 245	360 - 450	≥ 26	-
	3.00 - 4.50			-	≥ 34
P265NB	1.50 - 2.99	≥ 265	410 - 500	≥ 24	-
	3.00 - 4.50			-	≥ 32
P310NB	1.50 - 2.99	≥ 310	460 - 550	≥ 21	-
	3.00 - 4.50			-	≥ 28
P355NB	1.50 - 2.99	≥ 310	510 - 620	≥ 19	-
	3.00 - 4.50			-	≥ 24

GRADES ÉQUIVALENTS

	NF A 36-211 : 1990	JIS G3116	Anciens noms de marques
P245NB	BS1 *	SG 255 *	BZ 37 *
P265NB	BS2 *	SG 295 *	BZ 42 *
P310NB	BS3 *	SG 325 *	-
P355NB	BS4 *	SG 365 *	-

* À valider à la commande

ACIER POUR BOUTEILLES À GAZ SOUDÉES LAMINÉ À CHAUD

CARTOGRAPHIE DIENSIONNELLE

P245NB				
Largeur				
	1000	1250	1500	
Epaisseur	1.5			
	2			
	2.1			
	2.2			
	2.3			
	2.4			
	2.5			
	2.6			
	2.7			
	2.8			
	2.9			
	3			
	3.1			
	3.2			
	3.3			
	3.4			
	3.5			
	3.6			
	3.7			
	3.8			
	3.9			
4				
4.1				
4.2				
4.3				
4.4				
4.5				
4.6				
4.7				
4.8				
4.9				
5				

P265NB				
Largeur				
	1000	1250	1500	
Epaisseur	1.5			
	2			
	2.1			
	2.2			
	2.3			
	2.4			
	2.5			
	2.6			
	2.7			
	2.8			
	2.9			
	3			
	3.1			
	3.2			
	3.3			
	3.4			
	3.5			
	3.6			
	3.7			
	3.8			
	3.9			
4				
4.1				
4.2				
4.3				
4.4				
4.5				
4.6				
4.7				
4.8				
4.9				
5				

P310NB				
Largeur				
	1000	1250	1500	
Epaisseur	1.5			
	2			
	2.1			
	2.2			
	2.3			
	2.4			
	2.5			
	2.6			
	2.7			
	2.8			
	2.9			
	3			
	3.1			
	3.2			
	3.3			
	3.4			
	3.5			
	3.6			
	3.7			
	3.8			
	3.9			
4				
4.1				
4.2				
4.3				
4.4				
4.5				
4.6				
4.7				
4.8				
4.9				
5				

P355NB				
Largeur				
	1000	1250	1500	
Epaisseur	1.5			
	2			
	2.1			
	2.2			
	2.3			
	2.4			
	2.5			
	2.6			
	2.7			
	2.8			
	2.9			
	3			
	3.1			
	3.2			
	3.3			
	3.4			
	3.5			
	3.6			
	3.7			
	3.8			
	3.9			
4				
4.1				
4.2				
4.3				
4.4				
4.5				
4.6				
4.7				
4.8				
4.9				
5				

**A VALIUER O LA
COMMANDE**

MAGHREB STEEL



ACIER LAMINÉ À CHAUD POUR RELAMINAGE

Aciers pour relaminage

Les aciers pour relaminage sont sous forme de semi-produits permettant d'obtenir des qualités spécifiées par les normes européennes, après un cycle complet de laminage à froid, incluant un recuit sous cloche ou continu et suivi d'un skinpass

Ces bobines permettent d'obtenir une gamme complète de produits laminés à froid ou revêtus requises par les normes EN 10130 & EN 10346. Elles sont caractérisées par une combinaison de propriétés de résistance, de rigidité et de ductilité

Utilisations :

Les aciers pour relaminage sont destinés, après transformation aux : pliage, emboutissage, etc. Ils sont aptes aux revêtements de surface par galvanisation à chaud et prelaquage. De nombreux exemples d'application existent dans les secteurs suivants :

- Industrie automobile
- Tubes, profilés, fûts.
- Construction (bardage, toiture, panneaux, etc.)
- Electroménager
- Mobilier métallique.

Dimensions :

Epaisseur (mm)	Largeur min (mm)	Largeur maxi (mm)		
		SAE 1010	SAE 1008	SAE 1006
1,50 - 1,69	900	1270		
1,7 - 1,99		1270		
2 - 3,99		1270	1500	
4,00 - 4,5		1540		

Analyses chimiques :

Nuance	≤ C (%)	≤ Mn (%)	≤ P (%)	≤ S (%)	≤ Si (%)	≤ Al (%)	≤ Cu (%)	≤ Cr (%)	≤ Ni (%)	≤ Nb (%)	Galvanisation
SAE 1010	0,100	0,500	0,030	0,030	0,030	0,080	0,150	0,010	0,150	0,008	Classe 1
SAE 1008	0,080	0,450	0,025	0,025	0,030	0,080	0,100	0,006	0,100	0,003	Classe 1
SAE 1006	0,060	0,350	0,020	0,025	0,030	0,080	0,060	0,006	0,060	0,003	Classe 1